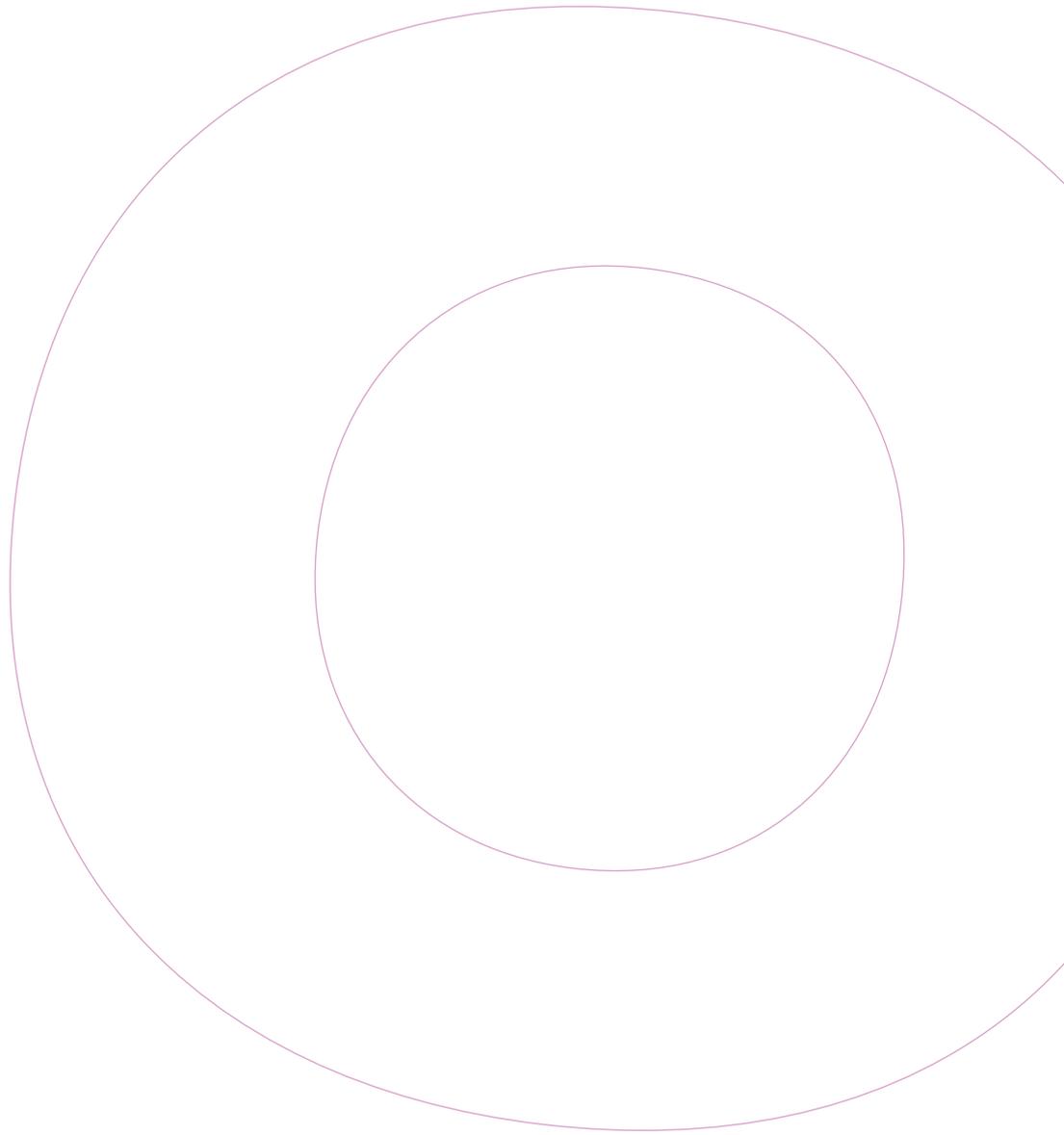
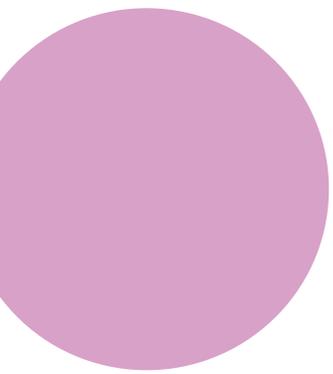
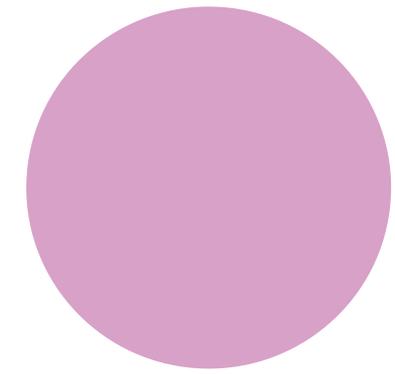


# BUDGET 2024



## SOMMAIRE

<b>CADRE FINANCIER .....</b>	<b>2</b>
<b>ANIMER, ÉDQUER .....</b>	<b>26</b>
Enfance et petite enfance.....	26
L'éducation et les temps périscolaires : une politique active.....	30
Jeunesse, vie étudiante.....	38
Sports et activités sportives.....	41
<b>RAYONNEMENT DE LA VILLE.....</b>	<b>45</b>
Culture et éducation artistique.....	45
Patrimoine culturel.....	51
<b>SOLIDARITÉS ET ACTION SOCIALE .....</b>	<b>54</b>
Action solidaire .....	54
Handicap, accessibilité et inclusion .....	57
Égalité.....	60
<b>SÉCURITE, SANTÉ, CITOYENNETÉ.....</b>	<b>61</b>
Prévention et promotion de la santé.....	61
Proximité et démocratie locale .....	64
Prévention, médiation, sécurité .....	69
<b>VILLE DURABLE.....</b>	<b>72</b>
Nature en ville et végétalisation.....	72
Urbanisme – Qualité architecturale .....	77
Patrimoine et équipement.....	81
<b>RESSOURCES INTERNES .....</b>	<b>87</b>
Production de repas .....	87
Ressources humaines et autres moyens transversaux.....	89

## LE CADRE FINANCIER 2024

Le Budget primitif 2024 s'inscrit dans les grandes orientations présentées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 qui s'est tenu le 21 décembre 2023. Il est marqué par l'instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la Fiscalité professionnelle unique (FPU). Ce changement vient renforcer les relations financières entre la Métropole et ses communes membres au service du développement du territoire. Le travail entrepris et les échanges engagés en 2023 se poursuivront en 2024 dans l'objectif de l'élaboration du pacte financier et fiscal dans un contexte de mutualisation des richesses économiques, de redistribution et de renforcement de la solidarité communautaire.

Ce changement de régime fiscal se traduit pour une nouvelle structuration du budget pour sa partie fonctionnement. L'ensemble des recettes fiscales professionnelles est transféré à la Métropole et une compensation est versée à hauteur des montants perçus en 2023 via une Attribution de Compensation (AC).

Par ailleurs, ce budget est marqué par l'ensemble des mesures en matière de ressources humaines avec notamment l'effet en année pleine des mesures nationales prises en 2023 ainsi que les nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le contexte inflationniste impacte à nouveau les finances locales avec la poursuite de niveau élevé de certaines matières et fournitures. Les perspectives s'améliorent cependant avec la baisse des prix de l'énergie dont les premiers effets ont été constatés courant 2023 et se poursuivent en 2024.

L'engagement de début de mandat d'une modération fiscale est respecté avec des taux qui n'augmenteront pas en 2024.

Le niveau d'investissement reste soutenu avec une politique volontariste d'accompagnement de la transition énergétique et de renfort des solidarités au sein d'une Ville dynamique et attractive, tant au bénéfice de ses habitants que pour son rayonnement à l'extérieur.



Les faits marquants peuvent être résumés ainsi :

- Un équilibre sans augmentation des taux d'imposition
- Le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique avec une nouvelle structuration budgétaire
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+2,15 % hors FPU)
- Une hausse des recettes de fonctionnement (+3,7% hors FPU, avec une dynamique sur les bases fiscales et une solidarité communautaire renforcée
- Un niveau d'investissement soutenu avec 38 M€ d'inscrits
- Un budget climat présentant 36% d'opérations très favorables et favorables et 47% de neutres

## LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

Évolution prévisionnelle des dotations DSU et DNP 2024/2023	<b>+ 0,634 M€</b>
Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (hors effet FPU)	<b>+3,67 %</b>
Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (hors effet FPU)	<b>+ 2,15 %</b>
Attribution de Compensation suite passage FPU	<b>25,119 M€</b>
Charge nette des dépenses de personnel	<b>105,270 M€</b>
Investissements proprement-dits [inscriptions] (travaux, équipements, études, acquisitions ...)	<b>38,494 M€</b>
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>48,11 %</b>
Valeur prévisionnelle du point d'impôt 2024	<b>0,747 M€</b>
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) selon la Loi de Finances 2024	<b>+2,5%</b>

## LES INSCRIPTIONS EN INVESTISSEMENT LES PLUS IMPORTANTES

➤ Reconstruction du gymnase de la Briqueterie.....	3,810 M€
➤ Interventions sur bâtiments divers.....	2,749 M€
➤ Élémentaire Montaigu .....	2,500 M€
➤ Chauffage - gestion technique centralisée .....	2,000 M€
➤ Complexe Coubertin - rénovation complète.....	1,800 M€
➤ Gymnase Alain Fournier - rénovation globale .....	1,480 M€
➤ Informatique et télécommunications.....	1,282 M€
➤ Gymnase Florence Arthaud - la Madeleine - rénovation globale .....	1,218 M€
➤ Renouvellement des terrains de football en gazon synthétique.....	1,041 M€
➤ EAJE rue Sainte Croix.....	0,830 M€
➤ Eglise Notre Dame du Pré - reprise charpente et couverture .....	0,585 M€
➤ Centre aquatique des Atlantides .....	0,569 M€
➤ Etudes - matériels - équipements sportifs.....	0,535 M€
➤ Plan numérique .....	0,509 M€
➤ Maison Pour Tous Jean Moulin .....	0,507 M€
➤ Véhicules utilitaires et PL .....	0,465 M€
➤ Parc de Verdigné - requalification .....	0,450 M€
➤ Dojo Alice Milliat .....	0,430 M€
➤ Construction d'un club de supporters le Mans F.C.....	0,430 M€

➤ Cimetières reprises de sépultures.....	0,400 M€
➤ Elémentaire Gazonfier : rénovation intérieure.....	0,390 M€
➤ Equipement tous services .....	0,374 M€
➤ Espace culturel les Quinconces .....	0,360 M€
➤ Acquisitions foncières.....	0,352 M€
➤ Elémentaire Jean Mermoz - installation ascenseur (ad'ap) .....	0,350 M€
➤ La Psallete Le Mans - bâtiment principal .....	0,340 M€
➤ Elémentaire Jules Ferry remplacement menuiseries extérieures .....	0,330 M€
➤ NSN - nouveaux services numériques .....	0,327 M€
➤ Matériels espaces verts.....	0,308 M€
➤ DNP - locaux scolaires .....	0,303 M€
➤ Gymnase Victor Lair.....	0,303 M€
➤ Bâtiment rue des acacias (compagnons du devoir) .....	0,280 M€
➤ Centre de secours.....	0,276 M€
➤ Elémentaire Jules Ferry .....	0,260 M€

## STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT mouvements budgétaires (réels + ordre)

LIBELLÉS	BP 2023		BP 2024	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
<b>DÉPENSES</b>				
Dépenses de personnel	104 593 260,00	58,16%	110 453 735,00	60,09%
<i>Dont refacturation par LMM</i>	<i>16 750 000,00</i>		<i>17 115 500,00</i>	
Charges financières (dont intérêts)	2 095 000,00	0,72%	2 841 000,00	1,55%
Subventions	16 165 132,00		17 378 760,00	
. C.C.A.S.	11 000 000,00	5,92%	12 100 000,00	6,58%
. AUTRES	5 165 132,00	2,99%	5 278 760,00	2,86%
Autofinancement	7 833 400,00	4,73%	11 101 392,00	6,04%
Autres dépenses de fonctionnement	54 752 982,00	27,54%	42 049 928,00	22,88%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>185 439 774,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>183 824 815,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>RECETTES</b>				
DGF - DSU - DNP	36 882 345,00	21,09%	28 549 899,00	15,53%
Dotation générale de décentralisation	904 742,00	0,53%	904 742,00	0,49%
Autres recettes fiscales	22 755 678,00	8,76%	43 530 147,00	23,68%
Impôts locaux	<b>83 982 919,00</b>	<b>48,68%</b>	<b>74 925 337,00</b>	<b>40,76%</b>
Compensations fiscales diverses	10 288 854,00	4,43%	6 904 413,00	3,76%
Autres recettes de fonctionnement	30 625 236,00	16,54%	29 010 277,00	15,78%
<i>Dont facturation de personnel</i>	<i>3 384 000,00</i>		<i>4 605 300,00</i>	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>185 439 774,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>183 824 815,00</b>	<b>100,00%</b>

## STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT mouvements budgétaires (réels + ordre)

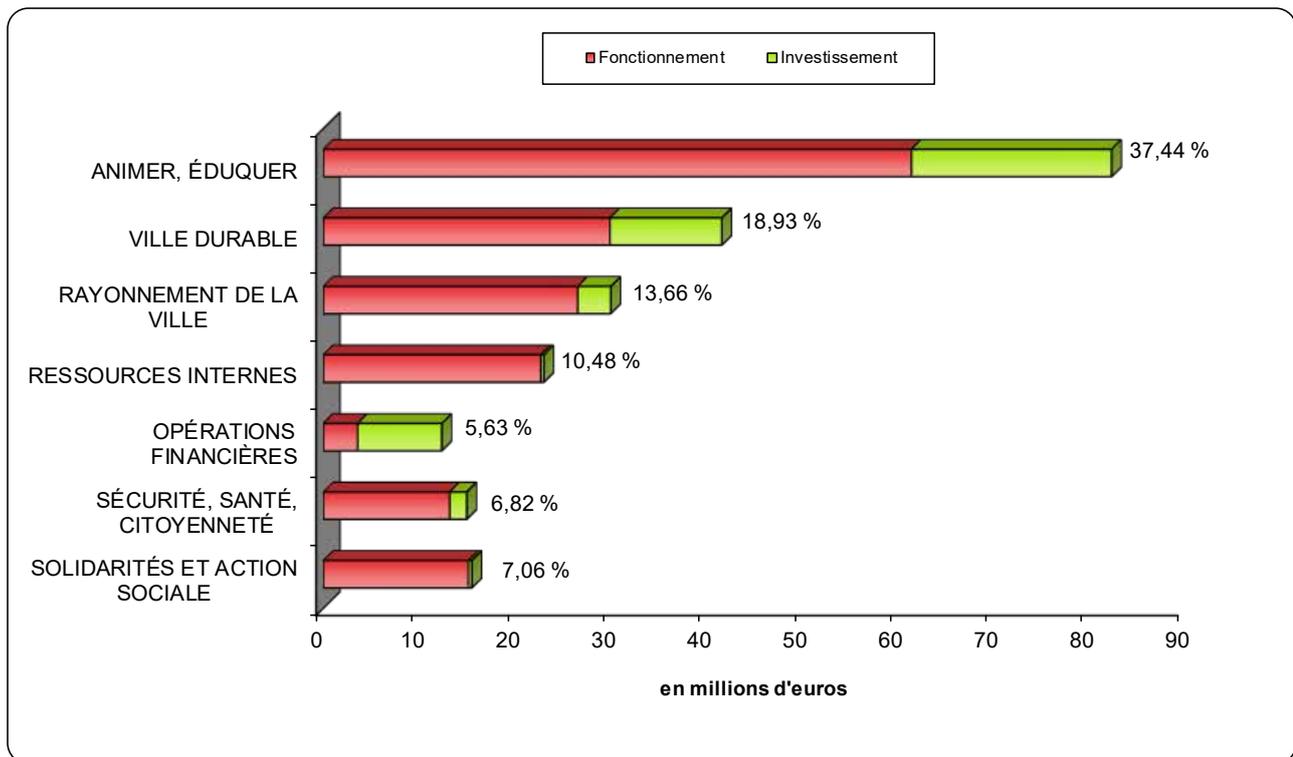
LIBELLÉS	BP 2023		BP 2024	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
<b>DÉPENSES</b>				
Études, acquisitions, travaux	31 792 020,00	54,89%	37 734 710,00	60,18%
Subventions d'équipement	479 500,00	0,83%	759 500,00	1,21%
Travaux en régie	350 000,00	0,61%	350 000,00	0,57%
Charges d'emprunts en capital	8 852 000,00	15,28%	8 790 000,00	14,02%
Divers et mouvements financiers	1 492 650,00	2,58%	1 266 150,00	2,01%
Gestion de dette	14 950 000,00	25,81%	13 800 000,00	22,01%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>57 916 170,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 700 360,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>RECETTES</b>				
Autofinancement brut	7 833 400,00	13,53%	11 031 392,00	17,59%
Montant provisionnel d'emprunt	26 944 270,00	46,52%	26 917 218,00	42,93%
Subventions et taxe d'aménagement	3 743 700,00	6,46%	3 421 750,00	5,46%
FCTVA	4 000 000,00	6,91%	3 500 000,00	5,58%
Divers	444 800,00	0,77%	3 502 000,00	5,59%
Gestion de dette	14 950 000,00	25,81%	13 800 000,00	22,01%
Emprunt Intracting			528 000,00	0,84%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>57 916 170,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 700 360,00</b>	<b>100,00%</b>

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

## LA RÉPARTITION DES CRÉDITS (DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Politiques Publiques	Fonctionnement en €	Investissement en €
<b>ANIMER, ÉDUQUER</b> <span style="float: right;"><b>37,44%</b></span>	<b>61 451 425,00</b>	<b>20 908 880,00</b>
ÉCOLE ET VIE SCOLAIRE	35 179 690,00	6 781 400,00
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	12 887 555,00	1 578 450,00
JEUNESSE, VIE ÉTUDIANTE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE	2 341 190,00	149 100,00
SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES	11 042 990,00	12 399 930,00
<b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b> <span style="float: right;"><b>5,63%</b></span>	<b>3 600 817,00</b>	<b>8 790 150,00</b>
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3 600 817,00	8 790 150,00
<b>RAYONNEMENT DE LA VILLE</b> <span style="float: right;"><b>13,66%</b></span>	<b>26 596 283,00</b>	<b>3 445 800,00</b>
CULTURE	24 896 468,00	2 128 000,00
PATRIMOINE CULTUREL	1 699 815,00	1 317 800,00
<b>RESSOURCES INTERNES</b> <span style="float: right;"><b>10,48%</b></span>	<b>22 733 820,00</b>	<b>313 000,00</b>
PRODUCTION DES REPAS	7 800 030,00	295 000,00
RESSOURCES HUMAINES -MOYENS TRANSVERSAUX	14 933 790,00	18 000,00
<b>SÉCURITÉ, SANTÉ, CITOYENNETÉ</b> <span style="float: right;"><b>6,82%</b></span>	<b>13 218 678,00</b>	<b>1 779 480,00</b>
PRÉVENTION, MÉDIATION,SÉCURITÉ	4 901 728,00	529 050,00
PROXIMITÉ, DÉMOCRATIE LOCALE	6 869 050,00	1 202 730,00
SANTÉ	1 447 900,00	47 700,00
<b>SOLIDARITÉS ET ACTION SOCIALE</b> <span style="float: right;"><b>7,06%</b></span>	<b>15 168 050,00</b>	<b>359 500,00</b>
ACTION SOLIDAIRE	14 978 050,00	330 500,00
L'ÉGALITÉ	80 400,00	0,00
LE HANDICAP	109 600,00	29 000,00
<b>VILLE DURABLE</b> <span style="float: right;"><b>18,93%</b></span>	<b>29 954 350,00</b>	<b>11 687 550,00</b>
LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT	21 229 350,00	8 910 550,00
NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION	8 089 900,00	2 413 000,00
URBANISME-FONCIER	635 100,00	364 000,00
	<b>172 723 423,00</b>	<b>47 284 360,00</b>

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /



## L'INVESTISSEMENT ET L'AXE BUDGET CLIMAT

Les crédits d'investissements proprement dits s'élèvent à 38,494 M€, leur répartition par politique publique est la suivante :

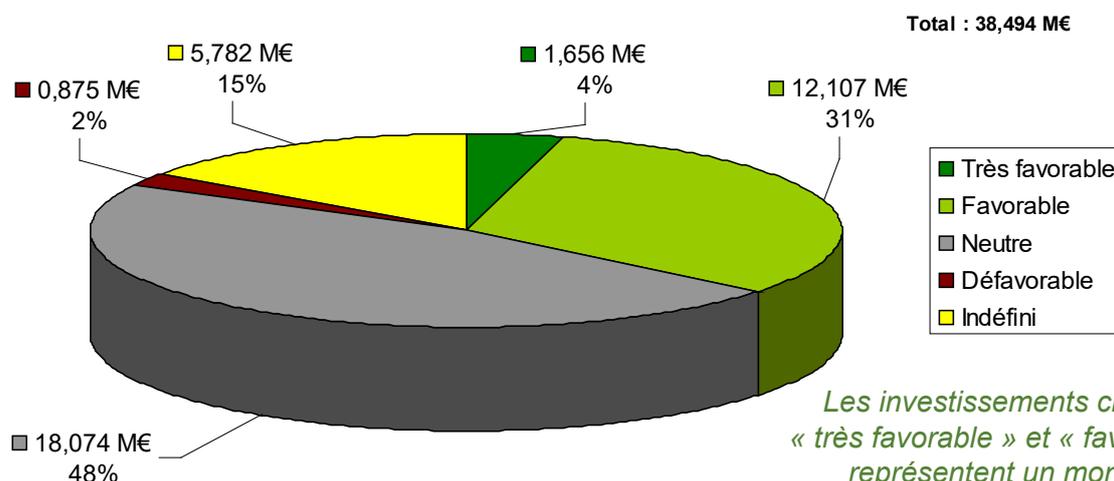
Libellé axe politique	BP 2024
ACTION SOLIDAIRE	330 500,00
CULTURE	2 128 000,00
ECOLE ET VIE SCOLAIRE	6 781 400,00
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	1 578 450,00
JEUNESSE, VIE ETUDIANTE ET EDUCATION ARTISTIQUE	149 100,00
LE HANDICAP	29 000,00
LE PATRIMOINE ET L'EQUIPEMENT	8 910 550,00
NATURE EN VILLE ET VEGETALISATION	2 413 000,00
PATRIMOINE CULTUREL	1 317 800,00
PREVENTION, MEDIATION, SECURITE	529 050,00
PRODUCTION DES REPAS	295 000,00
PROXIMITE, DEMOCRATIE LOCALE	1 202 730,00
RESSOURCES HUMAINES - MOYENS TRANSVERSAUX	18 000,00
SANTE	47 700,00
SPORTS ET ACTIVITES SPORTIVES	12 399 930,00
URBANISME-FONCIER	364 000,00
<b>Total :</b>	<b>38 494 210,00</b>

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024, les services opérationnels ont de nouveau classé les investissements selon leur impact en matière de transition énergétique. Cet impact est évalué par rapport à la compatibilité des investissements réalisés et les objectifs environnementaux fixés selon les cinq catégories issues de la méthodologie de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) :

<b>TRES FAVORABLE</b>	dépenses permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre et compatibles avec un territoire neutre en carbone
<b>FAVORABLE</b>	dépenses permettant la réduction des gaz à effet de serre par rapport à une alternative plus carbonnée mais insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone
<b>NEUTRE</b>	dépenses sans impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre et pouvant subsister dans un territoire neutre en carbone
<b>DEFAVORABLE</b>	dépenses induisant des émissions de gaz à effet de serre significatives et incompatibles avec un territoire neutre en carbone
<b>INDEFINIE</b>	dépenses pouvant avoir un impact positif ou négatif sur le climat, mais qui, par manque de données ou de méthodologie, ne peuvent pas être catégorisées. Elles seront amenées à évoluer dans leur classement au fur et à mesure de la construction de l'outil

Selon cette méthode et compte tenu des informations connues à aujourd'hui, le budget de la Ville du Mans présente la répartition suivante de ses investissements par axe budget climat pour le BP 2024 :

## Investissement proprement dits par axe budget climat (en M€)



*Les investissements classés « très favorable » et « favorable » représentent un montant prévisionnel de 13,763 M€ soit près de 35% du total inscrit*

Les principaux investissements inscrits au BP 2024 et classés au sein des axes « très favorable » et « favorable » sont les suivants :

### Axe très favorable 1 656 000

#### dont principaux investissements :

Vehicules utilitaires et PL	465 000
Elementaire Jules Ferry	260 000
Cuisine centrale - étanchéité - installation photovoltaïque	150 000
Végétalisation place de la république	150 000
Véhicules particuliers tous services	143 000
Atlantides générateurs et panneaux photovoltaïques	130 000
Remplacement d'arbres	72 000
Cimetière de l'ouest	65 000
Elémentaire Pierre Belon	60 000
Maison de quartier Jean Ferrat	60 000

**Axe favorable** 12 107 000

**dont principaux investissements :**

Elémentaire Montaigu	2 500 000
Chauffage - gestion technique centralisée	2 000 000
Complexe Coubertin - rénovation complète	1 800 000
Gymnase Alain Fournier - rénovation globale	1 480 000
Gymnase Florence Arthaud - la madeleine - rénovation globale	1 218 000
Dojo Alice Milliat	430 000
Elémentaire gazonfier : rénovation intérieure	390 000
La psalette le mans - bâtiment principal	340 000
Elémentaire Jules Ferry remplacement menuiseries extérieures	330 000
Gymnase Victor Lair	302 500
Centre de secours	276 000
Annexe maternelle Berthe Hubert - réaménagement	240 000
Complexe des Bruyeres	150 000
Médiathèques	113 500
Maternelle Chappe - élémentaire Dulac - réaménagement cour	112 000
Elémentaire Jean Mermoz - réaménagement de la cour	112 000

**NB : les investissements classés dans la catégorie « défavorable » relèvent principalement du domaine de l'acquisition de matériel informatique.**

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 183,825 M€ (réelle + ordre) contre 184,910 M€ à l'issue du Budget Primitif 2023 (hors dépenses imprévues). Cette évolution tient compte des effets du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce changement de régime fiscal impacte la structure de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes. En effet, les différents transferts de recettes et de dépenses se traduisent par une réduction de -8,159 M€ des montants inscrits (équilibre dépenses et recettes).

Les recettes réelles prévisionnelles s'établissent à 182,442 M€ soit une réduction de -1,411 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu des éléments indiqués ci-dessus. Retraitées de l'effet FPU, les recettes réelles enregistrent une évolution de +6,7M€ intégrant :

- une progression du produit des impôts de +3,453 M€ (taxe d'habitation, taxe d'habitation sur les logements vacants, foncier bâti) avec une prévision d'évolution des bases d'imposition de +3,9% et un enrichissement physique de +1%
- augmentation de la compensation d'exonérations sur le foncier bâti de +0,173 M€
- l'inscription de la Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 3,027 M€ suite à la refonte des critères soit un complément de +2,186 M€ par rapport au BP 2023
- un montant de Dotation de Solidarité Urbaine de 8,139 M€ soit une progression de +0,556 M€ suite à l'abondement de l'enveloppe au niveau national
- l'ajustement de la refacturation de personnel à Le Mans Métropole suite à la mise à jour des charges réelles supportées par la Ville du Mans au titre de compétences métropolitaines soit +1,2 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement ressortent à 172,723 M€ et sont en diminution de -4,354 M€ par rapport au BP 2023 toujours en lien avec le passage en FPU. Retraitées de cet élément, les dépenses progressent de +4,025 M€

Ces dépenses tiennent compte des principales évolutions suivantes :

- une augmentation des dépenses de personnel (chapitre 012) de + 5,428 M€ par rapport au BP 2023 intégrant les effets en année de pleine de l'augmentation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023, les mesures réglementaires attendues notamment l'augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024, l'augmentation des cotisations patronales, la hausse du SMIC en 2024 et la mise en conformité locale du régime indemnitaire des agents éligibles par le biais du RIFFSEP. (A noter en DM2 2023 des crédits complémentaires ont été inscrits à hauteur de 0,705 M€, l'évolution du BP 2024 par rapport au total inscrit 2023 est de +4,769 M€)
- une réduction des inscriptions au titre des dépenses énergétiques suite aux baisses de tarifs et également aux réductions des niveaux de consommation. Le total prévu pour 2024 s'établit à 7,120 M€ soit une diminution par rapport au BP 2023 de -2,702 M€ (A noter en DM2 2023 des ajustements de crédits ont été effectués à hauteur de -0,510 M€ pour tenir compte des premiers effets de baisse de prix et de consommations)

## I - LES PRINCIPALES RECETTES

Le montant des recettes réelles est de 182,724 M€. Les recettes fiscales, dotations de l'État et dotations de compensation représentent un montant prévisionnel total de 153,971 M€ soit 84 % des recettes réelles globales.

### 1 / Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024

#### ***Abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement et nouvelles sources de financement***

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est abondée à hauteur de 320 M€. Ce montant sera réparti entre la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€) et les dotations de péréquation des communes (+ 140 M€ pour la DSU et + 150 M€ pour la DSR).

Cinq aménagements sont apportés au niveau des modalités de calcul de la DGF du bloc communal :

- Ajustement du calcul des indicateurs financiers pour tenir compte du remplacement de la CVAE par une fraction de TVA nationale ;
- Le critère revenu par habitant retenu dans la DSR cible correspond à la moyenne des revenus des trois dernières années, et non plus la dernière, afin de limiter les fortes variations pour les plus petites communes ;
- Création d'une garantie de sortie pour la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), sur une année, à hauteur de 50% du montant de l'année précédente ;
- Augmentation du plafond de progression annuelle de la dotation d'intercommunalité de 110% à 120% ;
- Transfert de la part Compensation Part Salaires (CPS) de la DGF des communes aux EPCI à fiscalité additionnelle. L'ensemble de la part CPS du bloc communal est désormais soumis à la minoration quel que soit le régime fiscal de l'EPCI. Elle diminue ainsi de 60 M€ (soit -1,6 %).

Afin de financer ce renforcement de la péréquation, d'autres ressources des collectivités enregistrent une diminution (variables dites d'ajustement) avec une réduction de - 67 M€ pour 2024, dont - 27 M€ pour le bloc communal (FDPTP et DCRTP).

#### ***Lissage du calendrier de suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises***

Substituée en 2010 à la taxe professionnelle, dont elle visait à corriger la concentration sur l'industrie, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a déjà été réduite de moitié en 2021 avec la suppression de la part régionale.

La Loi de finances 2023 prévoyait d'effacer sur deux ans (2023-2024) la moitié restante pour les redevables.

Pour les collectivités bénéficiaires (départements et bloc communal), cette suppression, qui représente 9,3 Md€, a été effective dès le budget 2023.

La compensation s'est effectuée par l'allocation d'une fraction de TVA nationale, dans la même logique que celle retenue pour les intercommunalités en remplacement de la taxe d'habitation.

Le gouvernement a finalement décidé d'échelonner cette suppression sur trois années supplémentaires. Cet étalement n'impacte pas les collectivités dans la mesure où c'est dès 2023 qu'elles ont totalement perdu le bénéfice de la CVAE.

## **Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition**

Les modalités de calcul instaurées par la Loi de finances 2018 pour l'actualisation annuelle des valeurs locatives foncières sont maintenues pour 2024.

Cette revalorisation est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2022 et novembre 2023 (publié en décembre 2023). Pour 2024 cette revalorisation sera de +3,9% (après une augmentation de +7,1% en 2023 et +3,4% en 2022).

## **Dispositions relatives aux exonérations fiscales**

- **exonération de foncier bâti pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique**

La Loi crée une nouvelle exonération de droit de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique permettant le passage d'un classement F ou G à un classement B ou A.

Cette exonération fera l'objet d'une compensation aux collectivités.

- **prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les QPV**

L'abattement de 30% de taxe foncière pour les logements sociaux situés en quartiers politique de la ville (QPV) est prorogé sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville.

- **ajustements des exonérations existantes de taxe sur le foncier bâti en cas de travaux améliorant la performance énergétique**

Les conditions d'exonérations facultatives applicables aux logements faisant l'objet de dépenses en faveur de la performance énergétique sont actualisées : seront concernés les logements anciens achevés depuis plus de 10 ans et non plus construits avant 1989, avec une application à compter de 2025.

- **exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour les fondations et associations reconnues d'utilité publique et celles d'intérêt général pouvant percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu au titre du mécénat**

## **Dé liaison entre le taux de taxe d'habitation et le taux de taxe foncière**

La règle de lien entre les taux est assouplie afin de permettre aux communes et intercommunalités d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmenter le taux de taxe foncière. Cette possibilité est soumise à conditions (pour les communes, avoir un taux de taxe d'habitation inférieur à 75% de la moyenne des taux communaux du département, et pour les intercommunalités, un taux inférieur à 75% de la moyenne des intercommunalités de même catégorie). Les données relatives à la Ville du Mans ne lui permettent pas de bénéficier de cette disposition.

## **Extension du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'aménagement**

Les opérations d'agencements et d'aménagements de terrain engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont réintégrées dans les dépenses éligibles au FCTVA.

## **Pérennisation et abondement du fonds vert**

L'enveloppe de ce fonds est augmentée de 500 M€ supplémentaires soit 2,5 Mds €. Cette rallonge est fléchée sur la rénovation des écoles.

## 2/ La traduction financière de la Loi de Finances pour la Ville du Mans

### *Les dotations versées par l'État*

- **La Dotation Forfaitaire : 19 633 842 €**

Rappel du montant 2023 : 28 607 620 €

Dans le cadre du passage au régime de Fiscalité professionnelle Unique (FPU), une fraction de la dotation forfaitaire (Compensation de la suppression Part Salaires de l'ex-taxe professionnelle) est transférée à Le Mans Métropole. Ce transfert, qui représente un montant de 9 026 087 €, est totalement compensé via l'Attribution de Compensation (AC).

Le montant définitif de dotation forfaitaire à percevoir en 2024 est fonction de l'évolution de la population DGF, composée de la population Insee et des résidences secondaires.

La population totale DGF devrait être connue courant juillet.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine : 8 139 972 €**

Rappel du montant de la DSU 2023 : 7 552 662 €.

L'enveloppe nationale est abondée de 140 M€, représentant pour la Ville du Mans une augmentation estimée à +587 310 € en 2024.

- **La Dotation Nationale de Péréquation : 776 085 €**

Rappel du montant de la DNP 2023 : 862 317 €.

Au niveau national, le montant de la DNP est reconduit en 2024. Pour autant, sur le plan local, l'évolution de cette dotation est difficilement prévisible puisqu'elle dépend de l'évolution des indicateurs nationaux et notamment du potentiel financier moyen. Compte tenu de l'évolution prévisionnelle de ces indicateurs, une diminution de 86 232 € pourrait être enregistrée.

- **La Dotation Générale de Décentralisation Hygiène : 904 742 €**

Cette dotation est gelée depuis de nombreuses années. Il est proposé de reconduire le montant inscrit et réalisé en 2023.

### *Les garanties de neutralité de la réforme fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR*

- **la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 2 114 916 €**

Rappel du montant 2023 : 2 142 996 €

La Loi de Finances 2024 intègre cette dotation parmi les variables d'ajustement. Pour la Ville du Mans, la diminution est estimée à -28 080 €.

- **le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 4 352 499 €**

Rappel du montant 2023 : 4 352 499 €

Cette dotation est figée

## **Les ressources fiscales**

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement en Décision Modificative lorsque les bases taxables seront connues précisément (notification par l'Administration fiscale).

En 2024, l'évolution des recettes fiscales est directement impactée par le transfert de la fiscalité économique de la Ville du Mans vers la métropole suite au passage en fiscalité professionnelle unique. Le Mans Métropole perçoit désormais l'intégralité des recettes suivantes sur le territoire : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et ses compensations d'exonération, TVA (compensation de la CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB).

Ce transfert est neutralisé par le versement de l'Attribution de Compensation (AC).

## **Les recettes de fiscalité directe locale**

Le produit issu des différentes taxes évoluera selon le contexte économique et local. Les principaux éléments retenus pour estimer le produit fiscal de 2024 sont les suivants :

- la non-augmentation des taux d'imposition pour 2024.
- une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de +3,9% ;
- une évolution des loyers des locaux professionnels et commerciaux de +0,6% ;
- un enrichissement physique de +1 % des bases d'imposition ;
- la prise en compte du dispositif de correction du produit fiscal lié à la reprise du foncier bâti départemental (soit une contribution estimée à 5,4 M€) ;

Sur cette base, le montant des recettes de fiscalité proposé au BP 2024 représente 74 870 028 €, se décomposant ainsi :

- Produit issu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2 837 229 €
- Produit issu de la THLV : 727 721 €

A noter : en 2023, la collectivité a perçu une recette complémentaire exceptionnelle de 1 095 000 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants suite à la campagne de déclaration « Gérer mes biens immobiliers » réalisée par les services de l'Etat.

En 2024, une régularisation sera effectuée pour corriger les erreurs de taxation consécutives à des déclarations erronées. A ce stade du budget primitif, la recette complémentaire retenue, après correction et déduction de dégrèvements estimés, est de 368 700 €.

- Produit issu de taxes foncières sur le bâti et le non bâti : 71 160 387 €
- Rôles supplémentaires : 200 000 €

**À partir de l'ensemble de ces éléments, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2024 est de 0,747 M€**

## **Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales : 3 754 007 €**

Les allocations compensatrices d'exonérations concernent les taxes foncières. Elles représentent 3 754 007 € dont 3 120 249 € au titre de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat en 2021.

Leurs montants dépendent uniquement de l'évolution des bases d'imposition exonérées.

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

### **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC) : 500 000 €**

Chaque année le territoire est éligible à l'attribution et au prélèvement au titre du FPIC.

Localement, les montants 2024 devraient être connus en juin/juillet prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de garantie s'appliquerait.

Rappel des montants 2023 :

- Attribution (recette) : 1 644 721 €
  - Prélèvement (dépense) : - 449 483 €
- Soit un solde net de 1 195 238 €**

Il est proposé de reconduire au BP 2024 le montant prudentiel inscrit au BP 2023, soit 500 000 €.

### **La taxe sur l'électricité : 2 562 627 €**

En 2024, les communes perçoivent le montant dû au titre de 2023 majoré :

- de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation hors tabac entre 2022 et 2023
- de l'évolution des quantités d'électricité consommées entre 2021 et 2022.

En l'absence d'éléments relatifs aux quantités consommées, il est proposé de reconduire au BP 2024 le montant notifié en 2023.

### **La compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles : 855 661 €**

Cette compensation est reconduite chaque année.

### **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 5 800 000 €**

Avec le ralentissement des transactions consécutif à l'évolution de la conjoncture économique (remontée des taux d'intérêt, durcissement des conditions d'emprunt, contexte d'incertitude et d'inflation), le montant issu des droits de mutation est en diminution depuis 2023.

Il est proposé de retenir pour le BP 2024 une diminution de 1 M€ par rapport au BP 2023.

### **La taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles : 50 000 €**

Cette taxe est applicable depuis 2009.

La difficulté de la prévision résulte de l'absence d'information sur l'origine des terrains cédés.

Il est proposé de reconduire l'inscription du BP 2023.

### **La taxe sur les paris hippiques : 34 434 €**

Il est proposé d'inscrire un montant équivalent au montant perçu en 2023.

### **La taxe sur les pylônes électriques : 11 200 €**

Cette taxe qui concerne les pylônes dont la tension est supérieure à 200 000 volts, est quasiment stable d'une année sur l'autre.

Il est donc proposé de reconduire le montant perçu en 2023.

## 3/ Les participations de Le Mans Métropole

### **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 3 027 819 €**

La 1<sup>ère</sup> part de la DSC (soit 863 241 €) sera sanctuarisée et intégrée dans l'Attribution de compensation (FPU).

En complément, une nouvelle solidarité communautaire sera créée dans un objectif de mise en conformité avec les critères réglementaires (utilisation des critères revenu et potentiel fiscal pour au moins 35% de la répartition). Cette refonte s'accompagnera d'un renforcement de la solidarité de +3M€, à ajouter à l'enveloppe de 2,1M€ de solidarité actuelle basée sur le reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) perçu par la métropole.

Dans l'attente de la validation des modalités définitives de la répartition de la nouvelle solidarité et de la notification du FPIC, il est proposé d'inscrire au BP 2024, le montant issu des simulations présentées lors du Comité de pilotage du 05/09/2023 soit 3 027 819 €.

Pour mémoire, en 2023 la Ville du Mans a encaissé 817 474 €.

### **Les dotations liées au transfert de compétences**

Dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique, les dotations de compensation consécutives au transfert des compétences des concessions de gaz et d'électricité et à la taxe de séjour (respectivement 111 239 € et 538 798 €) sont intégrées dans l'Attribution de Compensation.

### **L'Attribution de Compensation (AC) : 25 119 136 €**

A partir de 2024, Le Mans Métropole verse à la Ville du Mans une Attribution de Compensation permettant d'assurer la neutralité du passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

Le montant prévisionnel s'élève à 25 119 136 € et sera ajusté en 2024 dans le cadre de l'examen, par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), des éléments constitutifs de l'AC et du compte administratif 2023.

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

## Décomposition du montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation (AC)

<b>Attribution de compensation prévisionnelle perçue par la Ville du Mans</b>	<b>25 119 136 €</b>
---	---------------------

<b>Recettes fiscales transférées à Le Mans Métropole</b>	<b>31 764 783 €</b>
--	---------------------

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	9 703 551 €
TVA nationale (remplacement de la CVAE)	7 586 692 €
Compensations d'exonérations fiscales de CFE	2 124 330 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	739 778 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	2 347 094 €
Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti	237 251 €
DGF - Compensation Part Salaires (CPS)	9 026 087 €

<b>Dotations versées à Le Mans Métropole au titre des transferts de compétences (dépenses) (en déduction de l'AC)</b>	<b>8 158 925 €</b>
---	--------------------

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	22 450 €
Clubs sportifs professionnels et nouveaux équipements sportifs structurants	1 945 000 €
ESAD-TALM	1 367 475 €
Antarès	364 000 €
Stade Marie Marvingt	4 460 000 €

<b>Dotations versées par Le Mans Métropole au titre des transferts de compétences (recettes)</b>	<b>1 513 278 €</b>
--	--------------------

Taxe de séjour	538 798 €
Concessions gaz, électricité, réseaux de chaleur	111 239 €
Dotation de solidarité FPZ	863 241 €

### **Les fonds de concours : 410 081 €**

Les fonds de concours, afférents aux charges de centralité, sont proposés selon la répartition suivante :

- 128 000 € : Non harmonisation taux TH communautaire
- 282 081 € : Conservatoire à Rayonnement Départemental

Au regard des transferts de compétences intervenus et des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation des résidences principales), le fond de concours versé par Le Mans Métropole au titre des charges de centralité est supprimé progressivement sur une durée de 5 ans à compter de 2021 représentant un ajustement annuel de -128 000 € (délibération du 15 avril 2021).

L'année 2024 est donc la dernière année de versement de ce fonds de concours pour un montant résiduel de 128 000 €.

## **Le fonds de concours exceptionnel 2024 au fonctionnement des équipements municipaux : 1 400 000 €**

Le Mans Métropole a décidé de reconduire pour l'année 2024, son soutien aux communes membres de la communauté urbaine au titre des dépenses de fonctionnement courant de leurs équipements, permettant notamment un accompagnement face à l'augmentation subie des prix de l'énergie en 2023, considérant les délais nécessaires pour permettre les travaux de rénovation des bâtiments, sources d'une meilleure performance énergétique.

Au regard de l'enveloppe globale de 2 M€ et du plafonnement fixé à 15% des dépenses d'énergie, le montant estimé pour la Ville du Mans est de 1 400 000 €.

## **II - LES PRINCIPALES DÉPENSES**

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement atteint **172,723 M€**, en diminution par rapport au BP 2023 suite aux effets du passage en FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Retraité de cet élément, les dépenses progressent de 4M€ soit +2,15 %.

Les charges de fonctionnement courant des services (dépenses comptabilisées au chapitre 011) ressortent à un montant global de 33,713 M€ soit -3,256 M€ par rapport au BP 2023 essentiellement lié à la baisse des crédits d'énergie suite à la baisse des tarifs et des consommations.

Les dépenses de personnel sont proposées sur la base d'un montant brut global de 108,208 M€ (chapitre 012) soit une progression de +5,428 M€ par rapport au BP 2023 (*évolution ramenée à +4,770 M€ en comparant au total inscrit 2023*).

Les autres charges de gestion de courante (chapitre 65) s'établissent à 27,111 M€, elles comprennent notamment les subventions versées à hauteur de 16,932 M€. Ce montant est en progression notamment en raison d'un soutien complémentaire au CCAS (+1,100 M€/au BP 2023).

Les dotations de compensation versées à Le Mans Métropole suite aux différents transferts de compétence ne figurent plus dans ce chapitre budgétaire, elles ont été intégrées dans le calcul global de l'Attribution de Compensation suite au passage en FPU (cf tableau page 11).

Le changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (passage de la M14 à la M57) est venu modifier certaines affectations de crédits au niveau des chapitre budgétaires. Ainsi, se retrouvent au sein de ce chapitre 65 les subventions versées aux régies, fermiers et concessionnaires auparavant enregistrées au chapitre 67. Il s'agit du Plongeoir, du Palais des Congrès et de la Culture et des Cinéastes.

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

## Les subventions

La subvention au CCAS est proposée en augmentation de +1,100 M€ soit un montant global de 12,100 M€ pour prendre en compte l'évolution incontournable des charges de fonctionnement.

La Municipalité reconduit son soutien au milieu associatif avec une enveloppe globale qui s'élève à 4,833 M€ en 2024.

Commissions	BP 2023	BP 2024
Écoles et Vie Scolaire	150	150
Enfance	161 070	161 070
Jeunesse, Vie étudiante	605 900	605 900
Sports	826 500	926 500
Culture	1 111 100	1 151 100
Rayonnement dans la Ville	108 700	83 250
Nature en Ville	100 500	100 500
Solidarité	274 700	312 700
Handicap	35 900	42 200
Égalité, droits des femmes et lutte contre les discriminations	73 200	73 400
Sécurité, Prévention	136 850	138 600
Santé	126 100	131 600
Vie des quartiers, participation citoyenne	1 104 250	1 105 650
Administration Générale, Finances	2 075	
	<b>4 666 995</b>	<b>4 832 620</b>

Il est noté l'inscription en provision d'un montant de 90 000 € dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration des étrangers primo arrivant. Les actions financées feront l'objet d'un versement de subvention de l'État de même montant.

## Les autres «chiffres clés» de la section de Fonctionnement Dépenses

### • Les Quinconces - L'Espal

En considération du budget prévisionnel 2024 des Quinconces-l'Espal et en application de la convention en vigueur (délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022), il est proposé un montant de 4 017 591 € au titre de la participation 2024 de la Ville.

### • Le Plongeoir- Cité du Cirque

La participation pour l'exercice 2024 s'établit à 1 704 280 € avec l'application du contrat en vigueur

### • Les Cinéastes

Le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du cinéma Les Cinéastes est conclu pour une durée 4 ans jusqu'au 30 juin 2026. Le montant à verser pour l'exercice 2024 est de 79 568 €.

### • Le Mans Événements - DSP Palais des Congrès et de la Culture

L'inscription 2024 comporte un montant de 722 000 € au titre de la compensation financière versée au délégataire et un montant de 78 000 € pour les servitudes et mises à disposition, l'ensemble représente un montant de 800 000 €. Ces montants sont reconduits par rapport aux inscriptions proposées au BP 2023.

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

- **L'Établissement Public de Coopération Culturelle (ESAD-TALM)**

La Ville du Mans verse une contribution à l'ESAD TALM dans le cadre de l'activité des cours de loisirs, un crédit de **30 000 €** est prévu au BP 2024.

## Les charges de personnel

En complément des informations figurant ci-dessous, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines » précise les orientations retenues pour 2024.

	INSCRIPTIONS B.P. 2024	INSCRIPTIONS B.P. 2023	ÉVOLUTION en Montant BP 2024/BP 2023	ÉVOLUTION % BP2024/BP2023
<b>Dépenses totales</b>	<b>110 453 735</b>	<b>105 091 397</b>	<b>5 362 338</b>	<b>5,10%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>5 184 210</b>	<b>3 987 410</b>	<b>1 196 800</b>	<b>30,01%</b>
<b>Charge nette</b>	<b>105 269 525</b>	<b>101 103 987</b>	<b>4 165 538</b>	<b>4,12%</b>

**La charge nette 2024 varie prévisionnellement de 4,165 M€ soit + 4,12 %.**

Compte tenu des ajustements de crédits effectués en décision modificative 2023, tant en dépenses qu'en recettes de personnel, l'évolution de la charge nette comparée à ce total inscrit **ressort à +4,59% (+4,621 M€).**

**La facturation des frais de personnel commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS** intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :

- la **participation de la Ville** aux dépenses des personnels de Le Mans Métropole travaillant pour le compte de la Ville représente 17,115 M€,
- tandis que la **recette versée** par Le Mans Métropole et le CCAS à la Ville au titre de la facturation générale des frais de personnel est stable à 4,605 M€.

Le solde net des facturations de personnel entre Ville et Le Mans Métropole s'établit donc à **12,510 M€**, son évolution par rapport au BP 2023 représente une diminution de charge dans le budget de la Ville de - 0,831 M€.

- **Subventions COS, ACSAC**

Les contributions en direction du Comité des œuvres sociales et de l'Association culturelle et sportive des agents communaux s'élèvent respectivement à 433 052 € et 36 088 €.

Elles seront actualisées en Décision modificative n°2 de 2024 en fonction des réalisations effectives constatées au Compte administratif 2023, selon les dispositions des conventions respectives conclues entre la Collectivité et ces deux associations.

- **Participation à l'association des Usagers du R.I.A.**

Le crédit inscrit est de **49 325 €**.

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Par ailleurs, la participation de la collectivité à la part dite "complémentaire" de la subvention repas et à la subvention dite « exceptionnelle » est augmentée en 2024. La dépense engagée à ce titre par la collectivité en 2024 est de 45 000 € (40 000 € en 2023).

### Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement

Globalement entre 2020 et 2023 106 M€ d'investissements proprement-dits auront été financés par des ressources propres et un recours à l'emprunt limité à 51 M€ sur la période.

Pour le BP 2024, le montant de l'autofinancement brut (dotations aux amortissements et autofinancement complémentaire) est proposé à hauteur de 11,031 M€.

En tenant compte des autres ressources propres prévisionnelles et du niveau des investissements proprement dits inscrits pour 2024, il est prévu sur l'exercice la souscription d'emprunts nouveaux pour un volume de l'ordre de 15 M€ permettant de limiter l'augmentation de l'encours de dette et ainsi de préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir.

### Un niveau d'endettement conforme au cycle d'investissement en cours

Avec une réalisation des investissements proprement-dits de 29 M€ pour l'exercice 2023, le volume d'emprunts réalisés au cours de ce même exercice est de 15,416 M€ et se décompose comme suit :

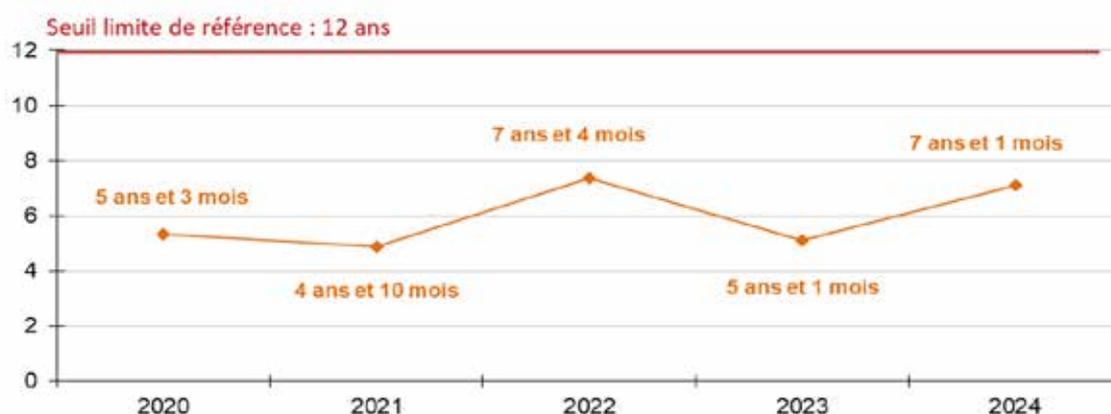
Banque	Montant	Durée	Taux
CDC A.R.Intracting	0,416 M€	13 ans	Taux fixe 2 %
Caisse d'Epargne	5 M€	20 ans	Taux fixe 3,54 %
Banque populaire Grand Ouest	5 M€	20 ans	Euribor 3 M + 0,75 %
Société Générale	5 M€	20 ans	Euribor 12 M + 0,59 %

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours global d'emprunt s'établit ainsi à 87,780 M€.

L'évolution de l'encours de + 6,721 M€ s'explique par l'amortissement du capital en 2023 (-8,695 M€) et la souscription d'emprunts nouveaux pour 15,416 M€ (dont un emprunt de 0,416 M€ CDC Intracting et 15 M€ d'emprunts classiques).

Cet encours est à rapprocher du ratio de dette par habitant, établi à 594 €/habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2024, demeurant inférieur à la moyenne des communes de + 100 000 habitants (1 080 € en 2022, dernier chiffre connu).

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour se désendetter. Elle est estimée à 5 ans et 1 mois au 31 décembre 2023 pour la Ville du Mans et demeure en-deçà du plafond national de référence à éviter de ne pas dépasser qui est fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.



# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

L'annuité de la dette bancaire augmente par rapport à 2023 de 0,761 M€, dont – 0,062 M€ pour le remboursement du capital et + 0,823 M€ pour la charge d'intérêts.

	BP 2023	BP 2024	Variation	
			Valeur	%
Capital ( <i>investissement</i> )	8,852 M€	8,790 M€	- 0,062 M€	- 0,70 %
Intérêts de la Dette ( <i>fonctionnement</i> )	1,772 M€	2,595 M€	+ 0,823 M€	+ 46,44 %
<b>Total annuité</b>	<b>10,624 M€</b>	<b>11,385 M€</b>	<b>+ 0,761 M€</b>	<b>+ 7,16 %</b>

Ainsi, l'annuité globale s'élève à 11,385 M€ en 2024.

L'évolution de l'annuité s'explique par l'augmentation de l'encours en considération des emprunts nouveaux qui ont été souscrits à hauteur de 15,416 M€ en 2023 et par la hausse des taux d'intérêts.

Le taux d'endettement mesure l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, permettant d'apprécier la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. Ce taux est estimé à 47,74 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la Ville du Mans, soit nettement en deçà de la moyenne des communes, qui se situe à 76,60 % en 2022 (*dernier chiffre connu*).

À noter que le taux moyen du stock d'emprunts est estimé à 2,70 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Sur l'année 2023, le taux moyen était de 2,30 %.

Le degré de sensibilité théorique de l'encours de dette à une variation de 100 points de base (+/- 1 %) des taux variables est de l'ordre de +/- 0,300 M€.

La provision de 245.000 € pour la gestion active de la dette qui permet, le cas échéant, de couvrir une hausse des taux d'intérêts variables est reconduite au BP 2024.

La répartition par indices est la suivante :

Index de taux						
Index	Nb	Encours au 01/01/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%	
FIXE	20	49 499 202,00	56,39%	6 442 000,00	57,01%	
EURIBOR03M	7	29 544 951,02	33,66%	3 109 000,00	27,51%	
ESTERAJUSTE	1	4 950 000,00	5,64%	1 301 000,00	11,51%	
EURIBOR01M	1	3 786 255,10	4,31%	448 000,00	3,96%	
TOTAL	29	87 780 408,12		11 300 000,00		

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

• mouvements réels	61,108 M€
• mouvements d'ordre	<u>1,592 M€</u>
<b>Soit total</b>	<b>62,700 M€</b>

Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 13,800 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles de la section d'investissement atteint la somme de 47,308 M€.

Le remboursement du capital des emprunts est inscrit à hauteur de 8,790 M€, il est en baisse par rapport à 2023 de -0,062 M€

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, travaux pour comptes de tiers et cautions), le montant prévisionnel total des travaux d'investissement et acquisitions proprement-dits s'élève à **38,494 M€**.

Les principaux investissements programmés sur l'exercice 2024 sont listés en introduction de ce document et détaillés dans chaque fiche thématique à suivre.

### II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 62,700 M€ dont :

• mouvements réels	54,506 M€
• mouvements d'ordre	8,194 M€

**Les recettes d'ordre** comprennent principalement l'autofinancement brut constitué des dotations aux amortissements pour un montant **7,984 M€**

**Les recettes réelles comprennent :**

• FCTVA (estimation)	3,500 M€
• Taxe d'Aménagement	0,350 M€
• Participation Le Mans Métropole (produit amendes de police)	0,188 M€
• Mouvements financiers (remboursement avances sur marchés, Travaux pour compte de tiers et cautions)	0,024 M€
• Opérations de gestion et réaménagement de dette	13,800 M€
• Cessions (transformation SEM Le Mans Évènements en SPL)	3,080 M€

- Subventions 3,072 M€  
*principalement pour*

*Plan numérique (1,173 M€)*

*Gymnase de la Briqueterie – reconstruction (1,169 M€)*

*Chapiteau Cité du cirque – Le Plongeur (0,336 M€)*

*EHPAD Joliot Curie (0,160 M€)*

*SPL Cénovia – Boulodrome couvert (0,154 M€)*

*Elementaire Jules Ferry remplacement menuiseries extérieures (0,119 M€)*

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume prévisionnel d'emprunts de **26,917 M€**.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors du vote du Budget supplémentaire 2024 avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

## ENFANCE ET PETITE ENFANCE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses liées à l'enfance et à la petite enfance s'établissent pour 2024 à 12,934 M€ comprenant à hauteur de plus de 80 % la masse salariale des agents travaillant dans ces secteurs.

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (CAF + familles)
Multi-accueils (crèches)	0,712 M€	6,248 M€	6,960 M€	2,994 M€
Crèches familiales	0,020 M€	2,135 M€	2,155 M€	1,350 M€
Haltes-garderies	0,049 M€	0,648 M€	0,697 M€	0,172 M€
Coordinations crèches et relais assistantes maternelles	0,074 M€	0,416 M€	0,489 M€	0,218 M€
Centre du Gué-Bernisson	0,009 M€	0,215 M€	0,224 M€	0,027 M€
Centre de vacances	0,710 M€	-	0,710 M€	0,180 M€
Loisirs vacances scolaires	0,205 M€	0,731 M€	0,936 M€	1,081 M€
Mercredis Étangs-chauds	0,091 M€	0,341 M€	0,432 M€	0,230 M€
Convention Territoriale Globale hors prestations de services	-	-	- M€	0,079 M€
Dépenses d'énergie	0,170 M€	-	0,170 M€	-
Subventions aux structures associatives	0,161 M€	-	0,161 M€	-
<b>Totaux</b>	<b>2,201 M€</b>	<b>10,733 M€</b>	<b>12,934 M€</b>	<b>6,330 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MULTI-ACCUEIL NOVAXIS	QUARTIER SUD-OUEST	INDEFINIE	7 700,00
MULTI-ACCUEIL PIED SEC	QUARTIER SUD-OUEST	INDEFINIE	3 460,00
CRECHE FAMILIALE SUD/GAZONFIER	QUARTIER SUD-EST	INDEFINIE	550,00
ETANGS CHAUDS	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	38 500,00
MULTI ACCUEIL DES QUARTIERS SUD - 20 BD DES GLONNIERES	QUARTIER SUD	INDEFINIE	112 380,00
MULTI-ACCUEIL LA GRANDE-MAISON	QUARTIER OUEST	INDEFINIE	6 460,00
MULTI ACCUEIL THEODORE MONOD	QUARTIER OUEST	INDEFINIE	1 350,00
CRECHE FAMILIALE OUEST/MAILLETS	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	850,00
MULTI-ACCUEIL TECHNOPOLE UNIVERSITE	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	22 675,00
HALTE GARDERIE COCHEREAUX	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	2 470,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MULTI-ACCUEIL SAINTE CROIX	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	189 910,00
MULTI-ACCUEIL ILE O ENFANTS (SABLONS)	QUARTIER EST	NEUTRE	103 600,00
CENTRE DU GUE BERNISSON	QUARTIER EST	INDEFINIE	4 560,00
HALTE GARDERIE JARDIN DES DECOUVERTES (SABLONS)	QUARTIER EST	INDEFINIE	5 045,00
HALTE GARDERIE DE PONTLIEUE (12 RUE DE FUNAY)	QUARTIER EST	INDEFINIE	990,00
MULTI-ACCUEIL DES HALLES	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	750,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	6 060,00
DNP - ENFANCE PETITE ENFANCE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	57 000,00
ACQUISITION MATERIEL EQT PETITE ENFANCE- ENFANCE- JEUNESSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	2 940,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>567 250,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CENTRE DES ETANGS CHAUDS-ISOLATION REMPLACEMENT MENUISERIES	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	60 000,00
ETANGS CHAUDS - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	120 000,00
MULTI-ACCUEIL ILE O ENFANTS (SABLONS) - RECONSTRUCTION	QUARTIER EST	INDEFINIE	1 200,00
EAJE RUE SAINTE CROIX	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	830 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>1 011 200,00</b>

**Total de l'axe : ENFANCE ET PETITE ENFANCE    1 578 450,00**

## AMÉLIORER LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE : UNE PRIORITÉ FORTE

**Attractivité, développement économique, insertion professionnelle**

### *Accueillir davantage d'enfants de 0 à 3 ans*

La Ville déploie une offre au sein de vingt structures municipales et associatives réparties sur l'ensemble du territoire pour accueillir les tout-petits et offrir un mode de garde répondant aux besoins des familles (halte-garderie, multi-accueil ou crèche familiale).



### **Le développement de l'offre de modes de garde**

La politique Petite enfance fait désormais l'objet d'une stratégie municipale formalisée en janvier 2023. Elle comprend 4 champs majeurs : le développement de l'offre de garde pour répondre aux besoins des familles, l'accompagnement des assistantes maternelles du territoire et la gestion des crèches familiales, le soutien des parents dans leur fonction éducative, et ainsi le renforcement de l'attractivité du territoire, son développement économique et l'insertion professionnelle.

Il s'agira en 2024 de :

- Installer le fonctionnement et les activités du nouveau lieu d'accueil de Jeux et Rencontres dédié aux assistantes maternelles, avenue de Paderborn.
- Mettre en œuvre le plan d'actions de la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) 2022-2025, adopté lors du comité de pilotage de décembre 2023.

## *L'année 2024 sera marquée par :*

- L'optimisation et le développement du nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), avec :
  - La 2<sup>nd</sup>e phase de travaux de restructuration du multi accueil Sainte-Croix permettant l'accroissement de cinq places d'accueil et la mise en accessibilité selon l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).
  - La finalisation des plans d'un nouveau multi-accueil de 50 places avenue Georges-Durand (fusion du multi accueil Pied-Sec et de la halte-garderie de Pontlieue), avec la création de 13 places d'accueil supplémentaires.
  - L'acquisition d'un bâtiment rue Sainte-Croix en plein cœur de ville pour la création d'un nouveau multi-accueil d'environ 40 places.
  - Le développement des accueils occasionnels sur l'ensemble des crèches municipales afin de mieux répondre aux besoins ponctuels des familles.
- La poursuite du développement de la réservation de places via le marché public chez des opérateurs partenaires avec 10 places supplémentaires par an.
- L'évolution du mode d'accueil en crèches familiales face au déclin du nombre d'assistantes maternelles, avec :
  - Le lancement d'une campagne de recrutement en janvier 2024,
  - La restructuration des 4 crèches en 2 pôles territoriaux.
- Le développement de la professionnalisation et l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes au sein du Relais petite enfance (RPE) et Jeux et rencontres, avec la mise en place de deux projets nouveaux :
  - La mise en place d'une lettre d'information trimestrielle adressée aux assistantes maternelles,
  - Le lancement de groupes de paroles dédiés à des petits groupes d'assistantes maternelles indépendantes.
- La poursuite des actions d'accompagnement à la parentalité avec :
  - La redynamisation des lieux d'accueil enfant parent en lien avec la CAF de la Sarthe et les trois gestionnaires, afin de les rendre plus accessibles et de les développer,
  - Des places «Insertion» dans les structures,
  - Le développement du partenariat avec le service Insertion,
  - La mise en place de passerelles avec le Programme de réussite éducative (PRE) pour renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants.

## **DIVERSITÉ D'UNE OFFRE DE LOISIRS DE QUALITÉ**

***La Ville poursuit sa politique de vacances qualitative sur le territoire a fortiori après le contexte de crise sanitaire.***



- Pour les 3/15 ans, 9 centres de loisirs de proximité maternels et primaires sont ouverts le mercredi toute la journée et pendant les vacances (avec en complément le centre de Rouillon l'été).
- La Ville du Mans développe l'accueil des enfants porteurs de handicap en renforçant et en formant ses effectifs d'animateurs et en améliorant l'accompagnement des familles.
- Face à une forte demande des familles, de nouvelles modalités d'attribution sont mises en place pour les séjours été et hiver afin de permettre à un maximum d'enfants et jeunes d'en bénéficier au moins une fois.
- Le centre de loisirs des Étangs-Chauds, situé dans un cadre au cœur de la nature, connaît en 2023 et 2024 des rénovations et mises aux normes PMR. Le périmètre du site fait également l'objet d'une sécurisation de ses accès via l'installation de nouvelles clôtures plus adaptées et en harmonie avec la nature environnante.

## Chiffres Clés

610 places en structures petite enfance sur le territoire dans les EAJE municipaux et au sein de structures partenaires en 2024.

Près de 1 000 enfants sont accueillis chaque jour en période estivale dans les centres de loisirs.

En 2023, 5 séjours organisés aux vacances d'hiver et 20 durant l'été en France et à l'étranger à la mer, à la montagne et à la campagne, ont pu bénéficier à 755 enfants de 6 à 15 ans.

En 2023, 150 551€ de subventions versées pour aider au fonctionnement des associations qui œuvrent dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance.

En 2024 les dépenses de subventions allouées à des structures associatives sont maintenues, déductions faites des aides Bonus Territoire de la CAF, versées directement à ces dernières, en cohérence avec les orientations municipales dans le cadre de la CTG 2022-2025.

## ZOOM

Afin de renforcer l'attractivité de la Ville du Mans et de conforter la qualité d'accueil au sein des établissements de la petite enfance, la collectivité se lance dans une démarche de labellisation Eco-crèche. Cela permettra d'effectuer un diagnostic puis un plan d'actions pour améliorer l'accueil des enfants, la qualité environnementale des bâtiments, mais aussi la qualité de vie au travail des professionnels.

## ÉDUCATION ET TEMPS PÉRISCOLAIRES

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 32,587 M€ dont 80 % sont représentées par la masse salariale des agents œuvrant dans le secteur scolaire.

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Enseignement - formation	- M€	2,577 M€	2,577 M€	- M€
Écoles maternelles	1,977 M€	6,967 M€	8,944 M€	0,006 M€
Écoles élémentaires	2,147 M€	1,651 M€	3,798 M€	0,013 M€
Classes regroupées	1,236 M€	- M€	1,236 M€	0,038 M€
Restaurant scolaire (hors production de repas)	0,724 M€	7,600 M€	8,324 M€	3,270 M€
Médecine scolaire	0,021 M€	- M€	0,021 M€	- M€
Classes découvertes	0,272 M€	- M€	0,272 M€	0,030 M€
Activités périscolaires	0,052 M€	6,728 M€	6,780 M€	1,260 M€
Mercredis éducatifs	0,024 M€	0,264 M€	0,288 M€	0,080 M€
Coordination Enfance	0,068 M€	- M€	0,068 M€	0,300 M€
Autres services annexes de l'enseignement	- M€	0,279 M€	0,279 M€	- M€
<b>Total</b>	<b>6,521 M€</b>	<b>26,066 M€</b>	<b>32,587 M€</b>	<b>4,997 M€</b>

Les dépenses d'investissement sont de 6,781 M€

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
ELEMENTAIRE ALFRED DE MUSSET	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	110 000,00
MATERNELLE HAUREAU	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	12 000,00
ELEMENTAIRE MAUBOUSSIN	QUARTIER SUD-OUEST	TRES FAVORABLE	25 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE MICHEL ANGE	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	65 000,00
ELEMENTAIRE JULES FERRY	QUARTIER SUD	TRES FAVORABLE	260 000,00
ELEMENTAIRE ROGER BOUVET	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	45 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE PIERRE BELON	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	36 000,00
ELEMENTAIRE CAMILLE CLAUDEL	QUARTIER NORD EST	FAVORABLE	75 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MATERNELLE MAILLETS	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	150 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE DES MAILLETS	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	80 000,00
MATERNELLE ARTHUR RIMBAUD - LE MANS	QUARTIER EST	NEUTRE	75 000,00
ELEMENTAIRE PIERRE BELON	QUARTIER COEUR DE VILLE	TRES FAVORABLE	60 000,00
MATERNELLE CLAUDE CHAPPE	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	5 000,00
ELEMENTAIRE DULAC	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	15 000,00
DNP - LOCAUX SCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	303 000,00
RESTAURANTS SCOLAIRES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	104 000,00
ACTIVITES PERISCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	26 000,00
MEDECINE SCOLAIRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	10 000,00
ECOLES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	DEFAVORABLE	240 100,00
ECOLES - PHOTOCOPIEURS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	DEFAVORABLE	27 300,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>1 723 400,00</b>

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
ANNEXE MATERNELLE BERTHE HUBERT - REAMENAGEMENT	QUARTIER SUD-OUEST	FAVORABLE	240 000,00
MATERNELLE MONTAIGU - CONSTRUCTION PREAU	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	190 000,00
MATERNELLE MONTAIGU - REAMENAGEMENT COUR	QUARTIER SUD-OUEST	FAVORABLE	30 000,00
ELEMENTAIRE MONTAIGU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	30 000,00
ELEMENTAIRE JULES FERRY REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	QUARTIER SUD	FAVORABLE	330 000,00
ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD	FAVORABLE	112 000,00
ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	QUARTIER SUD	NEUTRE	350 000,00
ELEMENTAIRE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	FAVORABLE	2 500 000,00
MATERNELLE ARDRIERS - REAMENAGEMENT DE LA COUR AVEC PREAU	QUARTIER OUEST	INDEFINIE	10 000,00
MATERNELLE JULIEN PESCHE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER OUEST	NEUTRE	5 000,00
MATERNELLE ADRIENNE BOLLAND (ex-CITE DES PINS) - INSTALLATIO	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	150 000,00
ELEMENTAIRE GAZONFIER : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD EST	FAVORABLE	390 000,00
MATERNELLE CASANOVA RÉNOVATION INTÉRIEURE RAVALEMENT FACADES	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	80 000,00
MATERNELLE HAURÉAU EXTENSION DU SITE	QUARTIER EST	NEUTRE	20 000,00
MATERNELLE CHAPPE - ELEMENTAIRE DULAC - REAMENAGEMENT COUR	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	112 000,00
PLAN NUMERIQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	DEFAVORABLE	509 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>5 058 000,00</b>

**Total de l'axe : ECOLE ET VIE SCOLAIRE 6 781 400,00**

communautaires lors de la création de la communauté urbaine, elles seront progressivement rétrocédées à la Ville après mise aux normes. En 2024, les travaux suivants sont programmés dans les écoles concernées :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	NEUTRE	6 000,00
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	NEUTRE	50 000,00
LE MANS - MATERNELLE EUGENIE COTTON	LE MANS - SUD	NEUTRE	18 000,00
LE MANS - MATERNELLE LOUISE LABE	LE MANS - NORD OUEST	NEUTRE	37 300,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>111 300,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
PLAN NUMERIQUE - ECOLES	LE MANS TOUS QUARTIERS	NEUTRE	10 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	FAVORABLE	2 200 000,00
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	NEUTRE	230 000,00
MATERNELE PABLO PICASSO - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - SUD EST	NEUTRE	5 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>2 445 000,00</b>

**Total de l'axe : PATRIMOINE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE 2 556 300,00**

## **LES TEMPS PÉRISCOLAIRES AU SERVICE D'UNE POLITIQUE ACTIVE POUR FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE**

Dans un souci de cohérence et de meilleure lisibilité de son action au quotidien en matière de politique éducative, la Ville du Mans a regroupé ses interventions pour une prise en compte globale des besoins tant des enfants que des familles, sur les temps scolaires et périscolaires.

Ainsi, le service Éducation a la responsabilité de la journée de l'enfant de 7h30 à 18h30 (voire 18h45) pendant les périodes scolaires, y compris le mercredi ; mobilisant plus de 1 100 agents qui, au quotidien, œuvrent à la mise en place de la politique éducative de la Ville du Mans dans les 74 écoles maternelles et élémentaires, les 53 restaurants scolaires, les 36 accueils périscolaires et les 9 centres de loisirs.

Dans les écoles publiques, la population scolaire accueillie est de 10 771 enfants à la rentrée 2023/24. Elle est en diminution par rapport à l'année dernière.

Outre les axes prioritaires d'interventions que s'est fixée la collectivité dans le domaine scolaire (rénovation énergétique des bâtiments scolaires, végétalisation des cours d'écoles, groupe d'échange régulier avec l'Éducation nationale), la Ville du Mans souhaite contribuer à favoriser la réussite scolaire en proposant des activités variées et attractives sur les temps périscolaires mais aussi le mercredi en centre de loisirs.

Ces activités aux thématiques variées, en complément des enseignements pédagogiques dispensées aux enfants d'âge maternel ou élémentaire, sont une opportunité pour développer les compétences de chaque enfant, lui permettre de prendre confiance en lui pour mieux appréhender les apprentissages scolaires ou les aborder autrement et surtout l'accompagner dans l'apprentissage en cas de besoin.

Sur le temps scolaire, la Ville met également à disposition des équipes enseignantes 270 classes de découverte sur des sujets très variés comme le patrimoine contemporain, la citoyenneté, l'innovation, la muraille romaine, l'olympisme, l'art de vivre au Moyen-âge... ainsi que de nombreuses disciplines sportives.

Un partenariat fort est noué entre le service éducation et les services culturels autour du Contrat local d'éducation artiste et culturel (CLEAC). L'objectif est de pouvoir à terme offrir à chaque enfant une activité au cours de son année scolaire.

## **DES TEMPS PÉRISCOLAIRES VARIÉS À DESTINATION DES FAMILLES**

### **L'accueil périscolaire du matin et du soir**

Organisé dans les écoles maternelles et ouvert à tous les élèves de niveau maternel ou élémentaire, il tient compte du rythme de chaque enfant en fonction de son âge et du moment de la journée :

- le matin : petit-déjeuner et propositions d'activités douces respectueuses du temps de réveil de l'enfant.
- le soir : temps achevant la journée d'école où un goûter est proposé. Les temps d'animation tiennent compte de l'état de fatigue de chaque enfant qui peut profiter d'espaces de jeux mis à sa disposition ou d'activités variées.

### **La pause méridienne**

Elle est constituée d'un temps de repas et d'un temps d'activité. Sous la responsabilité du coordinateur périscolaire, des activités variées, gratuites et encadrées par du personnel municipal sont proposées aux enfants déjeunant dans les 53 restaurants scolaires.

De nombreux partenariats sont mis en place pour assurer le renouvellement, la variété et la qualité de ces activités (60 000 €).

Une politique tarifaire basée sur le quotient familial favorise un égal accès à l'ensemble des services proposés. A titre d'illustration, les tarifs les plus bas sont de :

- 0,26 € pour un accueil le matin ou 0,51 € pour un accueil le soir avec goûter
- 0,71 € pour un repas alors que le cout réel avoisine les 11 €
- 1,02 € pour l'accueil de loisirs le mercredi en demi-journée ou 2,04 € pour une journée complète avec repas.

Plus de 7 000 enfants sont quotidiennement accueillis sur ce temps.

## Un temps d'études surveillées gratuit

À la fin des enseignements, les élèves du CP au CM2 peuvent être accueillis de 16h35 à 17h35 par groupe, en classe, sous la responsabilité du personnel de la ville, composé pour partie d'enseignants. À l'issue de ce temps, un accompagnement vers les accueils du soir est encore possible.

En 2024, afin d'être au plus prêt des besoins des élèves, la Ville du Mans va expérimenter, sur une école, un accompagnement individuel renforcé grâce à un partenariat avec l'Université et l'Éducation nationale. L'objectif étant d'étendre cette expérience à un plus grand nombre d'écoles pour la rentrée 2024.

## Le mercredi



Les accueils de loisirs (ALSH) fonctionnent tous les mercredis en semaine scolaire, pour les enfants d'âge maternel ou élémentaire. Modulé à la demi-journée ou à la journée (8h30-17h30), un accueil péri-loisirs en début et en fin de journée est également à disposition des familles (7h30-8h30 et 17h30-18h30).

Comme chaque année, un projet fédérateur pour l'ensemble des écoles et des temps scolaires est mis en œuvre. La thématique "Jeux Olympiques et paralympiques" sera le fil rouge sur l'ensemble des temps périscolaires municipaux pour l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, la flamme olympique traversera toute la ville et fera escale dans toutes les écoles élémentaires et tous les centres de loisirs du mercredi, jusqu'au point d'orgue final au stade Marie-Marvingt fin juin 2024 où des manifestations sportives, artistiques et culturelles se tiendront durant toute une semaine.

Soucieuse de faire connaître et de partager les activités proposées aux enfants, des portes ouvertes seront organisées régulièrement en 2023/2024 sur les accueils du soir et sur les centres de loisirs le mercredi à destination des familles.

## DES ACTIVITÉS VARIÉES POUR UN MERCREDI ACTIF

Offrir des activités variées et de qualité est un axe fort de la politique éducative que la Ville du Mans a décliné dans son Projet éducatif de territoire (PEDT) contractualisé en 2022.

Au travers de ces activités proposées le mercredi dans les centres de loisirs, la collectivité souhaite permettre aux enfants de s'épanouir différemment, de développer leurs capacités et leurs connaissances sous une autre forme que les apprentissages réalisés sur temps scolaire.

Ainsi, huit thématiques seront proposées sur chaque centre, durant l'année. Ces thématiques se déclineront à travers un panel d'activités pour le développement de l'enfant :

- Mes mercredis pour la santé et la prévention : être bien dans mon corps et dans ma tête
- Mes mercredis artistiques et culturels : accéder et pratiquer la culture et l'art
- Mes mercredis scientifiques et numériques : réaliser de nouvelles expériences
- Mes mercredis pour l'environnement : vivre avec la nature

- Mes mercredis pour le patrimoine : vivre dans mon environnement
- Mes mercredis éducatifs : développer mes capacités
- Mes mercredis citoyens : être intégré dans la société
- Mes mercredis of course le Mans : m'intégrer dans un projet

Ces activités sont menées en associant largement des partenaires internes et externes.

## DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE

Les interventions réalisées sur le patrimoine scolaire répondent à une logique d'optimisation par la conduite d'opérations d'vergure et de rénovations globales. Des programmes pluriannuels d'intervention sont établis pour définir les priorités d'intervention tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs que sont les cours d'écoles.

Les rénovations intérieures (éclairages, isolation phonique avec nouveaux faux plafonds, huisseries, revêtements muraux, réfection de sanitaires...) contribuent à améliorer le confort et le bien-être des usagers de ces bâtiments. Sont notamment programmées pour 2024, des interventions à l'école élémentaire Gazonfier (390 000 €) et la maternelle Henri-Wallon (230 000 €).

Les rénovations extérieures visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments ou assurer leur pérennité. Dans ce cadre, le remplacement de menuiseries à l'élémentaire Jules-Ferry va se poursuivre (330 000 €).

Certains bâtiments scolaires vont être raccordés sur le réseau de chaleur qui a fait l'objet d'extensions : l'école Pierre-Belon (60 000 €) et le groupe scolaire Mauboussin (25 000 €). Des interventions sur les installations de chauffage sont également programmées : remplacement de la chaudière à l'école élémentaire Jules-Ferry (260 000 €) et réfection du réseau de chauffage à la maternelle Pablo-Picasso (50 000 €).

La mise en œuvre ou le remplacement de volets roulants sont prévus à l'école Camille-Claudé (75 000 €), la maternelle des Maillets (75 000 €), le restaurant scolaire Michel-Ange (65 000 €) ou la maternelle Arthur-Rimbaud (75 000 €) pour assurer la sécurisation des bâtiments scolaires.

Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité des écoles et restaurants scolaires se poursuivent selon le programme établi de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), avec par exemple des travaux à l'école Jean-Mermoz (350 000 €) ou Louise-Labé (27 300 €).

Suite au développement d'un dispositif par les services techniques de la Ville, une alerte spécifique en cas d'intrusion va être déployée sur l'ensemble des écoles de la Ville durant les années 2024 et 2025 (BP 2024 100 000€).

### Deux opérations majeures de restructuration qui se poursuivent :

- l'école élémentaire Montaigu fait l'objet d'une restructuration complète de ses locaux, qui a nécessité de mettre en place des locaux transitoires pour accueillir les classes durant les 18 mois de travaux. Outre la réorganisation des espaces, les travaux vont permettre d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment par une isolation extérieure, le changement des huisseries, la réfection des toitures, les modifications du système de chauffage tout en ayant également soin d'améliorer le confort d'usage. Pour compléter, la cour de cette école sera refaite début 2025, à la suite des travaux sur le bâtiment (inscription BP 2024 : 2 500 000 €, coût d'opération estimé à 4 140 000 €)
- de la même façon, l'école élémentaire Gérard-Philippe fait l'objet d'une rénovation extérieure de ses locaux. Les travaux ont été engagés en juillet 2023, pour améliorer la performance énergétique, assurer la mise en conformité de l'accessibilité et le confort des usagers (inscription BP 2024 : 2 200 000 €).

## Végétalisation des cours d'écoles

Suite au diagnostic de l'état des cours, des jeux et du patrimoine végétal qui y est implanté, une nouvelle démarche de gestion de ces espaces a été mise en place depuis 2019 pour végétaliser, favoriser la biodiversité, désimpermeabiliser les cours d'écoles et apporter un meilleur confort aux enfants, notamment lors des périodes chaudes. Ces interventions conséquentes nécessitent une programmation pluriannuelle compte tenu du nombre de cours existantes sur les 74 écoles.

En 2024, la cour de l'école maternelle annexe Berthe-Hubert fera l'objet de cette rénovation (240 000€). Les dernières interventions seront également finalisées sur les cours 2023 (Dulac, Claude-Chappe, Jean-Mermoz, maternelle Montaigu) (254 000 €).

À l'occasion de ces travaux, les préaux sont repensés. C'est le cas pour celui de l'annexe Berthe-Hubert (110 000 €). Pour l'école maternelle Montaigu, un préau avec panneaux photovoltaïques a été créé (190 000 €).

Préalablement aux travaux sur les cours, des investigations sont nécessaires pour repérer, déplacer, rénover les réseaux enterrés existants sous l'emprise des projets. Ainsi, outre le coût de l'aménagement, des crédits sont inscrits pour les investigations sur les maternelles Julien-Pesche et Pablo-Picasso (10 000 €).

L'ensemble de ces projets font l'objet de concertation avec les équipes enseignantes des écoles concernées.

Parallèlement, des travaux d'entretien sont effectués sur les cours des écoles maternelles et élémentaires : accompagnement aux nouvelles mobilités par la pose d'arceaux à vélos et à trottinettes, réparation de jeux, remplacement de sols souples, clôtures et portails, reprise d'enrobés, traçages.



Projet Montaigu

## DES PETITS-DÉJEUNERS À L'ÉCOLE

Dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018/2022, l'Éducation nationale a souhaité développer le dispositif proposant un petit-déjeuner aux élèves avant de démarrer leur journée, dans les écoles volontaires situées sur les territoires les plus vulnérables. L'objectif recherché est de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il s'accompagne d'un volet "éducation à l'alimentation" permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

Au printemps 2022, la Ville du Mans a expérimenté avec succès les "Petits déjeuners à l'école" au sein d'une maternelle et d'une élémentaire. Fort de cette expérience, le dispositif a été étendu pour l'année scolaire 2022/2023 aux 15 écoles maternelles et 11 élémentaires volontaires du Réseau d'éducation prioritaire (REP).

En 2023/2024, 5 nouvelles écoles en quartiers Politique de la Ville ou disposant d'un Contrat local d'apprentissage (CLA) intègrent le dispositif petits déjeuners à l'école.

Chaque matin sur le temps scolaire, un petit déjeuner équilibré est fourni aux enfants de maternelle qui en ont besoin. En élémentaire, les petits-déjeuners sont proposés à l'appui d'un projet pédagogique mené autour de l'alimentation sur une ou deux semaines.

L'objectif de cette démarche est de réaffirmer l'importance de la prise d'un petit-déjeuner pour favoriser les conditions nécessaires pour les apprentissages.

La Ville prend à sa charge l'achat, la livraison des denrées alimentaires et le personnel mobilisé sur cette opération. La participation de l'État est calculée sur la base d'un forfait d'1,30 € par élève et par jour.

## Chiffres Clés

Sur l'année scolaire 2022/2023, les temps périscolaires ont accueilli en moyenne :

- 584 enfants le matin à l'accueil
- Plus de 7 000 enfants le midi, à la restauration scolaire
- Plus de 2 700 enfants d'âge élémentaire en études surveillées
- 1 080 enfants chaque soir à l'accueil, après la classe ou après les études
- 985 enfants chaque mercredi
- 51 000 petits-déjeuners ont été servis à plus de 2 000 enfants de 15 écoles.

## JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le Budget 2024 consacré à la jeunesse s'établit en fonctionnement à 2,813 M€.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant (y compris fluides)	1,093 M€	Recettes courantes	0,020 M€
Frais de personnel	1,114 M€	Participations	0,089 M€
Subventions aux associations	0,606 M€		
	2,813 M€		0,109 M€

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MJC PLAINE DU RONCERAY	QUARTIER SUD	INDEFINIE	55 500,00
ESPACE JEUNESSE SABLONS-CANTAL	QUARTIER EST	INDEFINIE	7 000,00
MULTISPORTS & TERRAINS DE JEUX- AMENAGEMENTS & REPARATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	80 000,00
DIVERSES ACTIONS JEUNESSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	6 600,00
		<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>149 100,00</b>

Total de l'axe : JEUNESSE, VIE ETUDIANTE ET EDUCATION ARTISTIQUE      149 100,00

### VERS UNE POLITIQUE JEUNESSE VOLONTAIREMENT PLUS INCLUSIVE EN DIRECTION DES 13/25 ANS

La politique publique de la Jeunesse et de la Vie étudiante consiste à :

- proposer une offre de loisirs autour du vivre ensemble
- orienter les jeunes dans leur démarche d'information liée à la vie quotidienne
- développer et accompagner les pratiques culturelles et sportives des jeunes
- faire vivre des projets et des évènements
- participer à l'animation de la vie étudiante

La politique publique en matière de jeunesse s'inscrit dans une optique inclusive visant à toucher tous les jeunes du territoire en leur proposant des outils d'accompagnement vers la culture, le sport, les loisirs, mais aussi à développer la citoyenneté, la solidarité et le sens de l'intérêt général.

En 2023, le secteur Jeunesse est en pleine mutation avec la définition puis la mise en place d'un nouveau projet de service qui a conduit à réaffirmer des principes forts : le soutien aux jeunes les plus éloignés au sein des quartiers prioritaires, l'accès à l'information, la capacité à s'engager dans des projets et pour le collectif.

C'est dans cette optique que sept chantiers prioritaires sont lancés dès fin 2023 :



- le renouvellement du Centre information jeunesse (CIJ) avec le développement des actions hors les murs et la création d'un Espace jeunes ;
- le renouvellement de l'actuel Bus jeunesse vers un nouveau véhicule itinérant ;
- le renforcement des dispositifs d'engagement dans les services de la collectivité : service civique, corps européen de solidarité, SNU ;
- l'accès à la culture avec la mise en place d'un parcours du spectateur pour les jeunes manœuvres ;
- le renforcement des Espaces jeunesse la Casquette et Sablons ;
- le renouvellement du webzine le Vitav.

## Faire vivre des projets et des événements pour et avec les jeunes, en :

- Maintenant le dispositif Argent de poche avec une trentaine de chantiers par an ;
- Relançant le dispositif de la Couveuse de Jeunes Talents et en démocratisant l'accès au dispositif Coup de pouce à tes projets ;
- Poursuivant le rendez-vous sportif et culturel de rentrée pour la Jeunesse, Forever Young, lors de la 4<sup>e</sup> édition !

## Proposer une offre de loisirs éducative au plus près des attentes des jeunes et de leurs besoins

- Conforter les Espaces jeunes dans les quartiers prioritaires de la Ville (Casquette, Sablons et associations partenaires) et déployer une présence sur d'autres territoires non couverts actuellement dans une logique d'aller vers en intégrant l'Espace de vie sociale de l'Épine ;
- Maintenir l'offre de séjours et d'actions éducatives ;
- Lutter contre le décrochage scolaire et aider aux devoirs, notamment sur les temps de vacances ;
- Appuyer le suivi des MJC Prévert et Ronceray ainsi que l'association TDM avec la poursuite des Conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2024 ;
- Développer la citoyenneté des jeunes et leur participation à la vie de la cité ;
- Accompagner la 2<sup>e</sup> année de mandat jeunes conseillers de quartiers et engager le processus de renouvellement des Conseils pour octobre 2024.

## Une politique Jeunesse d'aide à l'insertion et à la réussite éducative

- Renforcer la politique d'aide à l'insertion en liaison avec la Mission Locale et le CIJ.
- Engager une réflexion sur le Centre information jeunesse et la politique d'accueil et de renseignement en direction de la Jeunesse.

## LE MANS VILLE ÉTUDIANTE

Afin que Le Mans soit reconnu comme une ville universitaire où il fait bon vivre et que le nombre d'étudiants continue d'accroître, il est nécessaire pour répondre aux enjeux d'attractivité et de dynamisme de la ville, de poursuivre à :

- Améliorer le cadre de vie des étudiants par l'implantation sur le campus d'un lieu de vie étudiante et par l'offre de logements ou de transports.
- Agir en lien avec les acteurs culturels (Nuit des musées, bibliothèques...).

## Chiffres Clés

En 2023, ce sont :

18 jeunes accompagnés par les "Coup de pouce" et 29 avec la "Couveuse"

4 564 inscriptions enregistrées sur les activités organisées par les antennes jeunesse

19 sorties du Bus jeunesse sur les différents quartiers du Mans et 1 115 bénéficiaires des animations proposées

33 chantiers de jeunes avec 130 jeunes participants.

En 2024, les subventions sont reconduites à l'identique de 2023 avec plus de 600 000 € attribués aux associations en direction de la jeunesse pour soutenir les actions menées.

### SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

La collectivité consacre un budget de fonctionnement 2024 s'élevant globalement à 11,091 M€. Sur le plan des recettes, ce sont 1,895 M€ qui sont prévus au cours de cette même année.

Les principaux éléments de ce budget concernent :

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Salles de sports et gymnases	0,084 M€	1,180 M€	1,264 M€	0,020 M€
Stades	0,230 M€	1,300 M€	1,530 M€	-
Centre Aquatique Les Atlantides	0,412 M€	3,200 M€	3,612 M€	1,030 M€
Autres piscines	0,094 M€	-	0,094 M€	0,216 M€
Animations et manifestations sportives	0,132 M€	0,505 M€	0,637 M€	0,166 M€
Dépenses d'énergie sur équipements sportifs	2,485 M€	-	2,485 M€	-
Subventions Sport	0,927 M€	-	0,927 M€	-
Autres dépenses courantes	0,207 M€	0,335 M€	0,542 M€	-
Autres recettes	-	-	-	0,464 M€
<b>Totaux</b>	<b>4,571 M€</b>	<b>6,520 M€</b>	<b>11,091 M€</b>	<b>1,895 M€</b>

Les investissements programmés dans les équipements sportifs à hauteur de 12,340 M€ sont détaillés ci-dessous :

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
COMPLEXE DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	FAVORABLE	150 000,00
COMPLEXE CALIFORNIE	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	159 000,00
POLE VTT BMX	QUARTIER SUD	NEUTRE	10 000,00
VELODROME BOLLEE	QUARTIER SUD	NEUTRE	10 000,00
PISCINE DES ARDRIERS	QUARTIER OUEST	INDEFINIE	6 000,00
STRUCTURE DE GLISSE LE SPOT	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	2 020,00
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE (Y/C PETIT VAUROUZE)	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	28 600,00
COMPLEXE BEAULIEU	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	16 500,00
GYMNASE VICTOR LAIR	QUARTIER NORD-OUEST	FAVORABLE	302 500,00

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
DOJO ALICE MILLIAT	QUARTIER NORD-OUEST	FAVORABLE	430 000,00
CENTRE AQUATIQUE DES ATLANTIDES	QUARTIER EST	NEUTRE	568 960,00
ILE AUX SPORTS	QUARTIER EST	NEUTRE	27 000,00
ETUDES - MATERIELS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	535 350,00
ACTIVITES DE LOISIRS SPORTIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	5 000,00
DNP - DOMAINE SPORTIF	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	103 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>2 353 930,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
COMPLEXE CALIFORNIE - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	30 000,00
RENOUVELLEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	1 041 000,00
CONSTRUCTION D'UN CLUB DE SUPPORTERS LE MANS F.C.	QUARTIER SUD	NEUTRE	430 000,00
RECONSTRUCTION DU GYMNASE DE LABRIQUETERIE	QUARTIER OUEST	NEUTRE	3 810 000,00
GYMNASE FLORENCE ARTHAUD - LA MADELEINE - RENOVATION GLOBALE	QUARTIER NORD-OUEST	FAVORABLE	1 218 000,00
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE - RENOVATION	QUARTIER NORD-OUEST	FAVORABLE	75 000,00
GYMNASE ALAIN FOURNIER - RENOVATION GLOBALE	QUARTIER EST	FAVORABLE	1 480 000,00
ATLANTIDES GENERATEURS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	QUARTIER EST	TRES FAVORABLE	130 000,00
COMPLEXE COUBERTIN - RENOVATION COMPLETE	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	1 800 000,00
SOCIETE DU TIR DU MANS SUBVENTION EQUIPEMENT	QUARTIER SUD-OUEST	INDEFINIE	7 000,00
SPL CENOVIA GYMNASE MAROC HUCHEPIE	QUARTIER SUD	NEUTRE	3 700,00
SPL CENOVIA BOULODROME COUVERT	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	21 300,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>10 046 000,00</b>

**Total de l'axe : SPORTS ET ACTIVITES SPORTIVES 12 399 930,00**

### UNE POLITIQUE SPORTIVE EN MOUVEMENT POUR TOUS LES PUBLICS



La politique sportive mancelle permet à chacun de trouver sa place. Écoliers, sportifs en club, sportifs en pratique libre, sportifs en situation de handicap... la Ville s'adapte et est attentive aux besoins exprimés.

Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer. Le partage, la solidarité, le bien-être, le dépassement de soi sont, entre autres, des valeurs intrinsèques développées dans le cadre des animations sportives municipales. La richesse des activités proposées permet ainsi à chaque jeune de trouver son sport.

Par un maillage d'activités dans les quartiers, la Ville contribue à développer l'offre sportive de proximité pour tous les publics.

- Les écoles municipales de sport, les cours d'apprentissage de la natation pour les enfants comme les adultes, les pratiques de glisse, les cours d'entretien physique pour adultes contribuent au développement de la pratique physique.
- La diversité et la complémentarité des équipements sportifs sur le territoire permettent le développement du sport à l'école, du sport dans un club ou du sport en pratique libre.

En 2024, les actions menées en matière sportive développeront l'accompagnement des associations sportives et la mise en place d'espaces sportifs en accès libre.

L'année 2024, sera marquée par :

- Une semaine du sport en juin 2024 pour les écoles, les clubs sportifs et le grand public ;
- Des animations sportives tout au long de l'année 2024, ponctuée par les Jeux Olympiques et Paralympiques en août ;
- L'événement Forever Young #4 qui mettra en lumière l'inclusion par le sport en septembre 2024.

### ENTREtenir LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ANTICIPER LES FUTURS BESOINS 🛠️

Les équipements sportifs municipaux sont mis à disposition des usagers pour leur pratique, qu'elle soit de loisirs ou de compétition. Ce patrimoine fait, chaque année, l'objet de travaux d'entretien et de maintenance dans un souci de sauvegarde et de conformité réglementaire, de mise en accessibilité et de recherche de solutions durables en matière de construction et d'économies d'énergie.

#### **Des projets structurants de modernisation des équipements sportifs seront poursuivis en 2024 :**

- Rénovation du gymnase et de la piscine Pierre-de-Coubertin ;
- Rénovation du gymnase Alain-Fournier ;
- Rénovation du gymnase Florence-Arthaud ;
- Rénovation du terrain synthétique des Fontenelles ;
- Fin de la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques et réfection des joints de carrelage au centre aquatique Les Atlantides.
- La mise en place d'un projet d'envergure sur l'Île-aux-sports avec des études qui vont débuter en 2024 en concertation avec les usagers du quartier. Ce projet s'intégrera dans un aménagement urbain de compétence métropolitaine.



**Les opérations poursuivies ou engagées en 2024 en matière de développement durable et de transition écologiques seront :**

- L'achèvement des travaux de construction du gymnase de la Briqueterie ;
- La réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique des vestiaires de foot au gymnase des Bruyères.

## **FAIRE RAYONNER LA VILLE À TRAVERS LE SPORT**

Valoriser le sport mançais et ses acteurs et dynamiser l'évènementiel :



Le Mans est une terre de sportifs et compte de nombreux acteurs qu'il convient de valoriser et d'accompagner :

- Organiser des temps forts pour mettre en avant les associations et les athlètes, notamment lors de performances individuelles ou collectives, qu'elles soient sportives ou en lien avec un engagement spécifique ;
- Accompagner les associations sportives et les projets de développement sur le long terme ;
- Faire partager aux mançais les expériences des sportifs de haut niveau ou professionnels locaux, en organisant des actions de terrain en lien avec les clubs professionnels locaux.

## **Chiffres Clés**

**650 classes accueillies dans les équipements aquatiques sur l'année**

**380 000 entrées enregistrées dans les 3 équipements aquatiques**

**1 300 adultes inscrits dans les cours d'entretien physique**

**700 enfants dans les écoles municipales de sport**

**500 enfants et jeunes inscrits dans les activités sportives pendant les vacances scolaires**

**110 clubs et associations et plus de 50 disciplines sportives soutenues**

**Au Spot ce sont plus de 18 000 entrées enregistrées avec environ 13 200 entrées de pratiquants et 4 800 entrées de visiteurs**

**Plus de 900 000 € de subventions pour les associations sportives « amateur »**

## **ZOOM**

Le soutien aux associations sera renforcé par la mise en place d'un événement sportif dédié en juin 2024. Des ateliers de découverte, des démonstrations, des conférences ponctueront cet événement qui se déroulera au stade Marie-Marvingt. Cette manifestation permettra également de mettre à l'honneur les enfants des écoles municipales de sport mais aussi de valoriser les sportifs et dirigeants bénévoles mançais.

# CULTURE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses de fonctionnement de l'action culturelle sont prévues à hauteur de 26,846 M€ pour l'exercice 2024.

### Dépenses

Fonctionnement courant	5,084 M€
Charge nette de personnel	14,089 M€
Participations versées :	
◆ DSP Le Mans Évènements (Palais des congrès)	0,800 M€
◆ Les Quinconces / L'Espal	4,018 M€
◆ Le Plongeur - Cité du Cirque	1,704 M€
Subventions aux associations	1,151 M€
	<b>26,846 M€</b>

### Recettes

Comprenant principalement :	
◆ Conservatoire	0,896 M€
◆ Musées	0,040 M€
◆ Remboursement de charges	
Les Quinconces/L'Espal (Y compris le loyer)	1,078 M€
Le plongeur - Cité du Cirque	0,093 M€
	<b>2,107 M€</b>

Les opérations d'investissement font l'objet d'une inscription globale de 2,128 M€ sur l'ensemble du patrimoine dédié à la culture.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MUSEE VERT	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	5 000,00
CINEMA LE ROYAL	QUARTIER SUD	INDEFINIE	20 000,00
BUDPAR-DE L'ART DANS LA VILLE QUARTIER EST	QUARTIER EST	INDEFINIE	23 000,00
MUSEES DE TESSE ET REINE BERENGERE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	195 300,00
CARRE PLANTAGENET	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	20 000,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	75 000,00
SALLE DES CONCERTS	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	110 000,00
ESPACE CULTUREL LES QUINCONCES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	360 000,00
LES CINEASTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	51 000,00
THEATRE PAUL SCARRON	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	90 000,00
MEDIATHEQUE ARAGON - LE MANS	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	220 000,00
DNP - BATIMENTS CULTURELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	50 000,00

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
MEDIATHEQUES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	FAVORABLE	113 500,00
OEUVRES D'ART	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	221 200,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>1 554 000,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CHAPITEAU CITE DU CIRQUE - LE PLONGEOIR	QUARTIER EST	NEUTRE	100 000,00
THEATRE DE LA BERTOUCHE - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER EST	INDEFINIE	16 000,00
LE PLONGEOIR - CITE DU CIRQUE - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER EST	INDEFINIE	24 000,00
SUPERFORMA - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER SUD	INDEFINIE	37 000,00
NSN - NOUVEAUX SERVICES NUMERIQUES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	326 500,00
CARRE PLANTAGENET/J-C BOULARD - REVISION DE LA MUSEOGRAPHIE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	50 000,00
RESTAURATION PRESSE LOCALE ANCIENNE - MAINE LIBRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	20 500,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>574 000,00</b>

**Total de l'axe : CULTURE 2 128 000,00**

### L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

Le Mans est aujourd'hui une ville 100% EAC. Avec 57 projets développés sur l'ensemble des écoles de la ville, ce sont 8500 enfants qui participent à un parcours d'Éducation artistique et culturelle couvrant la totalité du spectre des arts (cirque, lecture/écriture, musique, cinéma, arts plastiques, théâtre, danse, son...). Chaque parcours offre des découvertes d'œuvres, des rencontres avec des artistes et des ateliers de pratiques propres à appréhender la matière dans toutes ses composantes. Quatorze résidences d'artistes sont ainsi programmées dans ce cadre et les actions culturelles viennent naturellement s'articuler avec les temps forts de la Ville.

### LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Conservatoire à rayonnement départemental du Mans est un établissement agréé par l'État. Ses missions sont fixées dans l'arrêté du 15 décembre 2006, à savoir :

- Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé,
- Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs. En outre, le Conservatoire participe également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics sur la Ville du Mans, plus particulièrement dans les quartiers Politique de la Ville.

Le Conservatoire travaille actuellement sur une offre de développement du Conservatoire. La Ville a acquis fin de l'année 2022 un bâtiment dédié au futur Conservatoire, rue Paul-Courboulay. Ce nouveau bâtiment doit permettre de développer les actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics sur la ville du Mans.

En outre, le Conservatoire a développé depuis plusieurs années des actions en direction du public dans les quartiers Politique de la ville. Il développe son offre artistique via la diversification de parcours : éveil, ateliers et parcours découverte, Steelband... Par ailleurs, il interagit au sein de réseaux et de partenariats à l'échelle de la ville et plus généralement à l'échelle départementale voire régionale.



L'action culturelle du Conservatoire a pour but de valoriser la production artistique des élèves en favorisant l'accès à la culture pour tous avec la gratuité des manifestations proposées. À ce titre en 2023, plus de 150 manifestations ont été présentées et 6990 personnes ont pu profiter de ces représentations. Le Conservatoire participe également aux événements portés par la Ville du Mans (Faites lire, Plein Champ kids...).

En 2024, le Conservatoire finalisera son offre de développement, en lien avec l'acquisition du bâtiment, écrira son projet d'établissement, dont la première étape a été lancée dernièrement. Enfin, il renouvellera son label, auprès des services de l'État.

## Chiffres Clés

Près de 900 élèves inscrits en intra au Conservatoire.

2100 enfants intégrés au sein de dispositifs avec l'Éducation Nationale dont près de 560 élèves dans des dispositifs spécifiques.

## LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION CULTURELS



Véritable service ressource pour les acteurs culturels du territoire, le DEVAC intervient directement en soutien des projets contribue à diffuser, à financer et en mettant à disposition équipements et expertise technique et logistique.

### Une diffusion pour tous les publics sur tous les territoires de la Ville

Des grands événements fédérateurs comme Plein Champ, Faites Lire, le Grand Carnaval ou la Fête de la musique qui réunissent plusieurs dizaines de milliers de spectateurs aux interventions au plus près des publics dans les quartiers comme les Soirs d'été ou les programmations de Noël, ce sont plus de 200 manifestations qu'organise le service du développement et de l'action culturels. Ces rencontres artistiques joyeuses, variées et étonnantes, à destination de l'ensemble des publics, participent à développer le bien vivre ensemble. Elles se prolongent par la réalisation de fresques de street-art dans toute la Ville.

### Un soutien aux acteurs culturels

Subventions, accueils en résidences, co-productions, achats de spectacles, mises à disposition de lieux, de techniciens et de matériels, conseils en relation de projets constituent le panel de soutiens que la Ville du Mans propose aux artistes professionnels du territoire mais aussi aux amateurs passionnés.

Plus de 120 compagnies ou associations bénéficient de ces appuis divers et adaptés à chaque parcours artistique.

### Un réseau de salles au service des créations professionnelles et des pratiques amateurs

C'est au croisement de ces deux volontés d'accueillir tous les publics et d'offrir des espaces adaptés à chaque création que s'organise la gestion du cluster de salles municipales de spectacles que sont le théâtre Scarron (144 places), la Chapelle de l'Oratoire (230 places), la salle des concerts (340 places), le Chapiteau Permanent (400 places), les Saulnières (500/800 places).

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Les artistes plasticiens trouvent aussi leur place dans la diversité de leurs propositions au sein des différents espaces d'exposition du parc Monod, de la Collégiale Saint-Pierre-La Cour et de l'espace Gambetta.

## Chiffres Clés

1 151 000 euros de subventions aux associations culturelles en 2024

4 temps forts au cours de l'année

62 000 visiteurs à Faites Lire !

40 000 visiteurs à Plein Champ

39 600 spectateurs aux Electroniques

32 compagnies accueillies en résidence

## ZOOM

Dans le cadre du **Parcours Plein Champ**, 53 fresques, appelées les Transformations Murales, ont été réalisées depuis 2019 dans la ville. Elles constituent le patrimoine street art du territoire et sont à découvrir grâce à la carte numérique sur Google Maps : Plein Champ – Le Parcours

En 2023, le Parcours Plein Champ a permis la réalisation de 10 transformations murales grâce à la venue d'artistes nationaux et internationaux : France, Belgique, Espagne, États-Unis...

C'est un travail mené toute l'année en étroite collaboration avec différents services de la Ville : Aménagement urbain, Urbanisme, SART, EJS, Voirie, Communication... et différents partenaires publics ou privés : Lycée Sud, Lycée Touchard, ACO, MJC Ronceray L'Alambik, CSQS...

L'année 2024 promet d'être à nouveau riche en couleurs avec des grands projets de transformations mais aussi le projet SEASCAPE à découvrir en exclusivité sur la biennale du son.



## LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET LES ARCHIVES

Le réseau des médiathèques a comme objectif de favoriser l'accès de tous à l'information, la culture et les loisirs. Ses missions principales s'articulent autour de la constitution et la gestion de collections, le prêt de documents, l'accueil et la médiation avec le public dans une triple dimension sociale, culturelle et numérique.

Le réseau complète son offre de services par une programmation culturelle riche, diversifiée, favorisant la découverte d'œuvres originales, le partage de connaissances dans une relation de proximité avec les bibliothécaires, en faveur du large public. Pour ce faire, les médiathèques s'appuient autant sur des compétences internes que sur des partenariats en lien avec les acteurs socioculturels du territoire.

La gratuité des abonnements adoptée en septembre 2022 s'est traduite par un véritable engouement avec une hausse globale de 62% des inscriptions pour atteindre 19 500 usagers et de près de 17% des emprunts.



En 2024, le Réseau des médiathèques conforte son engagement en faveur du développement de la lecture des publics Enfants et Jeunesse au travers de propositions multiples et complémentaires : festival "Tout petits et déjà grands" à la médiathèque Sud et sa carte blanche à Ella Charbon, parcours d'éducation artistique et culturel du Livre Vert-Le Mans, les séances de lecture dans les parcs l'été à l'occasion de "Partir en Livre" ou encore la journée dédiée au public scolaire lors de "Faites lire !".

Les adeptes de l'espace trouveront leur bonheur lors de l'édition 2024 des "Mycéliades", festival national de la science-fiction, auquel le Réseau des médiathèques s'associe pour la première fois. Les amoureux des mots et de toutes autres formes poétiques ont rendez-vous en mars pour le Printemps des poètes autour du thème de la grâce.

Les amateurs du livre ancien ne sont pas en reste. Les "Vitrines du patrimoine" présentent trimestriellement une sélection de documents rarement exposés, rares et précieux, souvent émouvants ou drôles. Dans le cadre de son partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la médiathèque Aragon conduira les travaux préalables à la numérisation des premières années du Maine libre (1944-1955).

### Chiffres Clés

20 000 abonnés

1 500 000 prêts et retours de documents

Fréquentation annuelle de 307 000 passages

200 rendez-vous culturels par an

### ZOOM

**Opération NSN** : Après une modernisation des outils de gestion et du portail internet, 2024 permettra la mise à disposition du public de ressources numériques en ligne supplémentaires (textes imprimés, musique et film) et l'acquisition d'un nouveau robot 24/24 répondant à des critères de sécurisation des retours de documents, tout en intégrant une possibilité de dépôt de documents multiple et simultané.

### LES MUSÉES

La très bonne fréquentation des musées, notamment lors de l'été 2023, conforte l'idée que l'attractivité se mesure à l'aune d'une programmation d'expositions temporaires dense et ambitieuse et de la gratuité mise en place depuis 2021.

L'offre des expositions temporaires de 2024 sera principalement concentrée sur le musée de Tessé. L'exposition "Géants" du musée Vert et "Mécanique d'une ville. Les faubourgs du Mans", expositions de préfiguration du futur musée Jean-Claude Boulard – Carré Plantagenêt, seront prolongées jusqu'aux fermetures des établissements pour travaux, dans le cadre de la métamorphose des musées.

Ainsi, au musée de Tessé, deux expositions d'envergure seront présentées : à partir de février, "Le choix de la peinture. Une autre histoire de l'abstraction (1962-1988)", poursuivra l'exploration de la peinture abstraite en France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, faisant suite aux expositions "Montparnasse/Saint-Germain des prés" (2013), "Cobra" (2017) et "Marie Raymond" (2021).

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Deuxième temps fort de l'année : l'ouverture de la monographie consacrée à Iris Levasseur, artiste adepte du dessin et peinture de grand format. Il s'agit du second rendez-vous avec la création contemporaine que le musée de Tessé offre dorénavant tous les ans ; le premier fut consacré à Philippe Cognée.

Enfin, les efforts humains et financiers porteront sur la préparation de l'exposition consacrée à la représentation de l'enfance (peinture sculpture, photographie) dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, projet inscrit dans la convention d'accompagnement scientifique du Musée du Louvre, signée en novembre 2022. Cette exposition, candidate au label d'exposition d'intérêt national auprès du Ministère de la Culture, sera présentée à partir de février 2025. Elle fait par ailleurs l'objet d'une coproduction avec le musée des Beaux-Arts de Bordeaux qui accueillera la seconde étape.



Le dynamisme des musées ne se résume pas aux expositions temporaires. Les propositions d'amélioration de l'expérience de visite et du renforcement de l'action culturelle, source de dialogue entre les arts et d'émerveillement pour les visiteurs, constituent une part non négligeable du budget du service.

Ainsi, dans le cadre de Le Mans Sonore, la salle des offrandes de la galerie égyptienne sera sonorisée par un artiste designer sonore, grâce à un partenariat avec Le Mans Innovation. Autre événement majeur de 2024 : la sortie de résidence de la compagnie ISI, lauréate d'un appel à projet pour la création d'une pièce de cirque écrite pour le musée (projet Le Plongeur-Cité du cirque / musées du Mans). Les visiteurs auront plaisir à découvrir ce spectacle à compter de fin février 2024.

### Chiffres Clés

**+ 67 % de fréquentation estivale par rapport à 2022 (+ 184 % par rapport à l'été 2019)**

**19 754 visiteurs accueillis en juillet-août 2023 / 11 960 en juillet-août 2022 / 6949 en juillet-août 2019.**

## LE PATRIMOINE CULTUREL

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget consacré au patrimoine culturel pour la partie fonctionnement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant (y compris fluides)	0,721 M€	Visites guidées	0,062 M€
Masse salariale	0,978 M€	Recettes diverses (y compris mise à disposition de personnel)	0,200 M€
	1,700 M€		0,262 M€

En investissement, différents travaux sont prévus sur les édifices pour un montant de 1,318 M€.

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
ARCHIVES - FONDS ACQUISITIONS ET RESTAURATION	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	10 000,00
ARCHIVES MUNICIPALES	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	3 000,00
EGLISE COEFFORT	QUARTIER EST	NEUTRE	113 000,00
MURAILLE - ENTRETIEN ET REVALORISATION	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	72 000,00
SERVICE TOURISME EQUIPEMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	11 300,00
CONSERVATOIRE - 100, Grande Rue	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	120 000,00
CHAPELLE DE L'ORATOIRE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	78 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION-PRESTATIONS RESTAURATION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	57 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - AUTO MOTOS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	7 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - FONDS ANCIENS - PRECIEUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	18 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - REFERENCES ET "MAINE"	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	7 500,00
EDIFICES CULTUELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	79 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>575 800,00</b>

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
EGLISE NOTRE DAME DU PRE - REPRISE CHARPENTE ET COUVERTURE	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	585 000,00
CHAPELLE DE L'ORATOIRE	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	12 000,00
JARDINS DE LA CATHEDRALE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	145 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>742 000,00</b>

**Total de l'axe : PATRIMOINE CULTUREL 1 317 800,00**



La Ville du Mans bénéficie, au-delà de la Cité Plantagenêt qui en est l'emblème, d'un patrimoine riche et diversifié sur l'ensemble de son territoire. Une politique de valorisation du patrimoine des quartiers est coconstruite avec les habitants, les équipements culturels et sociaux, et les conseils de quartier. Deux quartiers sont ainsi mis à l'honneur chaque année : le quartier du printemps et celui de l'automne. Un ensemble d'actions sont mises en œuvre sur place pour tous les habitants de la ville : expositions, livret, visites guidées et randonnées-visite. L'exposition est ensuite présentée à la Maison du Pilier-Rouge. Les habitants des quartiers sont très sensibles à cette valorisation et cette reconnaissance du patrimoine présent et en devenir au cœur du patrimoine ancien, ce qui marque la volonté d'ouvrir les quartiers vers la ville,

d'inviter les habitants à être touristes dans leur ville. Après les quartiers des Bruyères et des Sablons, ce sont les quartiers d'Yzeuville et des Ronceray-Glonnières qui seront au centre de ces actions en 2024. Le travail initié avec les habitants des quartiers précédemment mis en avant est poursuivi sous d'autres formes les années suivantes comme une signalétique numérique, des ateliers ou des visites à deux voix, guide et habitant, par exemple afin de valoriser témoignages, cadre de vie avec histoire et architecture des quartiers.

### Chiffres Clés

**6 268 personnes ont découvert les Thermes et la tour du Gros Pilier cet été**

**567 enfants ont suivi 36 ateliers d'initiation à l'archéologie**

**2 100 enfants (16 800 enfants en équivalent vacation à la demie journée) ont profité de 70 classes patrimoine mises en place par le service.**

## ZOOM

### Restauration d'œuvres d'art des églises du Mans

Depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905, les communes sont propriétaires des églises paroissiales et de l'entier mobilier qu'elles renferment, l'État, quant à lui, est propriétaire des cathédrales. Tous les ans, cinq œuvres d'art (tableaux, statues, bas-relief) partent en restauration. 60% des sommes engagées sont couvertes par des subventions selon que les objets sont inscrits ou classés (objets classés, 50% par l'État et 20% par le Conseil départemental ; objets inscrits, 30% par l'État et 20% par le Conseil départemental) au titre des monuments historiques. Chaque retour donne lieu à une présentation par le restaurateur et des médiations par le service Tourisme et Patrimoine. Environ 250 personnes viennent découvrir chacun de ces retours de restauration.



## ACTION SOLIDAIRE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'année 2024 se caractérise par un soutien à son CCAS en hausse de 1,100 M€. Ainsi la subvention inscrite à ce Budget Primitif s'élève à **12,100 M€**.

Le budget du C.C.A.S s'établit à environ **36 M€**

Le soutien de la ville se répartit alors comme suit :

- 61,25 % pour le soutien aux seniors
- 21 % pour la solidarité et l'insertion (dont 0,765 M€ consacrés aux aides aux manceaux les plus démunis)
- 14,50 % pour l'administration,
- 3,25 % de non affectés.
- Autres dépenses de fonctionnement de l'Action Solidaire :

Subventions versées aux associations	0,313 M€
Dépenses courantes	0,504 M€
Masse salariale ( <i>charge nette</i> )	1,763 M€
	<b>2,580 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
EHPAD JEAN JAURES	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	240 000,00
FOYER DES COCHEREAUX	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	13 000,00
		<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>253 000,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
ASSOCIATION TARMAC - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	77 500,00
		<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>77 500,00</b>

**Total de l'axe : ACTION SOLIDAIRE      330 500,00**

### SOUTIEN MUNICIPAL À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le Mans Métropole Habitat a rénové l'ancien foyer Nogues pour environ 2 M€. Ce qui a permis d'ouvrir :

- Dans des modulaires de qualité le Village des possibles, géré par TARMAC pour le compte de l'État
- Le foyer Anthonioz - De Gaulle, loué à LMMH par la Ville du Mans qui en a confié la gestion à Tarmac. En 2023, la Ville du Mans a versé à ce titre 458 607,24 € à Tarmac, et reçu une subvention de 50 % de l'État (248 445 €).

## **Le soutien aux associations de la solidarité**

Au budget 2024, 312 700 € sont prévus pour des subventions de fonctionnement aux associations de solidarité, qu'elles œuvrent dans le domaine de l'hébergement d'urgence, du logement, de l'aide à l'alimentaire, de l'accompagnement.

Au-delà de cette aide financière, la Ville soutient nombre de ces associations par la mise à disposition permanente ou ponctuelle de locaux.

L'animation du réseau Le Mans Solidaire, particulièrement visible lors de la journée annuelle des solidarités mais actif toute l'année, permet de créer des synergies entre les acteurs associatifs et de valoriser leurs actions.

Le 2<sup>nd</sup> congrès national des solidarités à dimension européenne, les 2 et 3 février 2024, a mis en lumière la richesse et l'intérêt de ce réseau.

Le Centre Communal d'Action Sociale est le principal outil de la solidarité municipale, tant vers les publics en situation de précarité que vers les seniors.

## **SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE**

Le CCAS soutient les ménages manœuvres en difficulté par trois leviers essentiels :

- En permettant l'accès aux droits légaux et connexes :
  - Entretiens de première ligne afin de faire le point sur les droits légaux et accompagner les ménages dans leurs demandes
  - Accès à la domiciliation : les personnes sans résidence stable, présentant un lien avec la Commune bénéficient d'une domiciliation administrative auprès du CCAS afin de leur permettre d'exercer leurs droits administratifs, juridiques et civiques. Près de 500 personnes sont ainsi domiciliées au C.C.A.S.
  - L'instruction des demandes d'aides légales
- En permettant un accompagnement social sur l'ensemble des dispositifs des personnes seules ou couples sans enfant
  - Plus de 5 000 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif RSA sur délégation du Département
  - Le développement de l'« aller-vers » dont l'objectif est de toucher les personnes qui n'ont pas initié de démarches volontaires pour être accompagnées sur le volet social quelles que soient leurs problématiques.
- En développant des droits extra légaux : les aides sociales municipales :

Ces aides ont fait l'objet d'une révision complète en 2021 afin de s'adapter aux besoins des manœuvres en difficultés pour faire face aux nécessités alimentaires ou d'hygiène. Initiées avant la crise sanitaire puis dans le contexte économique difficile en raison de l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, ces évolutions du règlement des aides sociales municipales ont permis de mieux répondre aux situations fragilisées des ménages avec une demande en forte croissance en 2023.

## **ACCOMPAGNEMENT DES SÉNIORS**

### **Aide et soins à domicile : un bouquet de prestations**

Le CCAS coordonne l'intervention 7 jours sur 7 de 3 services, en direction de 1500 usagers manœuvres vivant à domicile : l'aide à domicile, les soins infirmiers à domicile, dont une équipe spécialisée Alzheimer, et le portage de repas. Le regroupement en 2019 des 3 services au sein des locaux du Miroir était précurseur de la réforme entérinée le 17 juillet 2023 instituant le Service Autonomie.

Ainsi, les services du CCAS rendent l'offre plus lisible et mieux coordonnée en réponse aux besoins des usagers et des aidants sur le territoire de la Ville du Mans. Ses services sont reconnus par les organismes de tutelles comme ceux d'un acteur majeur, incontournable. Ils savent les interpeller tant pour des situations individuelles que pour des réflexions autour des accompagnements ou des logiques territoriales.

L'Aide et l'Accompagnement à domicile a pour mission d'aider les personnes de plus de 60 ans ou les personnes présentant un handicap à accomplir les actes de la vie quotidienne qu'elles ne peuvent pas réaliser : aide directe à la personne (80 % de l'activité), préparation et aide aux repas, réalisation des courses, entretien ménager, aide administrative.

Le Portage de repas à domicile sert des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et dont les ressources n'excèdent pas un plafond. Service réactif et acteur majeur du maintien à domicile, il s'agit souvent de la première étape en sortie d'hospitalisation qui fera connaître l'aide puis le soin au bénéficiaire et à ses proches. Il contribue également à maintenir le lien social.

Les Soins infirmiers à domicile ont pour mission majeure de dispenser, sur prescription médicale, les soins d'hygiène et de confort aux personnes âgées de plus de 60 ans ou aux personnes de moins de 60 ans ayant un handicap, atteintes par une diminution de leurs capacités physiques et / ou psychiques. Cette prestation fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence régionale de santé.

L'Équipe spécialisée Alzheimer a pour objectif de dispenser, sur prescription médicale, des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile afin de préserver l'autonomie, dans les activités de la vie quotidienne, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée diagnostiquée.

### **Les résidences autonomie, un domicile et un accompagnement adaptés**

Les résidents de ces établissements ont majoritairement des faibles ressources. Grâce à l'effort financier de la Ville, notamment via une tarification solidaire, ils ont accès à un domicile adapté et à une offre d'accompagnement.

En sus de problèmes médicaux spécifiques à l'âge (qui concernent 60 % des résidents), presque 30 % des résidents ont un suivi pour des problèmes psychiatriques sévères ou pour dépression, 17 % ont des troubles cognitifs ou neurodégénératifs, 10 % souffrent d'addiction et 6 % d'une déficience intellectuelle.

Ainsi, grâce aux équipes pluridisciplinaires leur accompagnement est renforcé en termes de suivi d'approvisionnement et de prise des traitements, de surveillance quotidienne et d'alerte et de réaction dans la gestion des crises aiguës.

### **Animation et Accompagnement des séniors, lutte contre l'isolement relationnel**

Le CCAS propose un panel de sorties qui n'exclut personne, que ce soit au titre des ressources ou de la perte d'autonomie. Son service Téléphon'âge offre par ailleurs un appel de convivialité lors duquel l'agent s'assure que l'utilisateur n'est pas confronté à un problème particulier et, au besoin, va déclencher des dispositifs d'aides ou alerter les personnes référentes.

## **EHPAD PUBLIC - ENJEUX ET PERSPECTIVES**

L'EHPAD du CCAS de la Ville du Mans comporte deux sites, Irène Joliot-Curie et Jean-Jaurès pour un total de 228 lits.

La population accueillie à l'EHPAD est le témoin à la fois du vieillissement de la population et du développement de l'accompagnement à domicile : l'âge moyen d'admission est en 2023 de 86 ans. En dehors d'une dépendance avérée, les principales raisons exprimées pour entrer en institution sont le besoin de sécurité et de lutte contre la solitude.

Cet état de fait entraîne une prise en charge en soins plus importante. En parallèle, la gestion des troubles du comportement chez les personnes ayant des atteintes cognitives voire des pathologies psychiatriques progressent. Ainsi, les besoins s'accroissent en termes d'accompagnement, d'écoute, en temps de toilette, d'aide à l'habillage et d'aide aux repas.

Le CCAS prépare activement l'évolution du modèle et du projet d'établissement des EHPAD afin de répondre au mieux aux demandes futures de ces séniors : valorisation des capacités des résidents, prise en compte au maximum de leurs choix, approches thérapeutiques non médicamenteuses, reconfiguration des locaux, diversification des prestations, meilleure articulation avec le domicile.

En passant d'une logique de structure à une logique de services, l'EHPAD plate-forme deviendra à terme un acteur pivot du maintien à domicile des séniors mais également un lieu-ressource ouvert sur son environnement pour la population environnante.

# HANDICAP

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les crédits en direction des personnes handicapées se traduisent de la façon suivante :

### Fonctionnement

Subventions versées aux associations	42 200 €
Interprétariat en Langue Des Signes	8 500 €
Achat de spectacles ou de prestations "Festival Handicap", "Soirs d'été", "Noël dans les Quartiers", "Plein Champ", "Nuits de la lecture"...	15 000 €
Dépenses courantes	600 €
Masse salariale ( <i>charge nette</i> )	43 300 €
	<b>109 600 €</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
EQUIPEMENT POUR HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	29 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>29 000,00</b>

**Total de l'axe : LE HANDICAP      29 000,00**

## TOUS MOBILES - HANDICAP ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

### Suivre et Poursuivre,

La réalisation des Agendas d'accessibilité programmée (établissements recevant du public et installations ouvertes au public) jusqu'en 2024.

- Le déploiement du Schéma directeur d'accessibilité des transports et la coordination de la commission Access+ Le Mans Métropole.

### Initier, Renforcer et Diffuser,

Une information à l'ensemble des publics utilisateurs des sites municipaux et communautaires sur les degrés d'accessibilité des établissements recevant du public



(ERP) ou des installations ouvertes au public (IOP) et des prestations offertes dans le cadre de l'élaboration des registres publics d'accessibilité.

Une culture commune de l'espace public et développer une cohérence de territoire dans le cadre du Plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics.

## UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE INCLUSIVE ET DYNAMIQUE

### Soutien aux structures associatives de personnes handicapées

Les associations de personnes handicapées bénéficient d'une aide et d'un soutien de la part de la Ville du Mans par le biais d'une subvention, qui peut être financière ou matérielle.

### Mise à disposition d'un interprète en langue des signes française

La participation à la vie de la Cité des personnes sourdes, jeunes ou adultes, utilisant la langue des signes française pour communiquer, est facilitée par la mise à disposition d'un interprète en langue des signes française (LSF).

### Mobilisation des acteurs culturels

Musées inclusifs 2021 / 2026 – Poursuite du développement du "Design For All" dans les structures muséales de la ville du Mans.

#### Réalisations 2023 :



- Les musées investissent les principes du "Design For all" (design universel) autour du tableau Saint Jacques Le Majeur de Taddeo di Bartolo. Création d'un nouveau dispositif muséographique qui intègre différents modules afin de permettre à tous les visiteurs de bénéficier du même niveau d'information ou de compréhension de l'œuvre : objets à toucher, textes en braille pour les personnes déficientes visuelles, textes en Facile à Lire et à Comprendre pour les personnes ayant une déficience cognitive, vidéos avec traduction en Langue des Signes Française pour les personnes sourdes.
- Une vidéo en langue des signes française destinée à accompagner le dispositif de médiation culturelle réalisé autour de «l'émmail Plantagenêt».
- Des documents réalisés en braille et en thermogonflage pour l'exposition "Mécanique d'une ville".

#### Programmation 2024 :

- Musée de Tessé : Réalisation d'un module muséographique choisi avec les associations selon trois propositions : deux peintures, un meuble.
- Musée Vert : Création d'un livret tactile composé de 18 pages avec présentation de huit spécimens en relief dans le cadre de l'exposition "Géants, au temps des dinosaures".
- Musées du Mans : Réalisation de documents rédigés en facile à lire et à comprendre avec l'aide des usagers de l'Adapei 72.

## Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

- Visites thématiques dans les Musées du Mans dédiées aux personnes avec déficience visuelle ou auditive et visites organisées par le service Tourisme et Patrimoine de la ville du Mans accessibles aux personnes sourdes pratiquant la langue des signes française (LSF).
- Achat de matériel spécifique Handicap servant à l'ensemble des services.

### Chiffres Clés

8 500 € orientés vers les prestations en interprétariat en Langue des Signes Française.

20 000 € consacrés à la poursuite du développement du « design for all » dans les structures muséales de la ville du Mans.

### L'ÉGALITE

La délégation Égalité poursuit ses missions avec des projets spécifiques dédiés à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et à la thématique LGBTQI.

#### L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Ville du Mans s'engage chaque année à s'identifier comme territoire dynamique et marquer sa volonté de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.

La Municipalité s'engage à poursuivre son engagement pour l'égalité femmes/hommes au côté des associations membres du collectif Tout SEXplique et au sein de ses services, à travers des actions cohérentes menées en transversalité.

Dans le cadre du 25 novembre "journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes", une formation, à destination des agents de la Ville du Mans, sera organisée et dédiée à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants témoins de violences conjugales. Un spectacle en lien avec cette thématique sera également présenté aux professionnels et aux élèves des écoles primaires de la Ville du Mans.

Des sacs papiers, imprimés du "Violentomètre", outil de reconnaissance des violences physiques et psychologiques seront distribués dans les pharmacies de la Ville du Mans et de la Métropole.

La Ville du Mans poursuivra ses actions d'aides à la précarité menstruelle à travers son soutien matériel à différentes structures solidaires, et à travers sa participation aux actions du collectif Tout SEXplique et plus particulièrement dans le cadre du mois de la santé sexuelle.

Le partenariat avec le CAAAV (Centre d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violences) se poursuit dans le cadre du suivi et de la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

Dans le cadre du "8 mars", journée des droits des femmes, la municipalité en lien avec le collectif mènera des actions de lutte contre le harcèlement de rue et soutiendra son engagement au projet CAPE (charte de l'alliance pour l'égalité).

Diverses actions seront organisées tout au long de l'année en lien avec les associations subventionnées par la Ville du Mans.

#### LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Ville du Mans poursuivra son soutien aux associations de lutte contre l'homophobie, en participant à l'organisation de la Marche des fiertés.

#### Chiffre clés

73 400 € de subventions sont attribués aux associations.

## PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

La Ville du Mans consacre un budget de fonctionnement de 1,455 M€ pour les diverses actions en matière de santé publique en 2024.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement courant	0,072 M€	Dotation d'État Hygiène	0,905 M€
Masse salariale	1,252 M€	Consultations et participations Centre de Santé	0,630 M€
Subventions versées aux associations	0,132 M€	Autres participations	0,030 M€
	<b>1,455 M€</b>		<b>1,565 M€</b>

L'investissement s'élève à 0,048 M€.

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CENTRE DE SANTE OLYMPE DE GOUGES	QUARTIER SUD-OUEST	DEFAVORABLE	7 700,00
LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	40 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>47 700,00</b>
<b>Total de l'axe : SANTE</b>			<b>47 700,00</b>

## UNE PRIORITÉ POUR PRÉVENIR LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

### Un lieu identifié en proximité : le Centre Municipal de santé

L'extension du centre municipal de santé permet aujourd'hui de développer en proximité des actions de prévention et promotion de la santé. Ainsi, en 2023 plusieurs actions ont eu lieu permettant aux patients de bénéficier d'informations de prévention dispensées par des professionnels de santé formés. On peut citer deux actions qui ont permis de sensibiliser les patients : "octobre rose", action dédiée à la prévention du cancer du sein et "le mois sans tabac" en novembre. De nouvelles actions de préventions sont prévues en 2024 avec notamment le projet MRTC "Mission retrouve ton cap", dispositif de prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de 3 à 12 ans.

## Chiffres Clés

Le centre municipal de santé c'est :

6 000 patients suivis

6 médecins généralistes

2 sages-femmes

2 infirmières (en addictologie et en éducation thérapeutique)

## ZOOM

Octobre Rose : une action de prévention en direction des femmes

Les sages-femmes du centre municipal de santé se sont associées à la journée « santé des femmes » qui s'est déroulée au centre social des quartiers sud le 18 octobre 2023, journée dédiée aux dépistages du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal.

Cette action partenariale a permis d'échanger en proximité avec le public et d'informer sur les modalités de dépistage.

## LES « JEUDIS DE LA SANTÉ » : DES CONFÉRENCES OUVERTES À TOUS



Dans le cadre de la politique prévention et promotion de la santé portée par la ville du Mans, des conférences santé sont organisées sur des thèmes spécifiques intéressant l'ensemble de la population. Ces conférences nommées "Jeudis de la santé", organisées en partenariat avec le Centre Hospitalier du Mans, sont animées par des professionnels spécialistes du sujet mais également des patients ou personnes ressources.

Ces conférences ont pour objectif :

- D'apporter des connaissances aux usagers afin de les acculturer à mieux prendre soin de leur santé et agir ainsi sur l'axe prévention.
- D'apporter des éléments de connaissance pour guider et orienter les usagers ayant des problématiques de santé sur un territoire identifié comme désert médical.

## Chiffres Clés

- 3 conférences organisées en 2023

- des thématiques variées : l'endométriose, le recours aux urgences et les addictions

- Une moyenne de 50 personnes présentes à chaque conférence

- 1 lieu identifié : le carré Plantagenêt

## ZOOM

Les addictions : un sujet prioritaire de santé publique

La conférence santé sur le thème des addictions a permis de sensibiliser le public à partir des questions suivantes :

C'est quoi une addiction ?

Comment prévenir et repérer ?

Quelles ressources sur le territoire ?

Quelques données chiffrées pour la Sarthe :

- 80 000 à 100 000 fumeurs quotidiens

- 600 hospitalisations par an en lien avec une consommation de drogue illicite

- 2 800 hospitalisations par an pour pathologies liées à l'usage d'alcool

### PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les actions en matière de proximité et de démocratie locale représentant en 2024 un budget de fonctionnement de 6,688 M€ et 1,203 M€ d'investissements.

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Maisons de quartier et salles municipales	0,153 M€	0,760 M€	0,913 M€	0,270 M€
Animation - Vie des quartiers	0,101 M€	0,002 M€	0,103 M€	0,085 M€
Conseils de quartiers - Le Mans solidaire	0,005 M€	0,210 M€	0,215 M€	-
Administration citoyenne	0,110 M€	2,365 M€	2,475 M€	0,009 M€
Cimetières	0,093 M€	1,051 M€	1,144 M€	0,380 M€
Information municipale	0,227 M€	0,505 M€	0,732 M€	-
Subventions versées dont 0,961 M€ pour l'Union Mancelle des Centres Sociaux	1,106 M€	-	1,106 M€	-
<b>Total</b>	<b>1,794 M€</b>	<b>4,893 M€</b>	<b>6,688 M€</b>	<b>0,744 M€</b>

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
SALLES MUNICIPALES HENRI BARBIN	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	30 000,00
MAISON POUR TOUS JEAN MOULIN	QUARTIER SUD-EST	NEUTRE	507 000,00
MAISON DE QUARTIER DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	INDEFINIE	34 730,00
SALLES MUNICIPALES CLAIRCIGNY BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	20 000,00
MAISON DE QUARTIER LES SAULNIÈRES	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	160 000,00
CENTRE SOCIAL DES COCHEREAUX	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	40 000,00
MAISON DE QUARTIER JULIETTE GRECO - LA MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	INDEFINIE	30 000,00
MAISON DE QUARTIER - CHARLES TRENET	QUARTIER NORD EST	TRES FAVORABLE	15 000,00
MAISON DE QUARTIER - GEORGES MOUSTAKI	QUARTIER NORD EST	FAVORABLE	7 500,00
MAISON DE QUARTIER VERDIGNE	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	25 000,00
CENTRE SOCIAL DES SABLONS	QUARTIER EST	NEUTRE	30 000,00
MAISON DE QUARTIER EDITH PIAF	QUARTIER EST	INDEFINIE	40 000,00
MAISON DE QUARTIER JEAN FERRAT	QUARTIER EST	TRES FAVORABLE	60 000,00
LOCAUX ASSOCIATIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	46 000,00
ANIMATIONS DE QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	9 000,00
DNP - SALLES MUNICIPALES MAISONS QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	49 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
UNION MANCELLE DES CENTRES SOCIAUX SUBVENTION D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	16 500,00
DNP - CENTRES SOCIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	10 000,00
SALLES MUNICIPALES ET MAISON QUARTIERS - EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	13 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>1 142 730,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
REFECTION SALLE CLAIRCIGNY BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	60 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>60 000,00</b>

**Total de l'axe : PROXIMITE, DEMOCRATIE LOCALE     1 202 730,00**

## LA MUNICIPALITÉ À L'ÉCOUTE DES CITOYENS

### La Participation citoyenne, une aide à la décision



Les habitants s'intéressent largement à la vie de la commune, soit en participant à des réunions d'informations, soit en étant acteurs via les différents canaux de participation citoyenne. La collectivité multiplie les rencontres avec les habitants, propose des concertations que ce soit pour des prises de décisions à court terme sur un sujet spécifique (organisation d'un stationnement dans une voie...) ou, à plus long terme pour des aménagements plus conséquents (chronolignes, chronovélo, aménagement de parc voire de quartier...). Les outils numériques facilitent également cette participation citoyenne, ainsi la plateforme [jeparticipe.lemans.fr](http://jeparticipe.lemans.fr) sert régulièrement de support pour des concertations, l'application Le Mans en poche continue à se développer pour

informer et permettre aux habitants de signaler des dysfonctionnements techniques sur l'espace public. Enfin, les membres des instances de participations citoyennes (Conseils des quartiers, Conseil des sages, Conseils citoyens) sont très régulièrement sollicités pour donner leur avis et/ou faire des propositions sur la vie de leurs quartiers.

### Chiffres Clés

**Plus de 1000 personnes sont inscrites dans les instances de participation citoyenne (Conseils des quartiers, Conseil des sages, Conseils citoyens) et se réunissent régulièrement pour échanger et maintenir un lien entre les habitants, les élus et les services municipaux.**

## ZOOM

Les habitants participent à des concertations et des rencontres avec les techniciens des services municipaux mais également à des actions de terrain.

## DES STRUCTURES EN PROXIMITÉ DES HABITANTS

Le pôle Salles municipales maintient l'offre de mise à disposition de locaux aux habitants, aux associations et aux entreprises du Mans. L'ensemble de ses équipements représente un véritable maillage sur le territoire de la Ville.

Après des années difficiles liées au Covid, les réservations de salles ont tendance à revenir à leur niveau antérieur.

La gestion des salles des Quinconces est venue compléter l'offre d'équipement du service. La réflexion se poursuit sur la gestion des locaux existants. Afin de toujours mieux répondre à la demande, le partage des espaces utilisés doit être privilégié.

Dans le cadre du projet du nouveau Palais des congrès, le déménagement de la Maison des syndicats et des associations est prévu sur deux lieux (rue Jean-Rondeau pour les syndicats et rue Richebourg pour les associations).

Par ailleurs, les équipements doivent toujours être entretenus et rénovés. Une réfection du hall de la maison de quartier Barbara (peinture hall et local mobilier) ainsi que la sécurisation du parking de la salle Henri-Barbin ont été effectuées.

## Chiffres Clés

**Le pôle des salles municipales gère 37 équipements. Cela représente 401 salles, cuisines et stockages pour une surface de 21 896 m<sup>2</sup>.**

### Quarante deux équipements de proximité

#### Maisons de quartiers

- Les Ardières 1
- Barbara 2
- Les Bruyères 3
- Charles-Trénet 4
- Édith-Piaf 5
- Fulbert-Masson 6
- Georges-Brassens 7
- Les Mailllets 8
- Georges-Moustaki 9
- L'Oiselière Centre Joël-Bihoreau 10
- Pierre-Cuédou 11
- Pierre-Perret 12
- Robert-Manceau 13
- Jean-Ferrat 14
- Les Sources 15
- Verdigné 16
- Jean-Moulin 17
- Les Saulnières 18
- Juliette-Gréco 19



#### Pôles ou espaces associatifs

- 1 Maison des syndicats et des associations
- 2 Béranger
- 3 Coluche
- 4 Guy-Moquet
- 5 Cité des Pins
- 6 Gazonfier
- 7 Jules-Ferry
- 8 Artois
- 9 Louise-Michel
- 10 Rue de degré
- 11 Petit Saint-Georges

#### Salles municipales

- Chêne Vert 1
- Claircigny / Boussinière 2
- Les Cochereaux 3
- Henri-Barbin 4
- Jardin des Plantes 5
- Luther-King 6
- René-Clair 7
- Renée-Auduc 8
- Le Royal 9
- Vert Galant 10
- Centre des expositions Paul-Courboulay 11
- Salle des concerts 12

## TOUS ACTEURS DE NOS TERRITOIRES

### Renforcer les liens sociaux et favoriser la cohésion sociale des territoires

La Ville du Mans s'efforce d'agir au plus près des habitants en les rendant acteurs de leur territoire, en identifiant leurs besoins et en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre de projets. Suite à la validation de la CAF, un nouvel Espace de vie sociale municipal est en préfiguration sur les quartiers Nord-Ouest pour une durée de 2 ans. Son développement va s'établir en lien étroit avec les partenaires et acteurs du territoire. Les projets sociaux en cours font l'objet d'une évaluation conjointe avec la CAF en matière d'animation de la vie sociale. Une étude visant à déterminer la nécessité de créer un centre social dans les quartiers Nord-Est, au regard, notamment des enjeux liés au quartier prioritaire Bellevue Banjan devrait débuter début 2024.



Le jardin partagé à la Maison de quartier Pierre-Guédou.

### Favoriser la participation des habitants

L'Espace de vie sociale Guédou accompagne et soutient un collectif d'habitants afin de statuer sur le devenir de la cabane à dons située rue du Pont. L'objectif de cette mission est de redonner du sens à ce projet tout en concordance avec les besoins des habitants des quartiers Miroir Batignolles. Ainsi un collectif d'habitants s'est constitué et organisé avec l'ambition de donner un nouvel élan à ce projet dès 2024.

## Chiffres Clés

Les subventions perçues pour soutenir les espaces de vie sociale municipaux devraient s'élever en 2024 à hauteur de 72 000 €.

## ZOOM

L'Espace de vie sociale Vauguyon-Bruyères va s'engager dans une phase d'évaluation de son projet social. En 2024, un nouveau projet social sera déposé pour validation auprès de la CAF en complémentarité avec celui du Centre social des quartiers Sud. Ce fil conducteur pour l'EVS aura pour mission de répondre aux besoins et attentes des habitants.

## PERSPECTIVES 2024 DU SERVICE POPULATION

### La délivrance des titres d'identité et de passeports

Le service Population sur ses deux sites (mairie centrale-place Saint-Pierre et mairie annexe, place des Sablons) a été fortement sollicité en 2023 pour assurer la délivrance des titres d'identité et de voyages aux usagers, considérant les importants volumes de demandes. Cette mobilisation continuera en 2024, puisque les services de l'état ne prévoient pas de baisse des demandes en 2024, considérant un effet retard dans les demandes depuis les périodes Covid. La dotation attribuée à la commune en compensation va d'ailleurs augmenter pour 2024 (20 000 euros supplémentaires attendus).

## **Le cimetière naturel**

Le service Population travaille conjointement avec Nature en Ville pour permettre l'ouverture aux usagers d'un cimetière naturel sur une parcelle actuellement non-exploitée du cimetière de Saint-Pavin, rue du Pavé. Cette création nécessite une enquête publique qui va être lancée après la conclusion d'une étude hydrogéologique sur le premier semestre, et la mise à jour du règlement des cimetières manceaux, laquelle sera proposée au vote du conseil municipal dans le courant de l'année. Il permettra un lieu d'inhumation plus écologique aux familles qui le souhaitent, au travers de prescriptions durables dans le traitement du corps et le mode d'inhumation.

## **Chiffres Clés**

**1 525 rendez-vous supplémentaires donnés par les deux sites du service Population (mairie centrale et mairie annexe) dans le cadre du contrat de deux mois "urgence Titres" passé avec la Préfecture de la Sarthe, et visant à faciliter l'obtention d'un titre d'identité ou de voyage pour les usagers avant l'été 2023.**

# PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses consacrées à la Prévention, Médiation et Sécurité Publique s'élèvent pour 2024 à 4,223 M€ dont :

#### Fonctionnement

Charge nette de personnel	3,434 M€
Autres dépenses courantes pour les pôles prévention, médiation, sécurité et droits de place	0,650 M€
Subventions versées	0,139 M€
	4,223 M€

Les dépenses d'investissement listées ci-dessous sont proposées à hauteur de 0,529 M€.

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
FOURRIERE ANIMALE	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	4 750,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER NORD EST	QUARTIER NORD EST	INDEFINIE	30 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER EST	QUARTIER EST	INDEFINIE	30 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	90 000,00
POLICE MUNICIPALE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	DEFAVORABLE	91 100,00
ACQUISITION MATERIELS ACTIONS DE PREVENTION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	2 200,00
MATERIELS ASVP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	5 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>253 050,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CENTRE DE SECOURS	QUARTIER NORD-OUEST	FAVORABLE	276 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>276 000,00</b>

**Total de l'axe : PREVENTION, MEDIATION, SECURITE      529 050,00**

## POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION AU PLUS PRÈS DES CITOYENS ET DES PROBLÉMATIQUES DE TERRITOIRE

Le budget 2024 traduira la poursuite de l'effort engagé lors des exercices précédents afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Poursuite du recrutement de policiers municipaux pour atteindre le chiffre cible de 40 en 2025.
- Présence renforcée sur l'espace communal par des effectifs de PM le dimanche et des horaires plus en adéquation avec la vie du territoire.
- Montée en puissance du Centre de supervision urbain vers 7j/7 et 24h/24.
- Nouveau projet de service pour la Médiation et la Prévention.
- Mise en place d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), réactivation du CLS (Contrat local de sécurité).

### Chiffres Clés

#### Police Municipale

- 1089 interventions de toute nature (212 personnes interpellées)
- 289 contrôles de vitesse
- 943 fourrières automobiles (306 stationnements abusifs et 204 véhicules enlevés près des marchés de plein vent)

#### Médiation

- 386 doléances traitées
- 4204 passages sur l'ensemble de la ville du Mans
- 413 sorties d'établissements scolaires, 365 prises de contact (enseignants, équipes éducatives, élèves, parents)

#### Prévention

Interventions dans 35 établissements (TIG individuels, ateliers expo 9-13 et 13-18, Éducation aux médias et à l'information, Compétences psycho-sociales, Questions de justice, rallye citoyen, journée sécurité routière)

#### Vidéo Protection

- 330 réquisitions

#### Réglementation

- 523 débits de boissons

#### ASVP

- 16769 Forfaits post stationnement
- 5858 stationnements gênants

#### Objets trouvés

- 1316 objets déposés (en date du 30/10/2023)

## ZOOM

### Police municipale

- Mettre en œuvre les pouvoirs du Maire et s'assurer du respect des arrêtés municipaux
- Assurer la tranquillité publique par une présence de proximité
- Intégrer le dimanche dans le roulement des agents

### Vidéo protection

- Passage progressif à 7j/7 et 24h/24

### Gardiennage

- Centralisation des crédits et pilotage du marché de gardiennage dans le cadre d'une année olympique

### Prévention de la délinquance

- Animer le CISPD
- Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la stratégie territoriale de Prévention de la délinquance de la Ville du Mans
- Développement d'actions sur les thématiques retenues

### Médiation

- « Aller vers » les habitants pour prévenir et apaiser les tensions
- Gérer les conflits
- Diminuer le sentiment d'insécurité

### Droits de place

- Gérer les marchés et les manifestations occupant le domaine public

### Stationnement

- Constater et verbaliser les infractions au code de la route et aux règles de stationnement

### Brigade Verte

- Constater et verbaliser les dépôts sauvages et les manquements au respect des jours de collecte

### Réglementation

- Faire respecter les normes sanitaires
- Établir les autorisations des débits de boisson et de terrasses

### Fourrière animale

- Récupérer les chiens et les chats trouvés sur la voie publique
- Accueillir les chiens catégorisés dans le cadre de la procédure judiciaire

## NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget de fonctionnement pour 2024 au titre de la mise en valeur du patrimoine Nature dans la ville est de 8,091 M€. L'investissement est proposé à hauteur de 2,413 M€.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	6,430 M€	Remboursement de charges (personnel)	0,639 M€
Dépenses d'entretien et de fonctionnement courant	1,560 M€	Divers	0,012 M€
Subventions	0,101 M€		
	<hr/>		<hr/>
	8,091 M€		0,651 M€

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
BUDPAR - VALORISATION ENTREES DE PARCS - SIGNALÉTIQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	5 000,00
BUDPAR - AMENAGEMENT PARC DU RIBAY	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	60 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER SUD	QUARTIER SUD	INDEFINIE	83 000,00
BUDPAR - JARDIN PARTAGE MJC RONCERAY	QUARTIER SUD	TRES FAVORABLE	6 000,00
BUDPAR - BOIS ROBERT MANCEAU - JEUX POUR ENFANTS	QUARTIER SUD	NEUTRE	100 000,00
CENTRE HORTICOLE MUNICIPAL	QUARTIER OUEST	NEUTRE	145 000,00
BUDPAR - AMENAGEMENT PARC DES GENTIANES	QUARTIER OUEST	NEUTRE	60 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER NORD-OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	80 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER NORD EST	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	12 000,00
BUDPAR - PARC VERDIGNE - BALANCOIRES PMR	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	22 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	73 000,00
BUDPAR - QUINCONCES JACOBINS - REINSTALLATION DE BANCS	QUARTIER COEUR DE VILLE	INDEFINIE	5 000,00
JARDINS FAMILIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	50 000,00
FONTAINES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	60 000,00
MATERIELS ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	307 500,00
DNP - PARCS ET SQUARES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	35 000,00

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
REPLACEMENT D'ARBRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	TRES FAVORABLE	72 000,00
BUDPAR-CREATION JARDIN PARTAGE ET RENOVATION FACADE SEC. POP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	TRES FAVORABLE	5 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>1 180 500,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
PARC GUE DE MAULNY - REQUALIFICATION	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	150 000,00
PARC BOISE ROBERT MANCEAU - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD	NEUTRE	165 000,00
PARC DE VERDIGNE - REQUALIFICATION	QUARTIER NORD EST	NEUTRE	450 000,00
JARDIN DES PLANTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	227 500,00
VEGETALISATION PLACE DE LA REPUBLIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	TRES FAVORABLE	150 000,00
ACQUISITION D'UN SIG ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	90 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>1 232 500,00</b>

**Total de l'axe : NATURE EN VILLE ET VEGETALISATION      2 413 000,00**

L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre concrète de travaux dans plusieurs grands parcs de la ville. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des interventions réalisées au cours des années précédentes afin de renforcer l'attractivité de ces sites. Les aménagements prévus doivent permettre aux habitants de découvrir et s'approprier les lieux, tout en respectant le cadre naturel qui sera préservé au maximum. Des espaces consacrés à la biodiversité seront intégrés dans les projets.

Une attention particulière sera également portée à la qualité de l'ensemble des espaces naturels couvrant la ville qui feront l'objet de rénovations ponctuelles ainsi que d'un entretien et d'un nettoyage réguliers, en particulier les sites fréquentés par le public durant la période estivale.

Enfin, à l'ère du réchauffement climatique actuel, les actions visant à induire des îlots de fraîcheur seront reconduites (jardin d'été de la place de la République, plantation d'arbres, mise en fonction des fontaines publiques dans le Parc Monod et le Parc à Fourrage).

## DES ESPACES RÉNOVÉS

### Les grands parcs

Des travaux de requalification des entrées, des allées et de l'aire de jeux du parc de Verdigné seront réalisés. Les jeux seront remplacés, une balançoire inclusive à destination des personnes en fauteuil manuel sera intégrée au projet, cette demande ayant été sollicitée dans le cadre du budget participatif. Les allées seront remises en état avec des solutions techniques limitant au maximum les nuisances pour le système racinaire des arbres. Les accès seront modernisés afin d'améliorer l'attractivité du parc sur le plan visuel.

La partie haute du parc boisé Robert-Manceau sera réaménagée. La visibilité des différents cheminements sera améliorée, les limites du parc seront retravaillées. L'offre de jeux pour enfants, sollicitée dans le cadre du budget participatif, sera renforcée et inscrite dans un cadre naturel. Des dispositifs d'accueil seront installés afin de favoriser la biodiversité.

Une nouvelle étape de rénovation du Jardin des Plantes va s'engager avec le renouvellement des structures de jeux pour jeunes enfants. La passerelle sera démontée et restaurée pendant l'hiver, puis remontée au printemps 2024. Le local technique de la station de pompage sera habillé pour une meilleure insertion dans l'environnement.

Pour faire suite à l'élaboration du programme technique détaillé et dans l'attente de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre préalable à l'aménagement des jardins, une installation temporaire pour l'accès du public au pied du chevet de la cathédrale sera réalisée dès le début de l'année 2024.

Dans l'objectif d'une requalification future du parc du Gué-de-Maulny, une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée, accompagnée de quelques diagnostics techniques préalables.

Dans le cadre des actions inscrites au budget participatif, vont être installés aux entrées des parcs Banjan, Gazonfier, Verdigné et du Jardin des Plantes des panneaux présentant le plan et l'historique de la création du parc avec indication du nom des arbres et plantes remarquables.

Enfin, la place et la valeur de l'arbre sont davantage prises en compte dans le montage des projets. Outre la préservation et la plantation d'arbres, il est possible d'évaluer la valeur d'un arbre en euros en fonction de ses caractéristiques. L'estimation de cette valeur contribue à induire une prise de conscience quant à la nécessité d'une protection accrue du patrimoine arboré.

### Les espaces de proximité

Des interventions de moindre ampleur mais tout aussi essentielles pour le maintien de la qualité des espaces publics viendront compléter les aménagements décrits ci-dessus.

Ainsi, plusieurs actions, dont certaines sont inscrites au budget participatif, vont être mises en œuvre, à commencer par le parc des Gentianes qui va être renforcé sur le plan environnemental avec la mise en valeur de la biodiversité ; de plus, du mobilier et des jeux supplémentaires vont être installés.

De même, un espace ludique et un terrain de pétanque vont être créés dans le parc du Ribay, du mobilier sera ajouté et un verger sera créé, le tout dans l'objectif d'une conservation de l'aspect naturel du parc.

### DES ESPACES ENTRETENUS ET NETTOYÉS



Afin que les habitants puissent profiter au mieux des lieux mis à leur disposition, les espaces et équipements sont régulièrement entretenus et réparés.

Ainsi, la surveillance des fontaines du Parc Monod et du Parc à Fourrage a été renforcée et confiée à un prestataire extérieur de façon à permettre un fonctionnement optimal tout au long de la saison estivale, y compris les dimanches et jours fériés.

La fréquentation accrue de l'ensemble des parcs et jardins pendant la saison touristique nécessite un entretien et un nettoyage plus important. Le recours à du personnel saisonnier pour renforcer les équipes de secteurs permet d'y pallier. De plus, un prestataire extérieur est régulièrement missionné pour intervenir sur des espaces ouverts tels que Le Mans Plage, la Promenade Newton, les Tanneries, le secteur Ronceray...

En complément de ces actions de nettoyage d'envergure, la Ville du Mans reste attentive à mettre à disposition du public des corbeilles de propreté. Une enveloppe budgétaire est ainsi dédiée au remplacement de corbeilles hors d'usage.

Pour conclure, l'entretien quotidien des lieux (tonte, taille, débroussaillage, désherbage...), effectué en régie ou confié à un prestataire extérieur, demeure une priorité pour la mise à disposition du public d'espaces de qualité. L'entretien en régie est réalisé par 8 équipes de 9 jardiniers spécialisés en espaces verts qui doivent pouvoir disposer de matériel technique adapté (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs...). C'est pourquoi, le renouvellement régulier du matériel est nécessaire. Une enveloppe budgétaire est ainsi dédiée à ces achats.

## DES ESPACES SÉCURISÉS

Les événements climatiques récurrents (canicules, tempêtes...) tendent à fragiliser le patrimoine arboré. C'est pourquoi, une surveillance accrue des arbres est nécessaire et des campagnes préventives d'élagages d'arbres doivent être menées à bien. Une équipe de trois agents en régie a en charge la surveillance de ce patrimoine et la préparation des programmes d'intervention par des entreprises spécialisées.

L'aspect sécuritaire concerne aussi les aires de jeux dont les sols de réception doivent être régulièrement renouvelés (remplacement des sols souples, recharge en copeaux et gravillons). De plus, une surveillance constante est effectuée en vue du remplacement des pièces qui s'avèreraient défectueuses sur les structures de jeux.

## DES ESPACES MIS À DISPOSITION DES HABITANTS 🌱

Le jardin d'été de la place de la République, espace central du cœur de ville, sera reconduit pour une nouvelle édition. Cette installation, mise en œuvre pendant tout l'été et très appréciée des Manceaux, allie détente et sensibilisation à la diversité végétale. Elle combine des parterres végétalisés, des brumisateurs et du mobilier pour s'asseoir et déjeuner, ainsi que des espaces ombragés. L'ensemble des végétaux, notamment les arbres de haute tige, seront ensuite plantés dans les espaces verts de la Ville.

Les sites participatifs ou collectifs ne sont pas oubliés puisqu'un jardin partagé sera créé face à la MJC Ronceray. Par ailleurs, les jardins familiaux de Monmarché vont bénéficier d'une rénovation complète de la clôture périphérique avec installation de portails et contrôle d'accès. Le raccordement en eau des parcelles sera optimisé.



Enfin, des bancs seront réinstallés aux Quinconces des Jacobins et des travaux de rénovation des contre-allées piétonnes du square des Jacobins seront engagés.

## Chiffres Clés

Le patrimoine des espaces nature se compose de :

**28 parcs et jardins publics couvrant 65 ha**

**80 squares représentant 20 ha**

**176 jardins familiaux**

**6 jardins partagés**

**28 000 arbres d'alignement**

## ZOOM

Le parc de Verdigné :

Situé entre les secteurs Villaret et Meslier, ce parc de 27 000 m<sup>2</sup> est très sollicité, aussi bien comme liaison entre les deux quartiers qu'en tant que lieu de détente toutes générations confondues.

L'essence dominante de ce parc, très arboré, est le chêne. Le parc comporte néanmoins des espèces végétales variées avec un total de 290 arbres dont un certain nombre d'espèces remarquables (séquoias, cèdres...).

Le projet d'aménagement doit permettre un accès du parc à tous types d'usagers. Ainsi, une variété de jeux inclusifs intergénérationnels et pour tout handicap (jeux sonores avec instruments à percussion, mais aux sonorités modérées et variées) sera proposée. Il est également prévu la mise en place d'une fontaine à eau pour personnes à mobilité réduite.

Les portillons seront remplacés par des chicanes afin de faciliter l'accès à tous les usagers, y compris les poussettes et fauteuils roulants.



## URBANISME-QUALITÉ ARCHITECTURALE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

En matière d'urbanisme foncier, le budget de l'exercice 2024 s'élève à 2,060 M€ en fonctionnement.

Les recettes ressortent à 3,047 M€, elles comprennent notamment le loyer versé par les Quinconces L'Espal au titre de la mise à disposition des biens suite au changement de statut intervenu au 01/07/2021

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Locations immobilières et charges de copropriétés	0,855 M€	Revenus des immeubles (loyers + remboursements de frais)	2,047 M€
Taxes foncières supportées par la Ville	0,570 M€	dont :	
Frais de personnel	0,635 M€	EPCC Les Quinconces L'Espal :	0,770 M€
		Cinéma Pathé :	0,602 M€
		Parking des Quinconces :	0,050 M€
		Cité du Cirque :	0,093 M€
		Mapad Jean-Jaurès :	0,110 M€
		Revenus de l'ensemble des autres immeubles :	0,333 M€
		Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1,000 M€
	<u>2,060 M€</u>		<u>3,047 M€</u>

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CLOTURE DE ZAC	QUARTIER SUD-OUEST	INDEFINIE	2 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	352 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>354 000,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
SITE DES ANCIENNES HALLES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	10 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>10 000,00</b>

**Total de l'axe : URBANISME-FONCIER 364 000,00**

## DES ÉTUDES URBAINES POUR POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE

### Le Mans - le projet partenarial d'aménagement sur les sites Etamat

Dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement qui a été signé avec l'État, trois volets d'études ont été engagés depuis 2021 sur les emprises militaires de l'Etamat libérées par le Ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone industrielle Sud). Ces études avaient pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique.

En 2023, les études ont permis de stabiliser les scénarios d'aménagement tant sur le plan budgétaire que sur le plan opérationnel. En 2024, sur le site du centre-ville, les études préalables de ZAC seront lancées, elles porteront notamment sur le montage de l'étude d'impact du projet.



### Le Mans – plan guide du centre-ville

Une étude urbaine et de programmation sera menée sur le centre-ville du Mans afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers, ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur trois thèmes principaux : "la rivière" comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, "les franges du cœur de ville marchand" et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur "le centre-ville comme un des quartiers de la ville" afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements au service de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation. Le démarrage des études aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### La finalisation du secteur Novaxud avec le développement d'un campus 2



La Ville du Mans dispose encore d'un potentiel important, plus de 2,5 hectares, au Sud de la gare sur le secteur Novaxud. Cette emprise foncière libérée suite au transfert du Centre hospitalier spécialisé a accueilli jusqu'à aujourd'hui principalement des activités tertiaires. Une vocation plus mixte est envisagée sur le foncier encore disponible avec notamment des locaux liés à l'enseignement supérieur, des logements et éventuellement des équipements. Afin de définir plus précisément ce programme et les orientations d'aménagement de ce futur quartier (desserte, typologies bâties, espaces publics...), des études ont été amorcées en 2022 et sont poursuivies en 2023 pour stabiliser les scénarios d'aménagement et la programmation envisageable sur ce secteur. La prospection auprès d'établissements d'enseignement supérieur se fera à compter de 2024 en parallèle de la mise en œuvre des procédures opérationnelles.

## Le site Engie : définition d'un nouveau quartier

L'emprise foncière propriété d'Engie, boulevard Anatole-France est destinée à accueillir un nouveau quartier. Le projet porté par le groupement Legendre Immobilier/Aire Nouvelle en lien avec la ville est de faire de ce site un lieu de renouveau et d'innovation. La programmation envisagée porte essentiellement sur de l'habitat collectif mais elle pourra comprendre également des équipements. Après l'obtention du permis d'Aménager, le promoteur a engagé les travaux de dépollution.

## Renouvellement des Halles : création d'un pôle d'attractivité



Les Halles, situées rue Barbier, représentent une friche urbaine importante dans une partie du centre-ville en plein renouveau avec notamment l'opération de la Visitation. Elles constituent une opportunité exceptionnelle pour poursuivre la revitalisation du cœur de ville. L'objectif est de développer un projet architectural ambitieux, visant à retrouver un rez-de-chaussée attractif avec des activités d'animation commerciales ou de restauration qui seront mises en valeur avec le réaménagement de l'espace public, augmenter et repositionner les fonctions de logements, de bureaux et éventuellement d'équipement, renforcer la présence du végétal, améliorer les espaces extérieurs existants notamment pour la crèche. Les travaux démarreront au printemps 2024.

## DES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE

### La révision du PSMV

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé du Mans est un document très ancien, approuvé par décret en Conseil d'État le 20 mai 1974. Il est aujourd'hui nécessaire de le réviser en raison de l'évolution du cadre juridique, de l'obsolescence des règles qui le composent et de l'absence d'une véritable étude historique et typologique des formes urbaines et de l'architecture des bâtiments. Il est également envisagé une modification de son périmètre afin d'y inclure des structures urbaines bâties intéressantes situées plus à l'Est. Cette révision sera menée en concertation avec l'État. Les premières études (archéogéographie) démarreront début 2024.

### Des outils pour accompagner les projets des habitants

Afin de préserver les caractéristiques du patrimoine local, tout en offrant des possibilités d'évolution aux habitations, le Plu communautaire intègre pour Le Mans des cahiers de connaissances par typologie architecturale (maisons de ville, villas, maisons bourgeoises, belles demeures, logements collectifs) et des préconisations pour chaque type en termes de ravalement/isolation, traitement des toitures, extension, surélévation, percements d'ouvertures... Pour accompagner les habitants dans la conception de leurs projets des documents de communication sont élaborés par typologie d'habitat. Une première brochure a déjà été réalisée sur les mancelles et leurs possibilités d'extension, de surélévation, d'isolation. Une nouvelle brochure a été rédigée sur les maisons Leroy-Haricot et sera diffusée en 2024.

### Des biens immobiliers cédés par le biais de ventes notariales interactives

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, la Ville du Mans a décidé de vendre par le procédé de Vente notariale interactive, des biens qui ne correspondent plus aux besoins de la collectivité et dont l'entretien est coûteux.

Cette méthode consiste en un appel d'offres en ligne sur une durée de 36 heures, organisée et sécurisée par un notaire mandaté par la collectivité. Ce concept permet dans un temps limité d'obtenir le meilleur prix du marché par la confrontation de l'offre et de la demande en ligne.

Un ensemble de trois lots d'appartements, situés 102 rue Chanzy au Mans, ont été mis en vente par le biais d'une VNI au cours de l'automne.

L'année 2023 se ponctue également par la mise en vente, via ce même procédé, d'un immeuble d'une superficie bâtie de 289 m<sup>2</sup>, sis au Mans, 30 avenue Félix-Geneslay.

Le Musée de la Reine-Bérengère pourra être vendu également dans le cadre d'une VNI en 2024.

### **LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION URBANISME-QUALITÉ ARCHITECTURALE**

Dans le cadre de ses missions, le service Droit des sols/ERP instruit pour le compte de la ville du Mans l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Cette activité représente par an environ :

- 1 600 autorisations (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager),
- 4 200 certificats d'urbanisme,
- 140 autorisations/déclarations liées aux enseignes et publicité,
- 350 autorisations de travaux,
- et 330 visites de la commission de sécurité.

Le service Foncier instruit également sur la ville du Mans environ 2 630 déclarations d'intention d'aliéner chaque année. Il a également en gestion une vingtaine de copropriétés, gère environ 250 dossiers par an liés au patrimoine de la collectivité et réalise en moyenne 600 opérations foncières.

## LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget 2024 concernant les patrimoines bâtis et roulant s'élève globalement à 10,877 M€ en fonctionnement dont près de 78 % est consacré aux dépenses d'énergie et des fluides.

<b>- Performance énergétique</b>	<b>8,479 M€</b>
<i>dont : Électricité</i>	3,350 M€
<i>Gaz</i>	2,650 M€
<i>Chauffage Urbain</i>	1,120 M€
<i>Autres fluides (eau, assainissement, ...)</i>	0,770 M€
<i>Autres dépenses</i>	0,589 M€
<b>- Entretien</b>	<b>1,866 M€</b>
<i>dont : Maintenance essentiellement corrective</i>	0,547 M€
<i>Entretien bâtiments publics</i>	0,480 M€
<i>Fournitures</i>	0,390 M€
<i>Contrats de prestations de services et autres services extérieurs</i>	0,198 M€
<i>Autres dépenses (honoraires, locations, entretien divers...)</i>	0,252 M€
<b>- Auto</b>	<b>0,495 M€</b>
<i>dont : Entretien du matériel roulant</i>	0,047 M€
<i>Fournitures</i>	0,129 M€
<i>Taxes et impôts sur véhicules roulants</i>	0,005 M€
<i>Remboursement carburant à LMM</i>	0,220 M€
<i>Services extérieurs et autres dépenses</i>	0,094 M€
<b>- Logistique</b>	<b>0,037 M€</b>
<i>dont : Déménagements</i>	0,003 M€
<i>Fournitures</i>	0,023 M€
<i>Services extérieurs et autres dépenses</i>	0,011 M€
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>10,877 M€</b>

# Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2024 /

Le budget investissement s'établit globalement à 8,910 M€. Les différentes opérations sont réparties dans les politiques publiques et présentées au sein des fiches de présentation spécifiques. Les investissements liés au patrimoine non ventilé figurent dans la liste ci-après :

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
BATIMENT RUE DES ACACIAS (COMPAGNONS DU DEVOIR)	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	280 000,00
CIMETIERE SUD	QUARTIER SUD	FAVORABLE	23 000,00
CIMETIERE DE L'OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	TRES FAVORABLE	65 000,00
LA PSALETTE LE MANS - BATIMENT PRINCIPAL	QUARTIER COEUR DE VILLE	FAVORABLE	340 000,00
HOTEL DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	95 000,00
AMENAGEMENT EX LOCAUX CURVES	QUARTIER COEUR DE VILLE	NEUTRE	55 000,00
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	1 281 500,00
SECURITE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	57 000,00
INTERVENTIONS SUR BATIMENTS DIVERS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	2 749 000,00
EQUIPEMENT TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	373 500,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	TRES FAVORABLE	143 000,00
FETES ET CEREMONIES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	85 000,00
CIMETIERES REPRISES DE SEPULTURES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	400 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	TRES FAVORABLE	465 000,00
CIMETIERES - MATERIEL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	10 000,00
RENOVATION PLAN LUMIERE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	FAVORABLE	5 000,00
DNP - CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	35 000,00
RESTAURATION PATRIMOINE FUNERAIRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	90 000,00
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	9 000,00
IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	TRES FAVORABLE	50 000,00
GEODETECTION DES RESEAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	20 000,00
ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	5 000,00
SANITAIRES PUBLICS (CREATION/TRAVAUX)	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	100 000,00
CREATION D'OSSUAIRES DANS LES CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	66 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>6 802 000,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
FETE FORAINE PARKING ROUGE	QUARTIER SUD	INDEFINIE	40 000,00
BEAULIEU - LOCAUX TECHNIQUES	QUARTIER NORD-OUEST	NEUTRE	5 000,00
REPRISES TECHNIQUES CONCESSIONS PERPETUELLES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	10 000,00
BORNES INFORMATION CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	NEUTRE	53 550,00
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	FAVORABLE	2 000 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>2 108 550,00</b>

**Total de l'axe : LE PATRIMOINE ET L'EQUIPEMENT      8 910 550,00**

## UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

Le budget de fonctionnement 2024 consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments, et aux véhicules municipaux est estimé à 11,6 M€, ce qui représente une diminution de près de 16 % par rapport au BP 2023, soit -2,2 M€.

Cette baisse est principalement liée aux dépenses attendues de fluides (-17 % de BP à BP) avec la diminution constatée des coûts des énergies (électricité et gaz), ainsi qu'aux consignes initiées à l'hiver 2022 pour abaisser les températures, générant un gain de l'ordre de 10 %. Les dépenses liées aux maintenances sont quant à elles en augmentation de 5 %.

- Électricité : -33 % soit -1 649 000 € de BP à BP.

Cette projection est réalisée sur la base d'un tarif Engie de 325,92€ TTC du MWh et tient compte de l'installation photovoltaïque en autoconsommation pour le centre aquatique des Atlantides.

- Gaz : -29 % soit - 1 089 000 € de BP à BP.

Cette projection est réalisée sur la base d'un tarif Gaz de Bordeaux de 125,66€ TTC du MWh et tient compte du raccordement de nouveaux sites au réseau de chaleur.

- Chauffage urbain : + 3 % soit + 36 000€.

Cette projection est réalisée sur la base du tarif Syner'gie 2024 de 112,62€ TTC du MWh et tient compte de l'ajout de nouveaux sites.

- Eau : -11 % soit -96 000€.

Cette projection est basée sur l'année de référence 2022 selon les coûts généraux et redevances indiqués par les services Eau et Assainissement en juin 2023.

## LE PATRIMOINE BATI

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées porte sur la somme de 1,7 M€.

Une inscription de 350 000 € dédiée aux opérations pour ordre de la régie des ateliers est prévue au même niveau que pour le BP 2023.

Une provision de 2 M€ pour "reports" des crédits engagés sur 2023 est également inscrite.

L'enveloppe financière dédiée aux opérations programmées porte sur 23,6 M€, soit un niveau d'investissement supérieur de 3,6 M€ à celui de l'exercice précédent. Elle se répartit comme suit :

- 644 000 € au titre des travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmés dans des établissements recevant du public pour faciliter leur accès aux personnes en situation de handicap (engagement de la Ville du Mans par délibération du 12 novembre 2015), soit 3 % des crédits.
- 16 269 000 € au titre de la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà engagées, soit 63 % de l'enveloppe financière dont 5,2 M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires et 9,7 M€ pour le secteur sportif notamment le gymnase Briqueterie et le complexe sportif Coubertin.
- 3 580 000 € au titre des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...), soit 14 % des crédits.
- 1 075 000 € au titre des opérations nouvelles, soit 4 % des crédits.

## Les principaux projets et poursuites d'opérations du SART

### École Montaigu 🌱



La rénovation et restructuration de l'école construite en 1977, porte sur la mise aux normes d'accessibilité, l'amélioration des performances énergétiques avec un gain estimé à 51%, l'amélioration des conditions d'utilisation des locaux et la requalification des espaces extérieurs.

### Rénovation globale du complexe sportif Coubertin 🌱

Construit en 1966 et composé d'une piscine et d'un gymnase, cet équipement est essentiellement utilisé par des scolaires et des clubs.

La rénovation porte notamment sur l'accessibilité PMR, la séparation des circulations, le réaménagement des vestiaires, la récupération de l'énergie des eaux grises, l'isolation thermique par l'extérieur avec l'emploi de matériaux biosourcés, la rénovation de l'éclairage (Led) avec pour objectif la réduction de 65% des consommations d'énergie.

### Reconstruction du gymnase de la Briqueterie 🌱

Construction d'un complexe sportif, conçu au niveau E3/C1 de la démarche E+C- dont la surface sera portée au double de l'ancien gymnase, soit 2 095 m<sup>2</sup>. La production de chauffage et d'eau chaude sera assurée par les systèmes de géothermie sur sondes et sous chaussée.

- salle omnisports avec tribune fixe
- espace dojo
- salle d'escalade



## Monuments historiques : Église Notre-Dame-du-Pré et Menuiseries de la Psalette

Notre-Dame-du-Pré : restauration globale des toitures, avec un déroulé pluriannuel.

La Psalette : rénovation thermique du bâtiment avec changement des menuiseries

### Gymnase Florence-Artaud

Le complexe sportif Florence-Artaud (ex Madeleine) a été construit en 1973. Il est l'un des principaux équipements sportifs du quartier de la Madeleine.

Hormis un embellissement des façades réalisé dans le cadre de la construction de la nouvelle maison de quartier en mitoyenneté, aucun travaux de rénovation n'a été entrepris sur le bâtiment.

Pour permettre une réponse adaptée au besoin, le bâti existant des annexes sportives et du dojo sera démoli, afin de laisser place à une nouvelle construction dimensionnée pour recevoir les surfaces souhaitées.

La surface utile totale de l'équipement sera de 1 540 m<sup>2</sup> dont :

- Réhabilitation : 962 m<sup>2</sup>
- Construction : 578 m<sup>2</sup>



### Gymnase Alain Fournier

Le gymnase Alain Fournier a été construit en 1968. La restructuration de ce complexe a pour objectif sa mise en conformité à la pratique sportive et à l'accueil du public, tout en améliorant les conditions d'utilisation pour faciliter le vivre ensemble, et en optimisant au maximum les performances énergétiques et environnementales du bâti existant. Ces travaux de rénovation lourde permettront d'obtenir un équipement moderne, conforme aux réglementations en vigueur (accessibilité, incendie).



## LE PATRIMOINE ROULANT

L'enveloppe financière prévisionnelle de 636 000 € porte principalement sur le renouvellement de véhicules.

Les acquisitions sont principalement orientées vers l'achat de véhicules électriques, hybrides ou GNV.

À titre expérimental, le passage en rétrofit, à savoir le remplacement d'un moteur thermique par une motorisation électrique, d'un fourgon est prévu.

## Chiffres Clés

399 bâtiments représentant près de 386 000 m<sup>2</sup> de surface sont utilisés par la collectivité

6 296 demandes d'interventions auprès de la cellule allo-dépannage pour ces bâtiments

191 véhicules et engins roulants affectés aux services de la Ville du Mans

136 330 litres de carburants consommés (refacturés pour près de 216 000€ en 2023 par Le Mans Métropole à la Ville du Mans) et 1,5 tonnes de Bio GNV.

## ZOOM

Le Budget 2024 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique .

### Au programme :

#### Dans la continuité des budgets précédents :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour assurer la production d'électricité en autoconsommation et/ou en vente
- Investissement pour accompagner le changement des éclairages en LED avec un temps de retour sur investissement généralement inférieur à 3 ans
- Amélioration des performances énergétiques et thermiques du patrimoine existant
- Recours aux matériaux durables pour limiter l'utilisation des ressources
- Achats de véhicules électriques ou GNV

#### Des démarches innovantes :

- Technologie de géothermie sous chaussée pour le gymnase de la Briqueterie
- Rétrofit sur fourgon thermique

#### La poursuite des opérations en faveur de la maîtrise de nos consommations :

- Audits énergétiques pour la mise en œuvre du schéma directeur
- Renouvellement du système de Gestion Technique Centralisée pour augmenter le nombre de bâtiments télé-gérés, avec une meilleure adaptation des consignes de chauffe en fonction de l'occupation et des conditions climatiques
- Mise en œuvre du PPI Chaufferie prévoyant le remplacement progressif du parc existant par des équipements plus performants
- Suivi des consommations énergétiques

## PRODUCTION DE REPAS

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget consacré à la production de repas s'établit à 7,800 M€ pour le fonctionnement dont 53,3 % sont consacrés à l'achat de denrées alimentaires.

#### Fonctionnement

##### Dépenses

Achats de denrées alimentaires	4,156 M€
Frais personnel	3,200 M€
Dépenses diverses (barquettes, produits d'entretien ...)	0,444 M€
	<b>7,800 M€</b>

##### Recettes

Vente de repas principalement au CCAS **2,496 M€**  
  
(la recette de restauration scolaire qui s'élève à 3,200 M€ est imputée sur le budget du service éducation)

En investissement, des travaux à la cuisine centrale sont prévus à hauteur de 0,295 M€

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CUISINE CENTRALE	QUARTIER SUD-OUEST	NEUTRE	145 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>145 000,00</b>
Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
CUISINE CENTRALE - ETANCHEITE - INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	QUARTIER SUD-OUEST	TRES FAVORABLE	150 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>			<b>150 000,00</b>
<b>Total de l'axe : PRODUCTION DES REPAS</b>			<b>295 000,00</b>

### LA CUISINE CENTRALE RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE

#### Réduire l'empreinte carbone de la cuisine centrale en agissant sur des aspects de l'activité

La recherche de produits labellisés et locaux. En 2023, ce sont 28% de produits bio et 47% de produits labellisés qui sont utilisés pour préparer les différentes prestations. En 2024, ces achats seront maintenus.

Depuis juin 2023, la ferme maraîchère métropolitaine fournit des légumes bio : concombres, tomates et persil. En 2024, d'autres légumes bio proviendront de cette ferme.

La diététicienne de la cuisine centrale développe sa présence aux actions d'éducation alimentaire organisées par la Ville du Mans : rencontre d'enfants dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs, participation à Effervesciences en 2023, intervention dans l'animation "le sport et les JO" en 2023 et 2024.

### Proposer des prestations adaptées aux convives

La connaissance précise des effectifs et des besoins avant la préparation des prestations permet de limiter le gaspillage. La ville du Mans a mis en place, depuis plusieurs années, l'inscription des enfants à la cantine, ce qui permet à la cuisine centrale de préparer les repas au plus proche du nombre de convives présents. Un travail sur la connaissance précise des effectifs est en cours avec les services Éducation et Enfance.

Des campagnes de pesées pour valider les quantités proposées sont faites dans les restaurants. Ce travail permet à notre diététicienne de proposer des repas adaptés à la faim et aux besoins de chacun de nos convives.

Les repas et marchandises non utilisés sont donnés à l'association TARMAC qui les redistribue dans ses centres d'accueil.

### La suppression des barquettes en plastique à l'horizon 2025



La ville du Mans a rejoint le groupement d'achat TREMPIN (Transition vers le réemployable et innovation) Ce groupement regroupe des cuisines qui développent des techniques de production et de service avec des contenants réemployables. Des essais sont en cours pour valider les process, essais auxquels participe la Ville du Mans.

Un comité de pilotage a été mis en place pour mener à bien ce changement dans les restaurants scolaires, les centres de loisirs, les crèches et les Établissements d'hébergement pour personnes âgées.

### L'utilisation d'énergies renouvelables par la cuisine centrale 🌱

Pour la livraison des repas, le parc automobile comprend 50% de camions roulant au gaz ; en 2024, ce sont 100% des camions qui seront équipés gaz. Depuis juin 2023, un véhicule frigorifique électrique assure les livraisons des petites quantités.

Les panneaux photovoltaïques installés sur la cuisine centrale fournissent 7% de la consommation électrique. Le doublement de la surface de panneaux est prévu.

La pompe à chaleur est utilisée pour chauffer l'eau qui sert au nettoyage des ateliers.

### Chiffres Clés

**En 2024, la ferme maraîchère métropolitaine livrera à la cuisine centrale 20 tonnes de carottes, 14 tonnes de tomates, 42 000 concombres. Tous ces légumes seront bio.**

### ZOOM

Les biodéchets générés par la cuisine centrale sont traités par l'unité de méthanisation d'Allonnes.

## RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

### LES RESSOURCES HUMAINES

Les charges de personnel en données brutes représentent environ 43 % des dépenses de fonctionnement. En 2024, les prévisions de charges de personnel montrent une augmentation d'environ + 4,165 M€ en charge nette, par rapport aux inscriptions budgétaires du BP 2023, soit + 4,12 %.

### VENTILATION DU BUDGET RH 2024 PAR GRANDES MASSES EN EUROS

Dépenses	
Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)	90 709 190
Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation...)	1 125 500
Remboursement de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	17 225 500
Formation (dont intervenants extérieurs et facturation des actions de formations menées par Le Mans Métropole, et hors cotisation CNFPT)	225 640
Œuvres sociales (subventions COS, ACSAC, participation employeur aux restaurants administratifs pour les repas et les frais de fonctionnement, secours exceptionnels COS, PSC, chèques vacances, participation aux frais domicile-travail, forfait mobilités durables)	952 800
Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques...)	215 165
<b>Total dépenses brutes</b>	<b>110 453 795</b>

Recettes	
Refacturation de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	4 605 300
Autres refacturations (SEM Palais des Congrès, ESPAL, MJC ...)	476 900
Financement de l'Etat pour les emplois aidés	92 000
Autres recettes et participations dont FIPH	10 010
<b>Total recettes brutes</b>	<b>5 184 210</b>

Solde net		
<b>Dépenses totales - recettes totales</b>	<b>=</b>	<b>105 269 585</b>

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	Axe Budget Climat	BP 2024
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	INDEFINIE	18 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>			<b>18 000,00</b>

**Total de l'axe : RESSOURCES HUMAINES - MOYENS TRANSVERSAUX 18 000,00**

### L'exercice budgétaire 2024 de la Ville du Mans va être marqué par 3 principaux effets :

- **Effet "année pleine" des revalorisations 2023** notamment l'augmentation du point d'indice (revalorisation de + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023), la revalorisation des bas salaires (jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023), la GIPA reconduite en 2023, la prise en charge des abonnements transport revue à la hausse
- **Effet des mesures règlementaires 2024** attendues notamment l'augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024, l'augmentation des cotisations patronales et notamment la CNRACL, l'augmentation du SMIC en 2024 et à venir l'impact de la réforme attendue pour début 2024 portant sur l'assouplissement des règles d'ouverture des promotions internes avec pour objectif de dynamiser les parcours de carrière des agents et de permettre aux employeurs publics d'offrir davantage de perspectives d'évolution professionnelle.
- **La mise en conformité locale du régime indemnitaire des agents éligibles** par le biais du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, issu du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014) conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

Soit dans le détail les impacts financiers 2024 suivants :

- |  |            |
|--|------------|
| • effet report de la revalorisation de la valeur du point d'indice du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 | + 0,471 M€ |
| • glissement vieillesse technicité (GVT)   | + 1,119 M€ |
| • effet report de la mesure « bas salaire » du 1 <sup>er</sup> juillet 2023                        | + 0,120 M€ |
| • octroi de 5 points d'indice à tous les agents rémunérés sur un IM                                | + 0,845 M€ |
| • déploiement du RIFSEEP   | + 1,166 M€ |
| • + 1 % sur les cotisations CNRACL au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                                 | + 0,382 M€ |
| • économies sur le non maintien du régime indemnitaire lors de maladie ordinaire                   | - 0,178 M€ |

## LA PART DISCRÉTIONNAIRE DE LA MASSE SALARIALE : FOCUS SUR L'IMPACT DU PROJET RIFSEEP

La collectivité, en fonction des options qu'elle arrête est plus ou moins en mesure d'influer sur certains éléments qui vont impacter les dépenses de personnel tels les avancements de grades, les régimes indemnitaires ou encore les charges accessoires.

S'agissant des dépenses de personnel de la Ville du Mans, la refonte du régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP par délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2023 et avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 va fortement impacter le budget 2024.

Concrètement, 11 groupes de fonctions dont 6 groupes de fonctions avec encadrement rassembleront 63 fonctions. Chaque fonction est répartie entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants : responsabilité, encadrement, coordination, pilotage ou conception / technicité, expertise, qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE sera composée de 2 parts :

- L'une, part fixe pour chaque groupe de fonction qui contient :
  - Un montant socle commun d'IFSE pour toutes les fonctions du groupe de fonction
  - Un montant maximum d'IFSE dans le respect des plafonds réglementaires
  - Dans une logique d'harmonisation indemnitaire, à fonction équivalente, chaque agent appartenant au même groupe de fonction aura le même montant d'IFSE fonctionnelle.
- L'autre, part complémentaire éventuelle définie individuellement et qui tient compte notamment de sujétion particulière, de responsabilité particulière ou encore de l'expérience professionnelle.

Soit au titre du BP 2024, un impact financier pour la Ville du Mans de + 1 120 300 € s'agissant de l'IFSE et une prévision budgétaire CIA de 46 000€.

## **LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ EMPLOYEUR : LES AVANTAGES EN NATURE ET PRESTATIONS SOCIALES**

La collectivité a mis en place des mesures pour renforcer la politique sociale en faveur de ses agents. Elles sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur de l'accès à la santé ou encore du développement durable et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces. Cette politique sociale s'articule, pour cette année, autour de trois principales mesures.

### **La Prestation sociale complémentaire : santé et prévoyance**

La participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Pour l'année 2024, le financement de la collectivité sera environ de 218 000 € contre 216 503 € en 2023. Pour rappel, en 2022, 970 agents ont bénéficié de cette aide.

L'ordonnance n° 2021-175 prévoit la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents publics, quel que soit leur statut. Elle a été complétée par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 qui précise les modalités pratiques de cette obligation.

Pour les employeurs territoriaux, la participation obligatoire à la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 et celle relative à la complémentaire santé le 1er janvier 2026.

La direction des Ressources humaines avait engagé début 2022 la démarche visant à proposer à compter du 1er janvier 2024 une protection sociale complémentaire – volet Prévoyance à l'ensemble des agents. Celle-ci a dû toutefois s'interrompre puisque le 11 juillet dernier a été signé un accord collectif national entre une majorité d'associations d'employeurs territoriaux et d'organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale.

En conséquence, les dispositions de l'accord collectif doivent désormais faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires afin que la collectivité puisse procéder à la mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges modifié intégrant ces évolutions.

### **Forfait Mobilités Durables**

Dans le cadre des orientations politiques liées au développement durable de la Métropole, l'indemnité kilométrique vélo a été expérimentée dès le 1er septembre 2019 au sein de nos collectivités. Pour poursuivre la promotion des moyens de transports écologiques et économiques, le forfait « mobilités durables » prévu par la loi d'orientation des mobilités a été instauré à compter du 1er janvier 2021. La mise en œuvre de ce dispositif a ainsi fait l'objet d'un avis en Comité technique le 4 mai 2021, puis de délibérations prises par Le Mans Métropole, la Ville du Mans et le CCAS.

Suite aux annonces de la conférence salariale du 28 juin 2022, et du plan de sobriété énergétique de l'État du 6 octobre 2022, les conditions, les modalités de versement et le montant du forfait "mobilités durables" ont été élargis fin 2022, pour les déplacements réalisés à compter du 1er janvier 2022.

En 2022, 102 agents Ville du Mans ont bénéficié de la mesure soit un budget global Ville du Mans, Le Mans Métropole et CCAS de 39 400 €.

Au regard du décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 relatif au versement du "forfait mobilités durables", le dispositif évolue dans nos collectivités, en appliquant la revalorisation du forfait et la modulation en fonction du nombre de jours d'utilisation : 100 € entre 30 et 59 jours d'utilisation, 200 € entre 60 et 99 jours d'utilisation et 300 € pour 100 jours et plus d'utilisation.

Ces nouvelles modalités s'appliqueront avec effet rétroactif, c'est-à-dire pour les déplacements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur le budget 2024, soit un surcoût d'environ 12 000 €.

## **Aide aux transports**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (cf. Décret n°2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail), le taux de participation de l'employeur a été revalorisé dans le cadre des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics. En conséquence, les employeurs publics doivent désormais prendre en charge 75% des frais de transports domicile-travail des agents. Pour les abonnements Setram, le nouveau taux devient par conséquent plus favorable que le conventionnement conclu jusque-là avec la Setram qui prévoyait une participation à hauteur de 70 % du prix d'achat. Pour un abonnement "salarié" mensuel à 39,80 €, la prise en charge est désormais de 29,85 € par mois, soit un reste à charge pour l'agent de 9,95 €, contre 11,95 € auparavant. Si l'usager combine différents moyens de transport, la prise en charge, versée mensuellement, reste limitée à un plafond de 96,36 € par mois.

En 2022, 348 agents (contre 296 en 2021) ont bénéficié de l'aide SETRAM pour un financement de 70 433 € (contre 66 310 € en 2021). A cela s'ajoute le remboursement de 50 % des frais de transport domicile-travail (abonnements SNCF, ALEOP, location vélo Sétram) soit en 2022 113 agents contre 100 en 2021, soit un total dépenses de 21 117 € (contre 18 182 € en 2021).

## **Restauration collective**

Trois restaurants inter-administratifs (RIA) sont proposés aux personnels : Comtes du Maine, Paixhans, et La Chauvinière. La fréquentation des RIA a évolué ces dernières années. Alors qu'en 2022, la fréquentation de l'ensemble des trois RIA n'avait pas encore retrouvé les niveaux de 2018 et 2019, les premiers chiffres de janvier et février 2023 font apparaître un accroissement sensible de la fréquentation des trois restaurants avec + 43 % au total.

Le coût de la subvention-repas versée par la Ville du Mans en 2022 s'élevait à 30 147 €.

Pour 2024, la participation des collectivités à la part dite "complémentaire" de la subvention-repas et à la subvention dite "exceptionnelle" sera augmentée. Ainsi, la part complémentaire passera de 1,03 € à 1,33 € et la subvention exceptionnelle de 1 € à 1,30 €.

Aussi, ce surcoût prévisionnel s'ajoutera à la dépense engagée par la collectivité au titre du CA prévisionnel 2023 soit une dépense totale 2024 de 45 000 € contre environ 40 000 € pour 2023

En outre, la collectivité participe également aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Association de Gestion en charge de ces RIA à hauteur de 49 326 € en 2023. Il est proposé de reconduire ces crédits sur l'exercice 2024.

## **Deux associations de personnel : COS et ACSAC**

Par convention, la contribution au Comité des œuvres sociales (COS) est fixée à 0,48 % de la masse salariale et à 0,52 % pour les mises à disposition gratuites de personnels et de locaux. En ajoutant les autres prestations fournies gratuitement par les services, la participation de la collectivité va au-delà du 1% minimum contractuel, soit une aide financière de 433 052 € en 2023 contre 409 716 € en 2022.

Une seconde association, l'Association culturelle et sportive des agents communaux (ACSAC), bénéficie également d'une subvention de 0,04 % de la masse salariale de locaux et de moyens humains. Soit une aide financière de 36 088 € en 2023 contre 34 143 € en 2022.

## LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

### Les agents permanents

La collectivité Ville du Mans enregistre en 2023 une augmentation des effectifs liée d'une part à la reprise des activités et d'autre part, à des recrutements visant à remplacer les agents permanents qui ont fait acte de mobilité ou fait valoir leurs droits à la retraite ou à ajuster le dimensionnement des services aux missions et projets du territoire qu'ils doivent développer par la création d'emplois permanents supplémentaires.

À titre d'information complémentaire, 398 recrutements ont été effectués au 18/09/23 pour Le Mans Métropole et Ville du Mans dont 46 en catégorie A, 92 en catégorie B et 233 en catégorie C et 27 en contrats aidés/apprentissage.

Évolution des effectifs permanents	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Septembre 2023
<b>Agents permanents au 31 décembre</b>	1663	1648	1696	<b>1685</b>
<b>% d'évolution N -1</b>	- 1,1 %	- 0,9 %	+ 2,9 %	<b>- 0,6 %</b>

Soit un effectif moyen de 1685 en septembre 2023 contre 1678 en décembre 2022, soit + 7 postes.

### Les agents non-permanents

Pour rappel, un emploi non permanent est créé de manière provisoire pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier voire en remplacement d'agents titulaires indisponibles. Sont également comptabilisés dans cette rubrique les agents horaires intervenant pour un temps de travail très limité dans l'année tels les vacataires.

Sur les derniers exercices budgétaires, est constatée une augmentation croissante de la masse salariale des agents non-permanents puisqu'elle représente 11,3 % en 2022 contre 9,3 % en 2021. Cette progression sera de nouveau constatée au compte administratif 2023.

### Les agents de droit privé

La collectivité s'est engagée à encourager le recours à l'apprentissage qui couvre un vaste champ de métiers territoriaux et ouvre à l'obtention de nombreux diplômes, allant du CAP au BAC+5. Ce dispositif permet en effet de participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 30 ans, de valoriser des compétences internes (valorisation des maîtres d'apprentissage et transmission des savoir-faire et des compétences notamment) et de renforcer l'attractivité de la collectivité afin d'assurer une meilleure gestion des emplois et compétences.

18 apprentis (contre 16 en septembre 2022) sont depuis septembre 2023 répartis dans divers services, à tous niveaux de diplômes (du CAP au Master). Pour les années 2024 et 2025, le financement de l'État reste conditionné au vote annuel des crédits en loi de finances, comme prévu par la convention entre celui-ci et le CNFPT, mais une dégressivité du financement de France compétences a été actée par une circulaire ministérielle du 10 mars 2023.

En conséquence, le restant à charge pour la Ville du Mans est estimé à 162 000 € en 2023 et au titre de 2024, une inscription budgétaire de 219 500 €.

## Des prévisions de départs conditionnées par la réforme

L'année 2023 a été marquée par la promulgation le 15 avril 2023 de la loi portant réforme des retraites. Elle contient différentes mesures dont le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite des fonctionnaires, aligné sur celui du régime général, de 62 ans à 64 ans. Ces mesures, qui ne modifient pas le mode de calcul des pensions des fonctionnaires sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et ont fait déjà l'objet de décrets tels du 10 août 2023 en matière de cumul emploi retraite et de retraite progressive, en matière de minima de pension, de pension d'orphelin, d'allocation de solidarité aux personnes âgées et d'assurance vieillesse des aidants ou encore en matière d'usure professionnelle et de compte professionnel de prévention.

La Direction des Ressources Humaines procède désormais au suivi annuel des agents retraitables. Ainsi, un des premiers constats est que de nombreux agents ne sollicitent pas leur retraite l'année de l'ouverture de leurs droits (62 ans – 62 et 3 mois à compter du 01/09/2023). De plus, il est observé que ce phénomène s'est accentué puisque :

- entre 2020 et 2023 le ratio "départs retraites" / "retraitables"\* est passé d'une moyenne à l'échelle de 66% à 44% pour la ville du Mans
- en 2023, cette diminution du ratio s'est accentuée en s'établissant à une moyenne pour les trois entités de 48%

Pour l'année 2024, l'estimation du nombre de départs à la retraite s'établirait à 41 soit une estimation minoration charges de personnel de 457 750 €.

## Chiffres Clés

**En 2024, avec un montant prévisionnel de 105,269 M€ contre 100,648 M€ sur le total inscrit 2023 les dépenses liées aux ressources humaines augmentent d'environ + 4,621 M€ en charge nette, par rapport à 2023, soit + 4,59 %.**

### ZOOM

**3 principaux effets** : effet "année pleine" des revalorisations 2023 notamment l'augmentation du point d'indice, l'intégration de l'impact des mesures réglementaires 2024, la politique locale en faveur du pouvoir d'achat des agents à travers le régime indemnitaire (RIFSEEP) et la politique sociale de la collectivité employeur.

## LES MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

### Les actions du service conseils prévention et santé au travail

#### *Suivi médical des agents*

La ville du Mans a confié à Le Mans Métropole le suivi médical de ses agents. Cette disposition est contractualisée par une convention, révisée au 1er janvier 2023, et la Ville du Mans rembourse chaque année à Le Mans Métropole cette prestation.

- Dépenses section fonctionnement : 175 300 €

#### **Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques**

Plusieurs équipements de travail (engins de levage, de chantiers, compresseurs, etc..) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

- Dépenses section fonctionnement : 81 450 €

## Maintenance de défibrillateurs dans les Etablissements Recevant du Public

- Dépenses section fonctionnement : 30 000€

## Installation de défibrillateurs dans les Etablissements Recevant du Public

Conformément à la réglementation en vigueur, poursuite du déploiement de défibrillateurs dans les établissements de la collectivité recevant du public, concernés.

Dépenses section investissement : 12 000 €

## Chiffres Clés

Suivi médical de 1 753 agents

Sécurité des équipements et lieux de travail : 396 équipements et 374 bâtiments contrôlés

Maintenance de 158 défibrillateurs

## ENTRETIEN ET HYGIÈNES DES LOCAUX

### Les actions du service en faveur de la transition écologique

Le service Entretien et Hygiène des locaux (EHL) s'oriente vers des achats de matériels spécifiques notamment dans l'acquisition de nettoyeurs vapeurs ou de franges de lavage sans chimie afin de limiter l'emploi de produits ménagers. L'achat de matériel de nettoyage à batterie (aspirateurs, autolaveuses, souffleurs à feuilles ...) plus sobre en énergie, permet de répondre aux normes environnementales.

### L'optimisation des moyens

L'optimisation de la gestion des moyens humains en charge de l'entretien des bâtiments de la ville du Mans est un réel enjeu. Celle-ci doit être accompagnée par l'achat prioritaire de matériel adapté, ergonomique et respectueux de l'environnement apportant ainsi un confort de travail aux agents ainsi qu'aux usagers notamment en termes d'utilisation et de bruit.

### Une démarche d'amélioration du service rendu aux usagers

Un programme pluriannuel de rénovation des sanitaires publics vient étendre le périmètre d'action du service qui prend en charge l'entretien de nouveaux sanitaires publics. Depuis plusieurs années, la fréquence de nettoyage est augmentée pendant la période estivale et pour les manifestations culturelles et une remise en état complète mensuelle est réalisée par l'entreprise afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

## Chiffres Clés

74 écoles (39 maternelles et 35 élémentaires), 69 bâtiments techniques et administratifs entretenus en régie soit une surface de 114 840 m<sup>2</sup>.

- 65 % du parc matériel des cantonniers des écoles fonctionne sur batterie

- Coût net par m<sup>2</sup> pour les bâtiments à usage des services soit 26 380 m<sup>2</sup> (base 2022) 38,00 €

- Coût net par m<sup>2</sup> pour les bâtiments scolaires soit 88 460 m<sup>2</sup> (base 2022) 50,37 €

- Coût net par m<sup>2</sup> pour les 12 sanitaires publics soit 254 m<sup>2</sup> (base 2022) : 241,40 €

## ZOOM

L'entretien des bâtiments à usage des services et des bâtiments scolaires n'est plus soumis à l'application du protocole sanitaire imposé par l'ARS et le ministère de l'Education Nationale. Le budget du service est en légère augmentation en raison des hausses importantes des tarifs appliquées par les entreprises de nettoyage et les fournisseurs de produits d'entretien. Le coût d'entretien des écoles est impacté par ces hausses ainsi que par l'augmentation du point d'indice des agents.

## LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGÉS

### Une démarche en faveur du développement durable

#### *L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes*

- Recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs : bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique (...).

#### *L'acquisition de mobilier et sièges de bureau*

- Recours à du mobilier à longue durée de vie (solidité et résistance) afin de réduire la fréquence de renouvellement et les impacts liés à sa fabrication et à son élimination.
- Anticipation de la fin de vie du mobilier avec des produits offrant une possibilité de séparation et de démontage facile des différentes matières, mais aussi la valorisation de ces matières.
- Recherche de mobilier fabriqué à partir de matières premières renouvelables (bois, laine, cuir...) ou de matières recyclées et recyclables. Ainsi, nos sièges de bureau sont fabriqués en moyenne avec 66 % de matériaux recyclés.

#### *La vente de matériel réformé par voie d'enchères électroniques*

- 5 ventes réalisées en 2023 pour une recette de 65 218 € (540 articles répartis dans 240 lots).
- 63 ventes réalisées entre 2009 et 2023 pour une recette de 823 056 €.

Les paiements en ligne, par virement bancaire (pour les administrations) et par terminal bancaire mis en place en 2019 représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

Les ventes de matériels réformés renforcent les liens avec la population très attentive aux ventes à venir. Le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au-delà (Suisse, Belgique, Danemark).

### Une démarche en faveur de la modernisation et de l'optimisation du fonctionnement de nos services

#### *L'acquisition de matériel et mobilier ergonomique*

Soucieux de la santé des agents et de leur bien-être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a 5 ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services en mobiliers et en matériels ergonomiques adaptés. Ainsi depuis 2018 des lignes dédiées sont inscrites aux budgets primitifs, les marchés conclus pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire intègrent tous des critères d'ergonomie. Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques.

En 2022, les écoles maternelles ont été équipées de mobilier afin d'améliorer l'assise et la posture des ATSEM (39 assises au sol surélevées, 39 tabourets réglables en hauteur...). En complément, en 2024, il est également prévu l'achat de 7 assises au sol surélevées, 21 tabourets réglables en hauteur...

Par ailleurs, 39 maternelles et 2 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) vont être équipés de tables à langer murales (achats prévus sur 3 ans).

### **Renouvellement du mobilier de la Médiathèque Louis Aragon**

Suite aux travaux effectués, poursuite du remplacement et renouvellement total du mobilier de bureau : 26 668 € en 2023.

### **Chiffres Clés**

- Fournitures de bureau : 58 % fournitures recyclées

- Sièges de bureau : 66 % de matériaux recyclés

- 5 536 ramettes de papier bureautique A4/A3 distribuées (15 tonnes), dont 52,98 % de papier recyclé

### **ZOOM**

Habillement :

En 2024, afin de moderniser et d'uniformiser les vêtements de travail des agents. Ceux-ci seront progressivement dotés de nouvelles tenues, plus qualitatives, esthétiques, et aux couleurs et logos uniformisés.

### **MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS METIERS, SECURISATION DES SYSTEMES**

Opérer une évolution technologique rapide de notre système d'information et de nos équipements pour s'adapter aux besoins de la collectivité.

Le budget 2024 est un budget consacré en majeure partie à la rénovation du cœur de notre système d'information, qui n'a que très peu évolué depuis quelques années. Il prévoit notamment côté DSI, le renforcement de la sécurisation de nos environnements, la mise à niveau de nos équipements et logiciels de gestion et d'administration des systèmes, en tenant compte des besoins croissants de nos différents métiers.

Des projets importants comme le remplacement des autocommutateurs pour la téléphonie fixe dans les écoles et les crèches, l'évolution des nouveaux services numériques pour les médiathèques et les services, la dématérialisation des factures des usagers, l'étude d'évolution d'application de gestion financière, le remplacement de notre logiciel des services techniques "Colbert", l'automatisation des processus métiers pour optimiser les tâches et les organisations, le maintien à niveau des applications métiers et des équipements pour des contraintes réglementaires ou de sécurité, feront que la DSI maintiendra tout au long de l'année une activité soutenue durant cet exercice 2024.

## Les principaux projets stratégiques pour 2024 :

### ***Evolution des logiciels métiers et transformation numérique***

Quelques applications "métier" sont en fin de vie ou ne répondent plus aux attentes des services. Soit parce que l'éditeur annonce une fin de support des versions utilisées (Colbert), soit parce qu'elles ne répondent plus aux attentes de la collectivité sur les plans des fonctionnalités, de la performance, de la conformité réglementaire... Il est ainsi prévu en 2024 la mise en œuvre des projets suivants :

- Remplacement du logiciel Colbert,
- Évolution et développement de l'informatisation des services RH : formation (portail « agent »), recrutement (dématérialisation des processus), déconcentration dans les services,
- Évolution du logiciel Concerto,
- Évolution du logiciel GF des finances,
- Développement de nouveaux outils pour le télétravail, faciliter le travail en mobilité (accès sécurisés et sécurisation des données) et simplification d'usage.

### ***Cybersécurité***

La gestion de la sécurité et la sécurisation de nos données sont une préoccupation majeure. Dans un contexte d'une évolution rapide des menaces, il faut mettre à niveau nos équipements afin de minimiser au mieux les impacts d'une cyberattaque. Il nous faut :

- Renforcer la sécurité informatique périphérique de notre système d'information avec l'achat de nouveaux matériels et logiciels, former le personnel de la DSI et sensibiliser les agents,
- Mettre en place des mesures de sécurisation de nos environnements conformément aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et du plan Cyber France Relance,
- Évaluer nos vulnérabilités et anticiper les risques avant qu'ils ne se matérialisent,
- Mettre en place des protocoles de gestion des risques et élaborer un plan de gestion de crise,
- Pouvoir contrôler les données qui sortent de la collectivité.

### ***Renouvellement des matériels agents***

En début 2023, la DSI a commencé le déploiement des nouveaux postes informatiques équipés de la suite Microsoft Office 2019 et du système d'exploitation Windows 10. Le déploiement des postes va se poursuivre en 2024, l'objectif étant que 95% de l'ensemble des postes soit remplacé pour le milieu d'année.

### ***Infrastructures, réseaux et systèmes informatiques***

Nos équipements qui constituent notre système d'information sont obsolètes et ne répondent plus aux besoins et attentes des services :

- Continuer le développement des réseaux fibres propriétaires et de la fibre spécifique pour le réseau de caméras,
- Remplacer les pare-feux, les cœurs de réseau, les commutateurs,
- Etudier de nouvelles solutions de stockage pour répondre à l'évolution croissante de production de données,
- Remplacer le logiciel et les matériels de sauvegarde.

## **Analyse des données**

La DSI est dotée de quelques outils puissants pour le couplage, l'analyse et la visualisation des données issues de différentes sources internes ou externes. Le SIG (Système d'Information Géographique) est capable de superposer, d'intégrer et de cartographier des données spatiales pour apporter de l'aide à la décision. C'est un vecteur de transparence, d'amélioration de l'action publique ainsi qu'un levier pour l'innovation numérique. Pour 2024, il nous faut :

- Investir dans des outils et des compétences en analyse de données pour exploiter pleinement les informations disponibles et prendre des décisions basées sur les données,
- Assurer une gouvernance de la donnée (traçabilité, sécurisation, exploitation de nos données géographiques),
- Ouvrir et partager nos données dans le cadre de nos obligations de diffusion en ligne (Opendata).

## **Numérique responsable**

Dans la lignée de la réglementation actuelle et des ambitions du projet d'administration, deux types d'actions devront être reconduites :

- Le recyclage des matériels

Afin d'éviter le gaspillage et contribuer à la diminution de l'impact environnemental, les matériels ne répondant plus aux besoins des services, sont reconditionnés et donnés à des associations après accord préalable ou bien revendus au travers de la plateforme web-enchère.

- La réduction des impressions

Pour maîtriser et quantifier les volumes consommés, la mise en place d'un outil de supervision des matériels d'impression permettra de concevoir et d'appliquer une politique globale et ambitieuse de réduction des consommations de papier et des impressions.

## **Chiffres Clés**

**448 lignes fixes Opérateurs, 561 lignes mobiles**

**77 autocommutateurs**

**1150 postes de travail, dont 1050 raccordés au réseau**

**61 photocopieurs et 340 imprimantes**

**343 serveurs informatiques mutualisés VDM/LMM**

**66 To de données stockées et sauvegardées.**

**76 sites interconnectés à la fibre Opérateur, le reste des bâtiments étant raccordé à la fibre propriétaire VDM/LMM**





Vu pour être annexé à la délibération n°1  
du Conseil Municipal du 8 février 2024  
Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation

